PLAN NORD

FAIRE LE NORD ENSEMBLE

Le chantier d'une génération

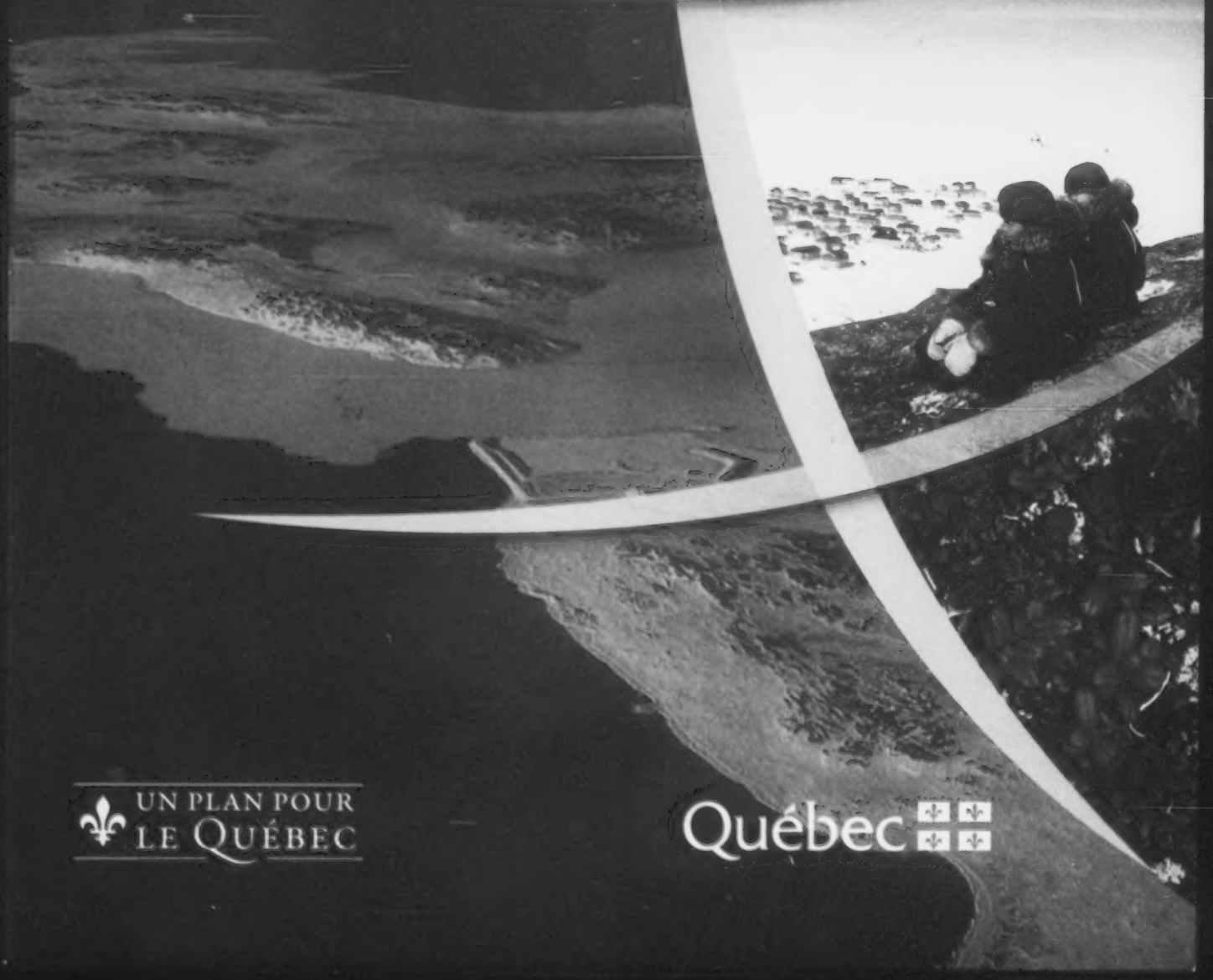

UN PLAN POUR LE QUÉBEC

Québec

PLAN NORD

FAIRE LE NORD ENSEMBLE

Le chantier d'une génération

PLAN NORD

FAIRE LE NORD ENSEMBLE

Le chantier d'une génération

Photos de la page couverture :
ArcelorMittal Mines Canada
David Rouault
Ministère des Transports
Xstrata Nickel – Mine Raglan

La version intégrale et les faits saillants du Plan Nord sont accessibles dans le site Internet www.plannord.gouv.qc.ca.

This document is also available in English.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
ISBN : 978-2-550-61427-2 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-61426-5 (PDF)

Code de diffusion : 2011-1001

« Il n'y a pas de vrai Québec sans la zone nordique. »

Louis-Edmond Hamelin,
auteur de l'ouvrage *Nordicite canadienne*
Table des partenaires, septembre 2010

Le XXI[e] siècle est encore jeune, mais il nous a déjà transportés dans un monde différent. La poussée des pays émergents déplace les grands corridors économiques. L'éveil d'une conscience environnementale et la lutte contre le réchauffement climatique changent la manière de concevoir le développement économique.

Voilà pourquoi le Plan Nord. Pour prendre position dans ce monde nouveau. Pour pousser plus loin encore l'approche québécoise d'ouverture sur le monde et d'alliances stratégiques. Pour développer notre potentiel économique dans un partenariat de développement durable, respectueux des Premières Nations, des Inuits et des communautés locales.

Le Nord du Québec nous fascine par l'immensité du territoire et par l'envergure de ses possibilités. Aujourd'hui, le contexte est propice à sa redécouverte.

Par son potentiel minier, le Nord nous offre l'occasion de s'associer au développement des économies émergentes en assurant une exploitation responsable des ressources qu'il recèle.

Par son potentiel énergétique, le Nord du Québec, qui abrite déjà certains des plus importants aménagements hydroélectriques au monde, nous offre l'occasion de participer activement à la lutte contre les changements climatiques en développant des énergies propres et renouvelables.

Par la richesse de sa faune, de sa flore et de ses ressources halieutiques, le Nord représente des trésors à partager et à sauvegarder pour les générations futures.

Le Plan Nord, c'est le projet d'une génération de Québécois.

Par ses retombées économiques et le développement social qu'il entraînera, le Plan Nord améliorera les conditions de vie des populations nordiques. Par les besoins qu'il générera en main-d'œuvre, en savoir, en expertise, ses bienfaits se répercuteront à la grandeur du Québec, car ce grand projet, c'est d'abord celui de tous les Québécois.

Jean Charest
Premier ministre du Québec

Le Plan Nord est un des plus ambitieux projets que le Québec ait portés. Il est unique par son envergure. Il l'est aussi par son approche.

Pendant plus d'une année, plusieurs communautés, autochtones et locales, ont travaillé à cerner les réalités du Nord québécois et à établir des modes de collaboration nouveaux.

Mener une telle démarche de concertation en mobilisant des communautés représentant plus de 120 000 citoyens est sans précédent. Entre la Jamésie et la Côte-Nord, entre le Saguenay–Lac-Saint-Jean et le Nunavik, il y a, bien sûr, des milliers de kilomètres et beaucoup à partager : une culture nordique, une proximité avec la nature, un potentiel de développement sans limites, des défis à relever sur le plan social.

Ce territoire fait rêver. C'est plus de 1,2 million de kilomètres carrés, 72 % du territoire québécois, deux fois la superficie de la France. Son potentiel est immense et ses richesses sont inégalées. Mais ce territoire, il force aussi l'humilité. Il abrite des communautés fragiles où des cultures millénaires apprivoisent la modernité; il représente aussi un patrimoine naturel que nous devons préserver au nom des générations futures.

Notre gouvernement a la conviction qu'une des clés de notre avenir économique se situe sur ce territoire qui se déploie au nord du 49e parallèle.

Le Plan Nord est créateur de richesses et d'emplois, mais il est aussi au service des citoyens qui habitent ce territoire. Nous avons privilégié une approche inclusive et profondément respectueuse des communautés. Nous bâtissons des partenariats novateurs où les gouvernements, les collectivités et le secteur privé sont les acteurs d'une nouvelle dynamique en milieu nordique.

Le Plan Nord est porté par l'idéal du développement durable qui concilie développement économique, progrès social et protection de l'environnement.

Avec le Plan Nord, nous faisons l'avenir.

Nathalie Normandeau
Vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles
et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord

Le Plan Nord est un projet rassembleur, un rendez-vous avec l'avenir auquel sont conviés les Premières Nations, les Inuits, les communautés locales et tous les Québécois. Son territoire regorge d'histoire et c'est là que les Cris, les Inuits, les Naskapis et les Innus ont développé leur mode de vie, leurs coutumes, chacun dans sa propre langue. Ils maîtrisent depuis fort longtemps les éléments de ces vastes étendues nordiques. La participation des Autochtones est essentielle à la réussite du Plan Nord.

À titre de ministre responsable des Affaires autochtones, j'entends m'assurer que toutes les nations autochtones présentes sur le territoire du Plan Nord puissent contribuer à ce projet porteur. Je tiens d'ailleurs à souligner l'engagement des quelque 115 membres issus des quatre nations représentées au sein des groupes de travail chargés d'élaborer ce plan. Cet engagement actif leur a permis de mener un exercice de réflexion approfondie sur leurs aspirations quant au développement du nord. Ils se sont saisis de cette occasion pour partager leur vision de ce développement, et ce, tout au long du processus décisionnel.

Pour toutes les communautés autochtones, le Plan Nord doit signifier des retombées sociales et économiques et une amélioration des conditions de vie. Je pense ici aux initiatives en matière d'éducation et de formation, de culture et de santé qui permettront d'améliorer la qualité de vie des communautés autochtones.

La mise en œuvre du Plan Nord se fera dans un esprit de respect mutuel, et les générations futures pourront s'inspirer à leur tour de ce modèle de partenariat novateur, fondé sur le dialogue et le respect. Son développement intégrera la vision autochtone telle qu'elle évoluera au cours de sa mise en œuvre.

ᑌᒃᑯᐊ ᑕᕐᕋᒧᑦ ᐸᕐᓇᐃᔮᑦ, ᑲᔪᓯᓂᕐᑲᕐᐸᓕᐊᓛᕐᑐᑦ ᐆᓯᒥᐅᑎᓂᕐᑲᕐᓯᐊᑐᑦ ᐊᑯᕐᕚᓂ. ᐱᕐᔪᐃᔾᔪᑕᐅᓚᖕᒪᑦ ᐃᑦᔪᕐᓴᓯᐊᕐᔪᒧᑎᑦ ᐸᓇᓯᕐᑲᑎᒌᒍᑎᕐᑲᕈᓐᓇᓂᕐᒥᑦ ᑐᓐᓚᐱᕐᑲᕐᓯᑎᑦ ᐃᕙᕐᑐᓂᕐᑕᕐᑲᕐᕕᑐᓂᑦ ᐅᕐᑲᕐᑲᑎᒌᕐᓯᐊᓂᕐᑲᕈᓐᓇᓂᕐᓂᒧ ᐃᓕᖕᒪᔪᓂᑦ ᓯᕗᓂᕐᓴᑎᓐᓂ ᑭᖕᒍᕚᕐᓴᑎᓐᒥᑦ.

Ne tshe ishi-atusseshtakanit Plan Nord eshinikatet atusseun nete mishta-tshiuetinit, tshika ui mamu ishpitenimitunanu, kie anitshenat aianishkat tshe petuteht auenitshenat tshika tshi kie uinuau nashatamuat nenu eshinakuannit atusseunnu, iapashtakanit aimun kie ka minu-uitamatunanut tshekuan.

ᐊᓐ ᐧᐋᐱᓈᐦᒌᐧᐃᓐ ᓰᐧᐋᑎᓂᐦᒡ, ᐋᐅᔦ ᒥᐦᒌᔑᒧᐧᐃᓂᐦᒡ ᑳ ᐅᐦᒋ ᐅᔖᐦᒌᑭᓂᐧᐃᒡ, ᐋᐅᔦ ᒫ ᐅᐦᒋ ᒥᔅᒋᓅᐋᐱᐦᒌᑭᓂᐧᐃᒡ ᐊᓐ ᑯᔑᔅᔦ ᐋ ᐄᔑ ᐱᒥᐱᔑᒡ ᐊ ᐧᐄᒫᐱᑎᓰᒧᓈᓂᐧᐃᒡ ᐊᓂᒌ ᐄᔑ ᓈᐦᒌᒥᐦᒡ.

ᐊᒥ ᑕᐸᑕᑲᓄᐤ ᓄᑎᒡ ᒫᒄᐤ ᒥᑯᑎᑯᓄᒡ ᐊᑐᔅᒣᐅᓇ ᑭᔾ ᐊᔅᒥᔾ ᐱᑎᔾ ᒫᒄᐤ ᐊᓂᑕᐅᒥᒡ ᒫᑎᒄᒡ ᐊᔅᑕᐃᑎᒧᐅᐤ ᑭᔾ ᒪᐃᑕᐱᑎᒡ ᒣᒧ ᒪᒥᐅᒥ ᐊᑐᔅᒣᒥᑐᓇᓄᒡ ᓄᑎᒡ ᒫᒄᐤ ᐊᒧᔅᓇᑲᓄᒡ ᑭᔾ ᐊᒀᔅᒡ ᑭᔾ ᓂᑲᓄᒡ ᐊᒥ ᑕᐸᑕᑲᓄᒡ.

Geoffrey Kelley

Geoffrey Kelley
Ministre responsable des Affaires autochtones

Par la démarche du Plan Nord, le Québec saisit l'occasion de développer des milieux de vie prospères et des projets économiques durables. Ainsi, le gouvernement entend préserver les ressources naturelles et la biodiversité pour les générations actuelles et futures, dans le respect des identités culturelles des populations locales et des communautés autochtones.

Le Plan Nord, c'est un grand défi qui vise à établir un équilibre entre les différents types d'activité et les formes de conservation. À cet égard, le Québec consacrera, à terme, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

Le Plan Nord sera un projet exemplaire de développement durable.

Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Avec le Plan Nord, le gouvernement du Québec poursuit, de façon concrète et structurée, la mise en valeur du Nord québécois. Partenaires, solidaires et responsables, nous travaillons tous ensemble dans l'optique d'un développement qui respecte les humains, la pérennité des ressources et l'intégrité des écosystèmes.

Au cours des prochaines années, nous verrons naître des projets novateurs, tels des serres nordiques pour la production maraîchère, la mise en marché de produits marins écocertifiés, d'immenses parcs aux confins du Québec et des écoles adaptées aux réalités de leurs étudiants.

De plus, le Québec nordique constitue l'une des plus grandes réserves de sols arables d'Amérique du Nord, ce qui permettra donc au secteur bioalimentaire de se développer de manière distinctive et originale.

Pierre Corbeil
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation, ministre responsable de la région
de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec

En préconisant l'adoption de mesures concrètes pour exploiter et mettre en valeur les ressources minières et fauniques de façon durable et responsable, le Plan Nord permettra également de protéger ces ressources au bénéfice des générations futures.

Sur le plan minier, le Plan Nord propose une approche coordonnée qui augure d'une nouvelle ère placée sous le signe de l'innovation en matière de technologie, de protection de l'environnement et de responsabilité sociale.

Grâce à des pratiques renouvelées, le développement économique du Nord se fera dans un souci permanent de protection de la faune et de ses habitats. L'amélioration des connaissances, les avancées technologiques ainsi que la consultation et l'implication des populations locales et autochtones seront à la base de tout projet et en assureront le succès.

Serge Simard
Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune
et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
et de la région de la Côte-Nord

Les artistes chantent, peignent et contribuent à faire connaître le Nord

Nuit blanche
Pierre Bureau, Nord-du-Québec

Un peu plus haut
Dyane Dastous, Côte-Nord

Retour de chasseurs à la Rivière George, Ungava
René Richard

Home Sweet Home
Margaret Orr, nation crie, communauté de Chisasibi

Mushum
Ernest *Aness* Dominique, nation innue

La complainte du lendemain
Jean Laforge, Saguenay–Lac-Saint-Jean

Eight Naskapi Women at Fort McKenzie
Judas Tooma, nation naskapie de Kawawachikamach

Spring Time Ice
ᒫᑭ ᓴ. ᑭᐊᑎᓐᓇᖅ
Maggie S. Kiatainaq, nation inuite,
communauté de Kangiqsujuaq (Wakeham Bay)

Dessine-moi l'arbre

Joséphine Bacon, nation innue

À Chloé et Gilles

Dessine-moi l'arbre
que tu es

Dessine-moi la rivière
que tu as racontée

Dessine-moi le vent
qui t'a fait voyager

Dessine-moi le feu
qui brûle en nous

Dis-moi que je suis ton au-delà,
dis-moi que tu es mon au-delà,
toi, l'animal blessé,
tes ancêtres t'ont conduit à moi
pour me raconter les images
de tes rêves.

Reste un peu dans ma mémoire
toi, l'homme, l'animal blessé,
reste un peu dans ma mémoire.

Tes murmures sonnent
la sagesse d'une vie vécue,
ton regard devine la paix,
ton cœur bat au rythme
des battements d'ailes de l'aigle.

Ton sommeil est habité
par les esprits de ton peuple métis
silencieux.

La nuit étoilée
t'emporte dans un monde
qui te garde vivant.

Extrait de Bâtons à message/Tshissinuashitakana,
Mémoire d'encrier, Montréal, 2009, p 108.

Cet extrait a été reproduit aux termes d'une licence accordée par Copibec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : CAP SUR UN DÉVELOPPEMENT NORDIQUE DURABLE 5

Chapitre 1 : UNE VISION COMMUNE POUR RELEVER LES DÉFIS DU NORD 13

1.1 Une vision rassembleuse 14

1.2 Un instrument de coordination : La Société du Plan Nord 18

1.2.1. Rôle et gouvernance 18

1.3 Une terre propice aux investissements 19

1.4 Des partenariats novateurs 20

1.5 Priorité aux retombées locales et régionales 21

1.6 Adapter les règles, les normes et les programmes gouvernementaux à la réalité nordique 21

Chapitre 2 : ASSURER LE MIEUX-ÊTRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 29

2.1 Une évolution démographique unique 30

2.2 L'éducation 31

2.3 La main-d'œuvre 36

2.4 Le logement 41

2.5 La santé et les services sociaux 44

2.6 La culture 46

Chapitre 3 : METTRE EN VALEUR L'IMMENSE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU NORD QUÉBÉCOIS 49

3.1 Des atouts majeurs pour le développement économique 50

3.2 Les ressources énergétiques 53

3.3 Les ressources minérales 58

3.4 Les ressources forestières 65

3.5 Les ressources fauniques 71

3.6 Le potentiel touristique 76

3.7 Le potentiel de production bioalimentaire 79

Chapitre 4 : TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS : RENDRE LE NORD ACCESSIBLE 85

4.1 Développer un réseau intégré de transport 86

4.2 Les infrastructures de télécommunications 92

Chapitre 5 : VEILLER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 97

5.1 Un territoire fragile et en changement 98

5.2 Les moyens pour assurer des processus d'évaluation environnementale efficaces 99

5.3 Des engagements pour assurer la conservation de la biodiversité et en favoriser une utilisation durable 100

5.3.1 Consacrer la moitié du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité 101

5.3.2 Compléter le réseau d'aires protégées 102

Chapitre 6 : LE CADRE FINANCIER DU PLAN NORD 2011-2016 109

6.1 Création du Fonds du Plan Nord 110

6.2 Le plan d'action 2011-2016 du Plan Nord : des investissements de 1,625 milliard de dollars 111

6.3 Investissement Québec : prises de participation 114

CONCLUSION 119

ANNEXES

ANNEXE A : À propos de l'élaboration du Plan Nord 123

ANNEXE B : Liste des membres de la table des partenaires 129

ANNEXE C : Proposition du groupe de concertation sur le développement durable 131

ANNEXE D : Populations et territoires inclus dans le Plan Nord 139

ANNEXE E : Initiatives sectorielles 141

ANNEXE F : Organigramme des liens entre les acteurs participant à la mise en œuvre du Plan Nord 153

ANNEXE G : Listes des figures, des sigles et des abréviations 155

Paysage nordique du Nunavik
© David Rouault

INTRODUCTION

CAP SUR UN DÉVELOPPEMENT NORDIQUE DURABLE

Le Plan Nord est le projet d'une génération. Il a d'abord été l'expression d'une vision du développement durable du Québec. À compter de maintenant, il est l'un des plus grands chantiers de développement économique, social et environnemental de notre époque.

Le monde se redessine sous nos yeux, et le Québec doit sans cesse se renouveler s'il veut s'épanouir dans ce nouvel espace économique mondial.

La volonté du gouvernement du Québec est d'ouvrir de nouveaux horizons aux talents québécois pour qu'ils s'expriment aux quatre coins du monde. Les actions du gouvernement au cours des dernières années ont visé à aménager de nouveaux espaces en renforçant ses relations avec la France, l'Union européenne, les économies émergentes, ses voisins du Canada et des États-Unis.

Ainsi, au nombre des ententes conclues par le gouvernement figurent :

- Une entente France-Québec sur la reconnaissance des qualifications professionnelles et la mobilité des citoyens;
- Un accord de commerce et de coopération Québec-Ontario;
- Une entente à long terme avec l'État du Vermont sur la vente d'hydroélectricité québécoise.

Ces ententes s'ajoutent au marché commun canadien et à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui nous donnent un accès privilégié au continent nord-américain. Le Québec, une économie axée sur l'exportation, a toujours su bénéficier de l'ouverture des marchés. Avec le Plan Nord, nous avons accès à de nouveaux horizons.

Territoire immense et majestueux, le Nord regorge de richesses. Par leur histoire et leur culture, ses populations sont uniques. La puissance hydroélectrique de ses rivières est colossale. Son sous-sol renferme des ressources minérales inestimables. Ses paysages et sa faune possèdent un potentiel touristique considérable. Le Plan Nord propose un modèle de développement durable qui permettra de mettre en valeur ces ressources naturelles dans le respect de l'environnement et des écosystèmes au profit des populations nordiques et de l'ensemble des Québécois.

Le Plan Nord a été élaboré en partenariat. Il est le fruit des réflexions des élus du gouvernement du Québec, des élus des régions et de représentants des Premières Nations et des Inuits qui, aux côtés des représentants des milieux économiques, sociaux, communautaires et environnementaux, ont dessiné le Nord de demain.

Le Plan Nord se déploiera sur une période de 25 ans. Il entraînera des investissements de plus de 80 milliards de dollars durant cette période et permettra de créer ou de consolider en moyenne 20 000 emplois par année pendant 25 ans, soit l'équivalent de 500 000 personnes-année. Par son envergure, le Plan Nord sera aux prochaines décennies ce que le développement de la Manicouagan et de la Baie-James aura été aux décennies 60 et 70. Il planifie le développement autrement, soit en concertation avec les citoyens des régions concernées.

Le présent document expose la vision qui anime le Plan Nord, les objectifs poursuivis et les actions à entreprendre. Il propose un premier plan quinquennal qui regroupe les actions de la phase initiale du Plan Nord.

Le premier chapitre propose la création d'une société d'État. Cette société, dotée de son propre conseil d'administration, aura pour mandat de coordonner l'action gouvernementale en tenant compte des investissements privés annoncés au

nord du 49e parallèle. Elle permettra d'assurer un développement intégré et cohérent du Nord québécois. Elle aura notamment pour mandat d'intervenir comme mandataire dans le développement et le financement des infrastructures et dans le domaine social.

Le deuxième chapitre concerne les projets d'investissement prévus au cours des cinq prochaines années qui permettront aux populations nordiques de participer au développement durable du Nord québécois. Ainsi, il fait état des projets de développement en matière d'éducation, de main-d'œuvre, de logement, de santé et de culture.

Le troisième chapitre se rapporte aux gigantesques ressources dont regorge le Nord québécois. Il définit les projets d'investissement dans les secteurs de l'énergie, des mines, de la forêt, de la faune ainsi que des industries touristique et bioalimentaire.

Le quatrième chapitre est consacré à l'accès à ce vaste territoire. Il a trait aux projets d'investissement en matière de transport et de communication qui sont essentiels au développement du Nord québécois.

Le cinquième chapitre porte sur la vision environnementale du développement du Nord québécois et les mesures de protection des écosystèmes mises de l'avant dans le cadre d'un développement durable.

Enfin, le sixième chapitre présente le cadre financier du premier plan d'action 2011-2016 du Plan Nord. Des mesures de financement novatrices permettront au gouvernement d'assurer le déploiement du Plan Nord dans le respect de ses objectifs en matière d'équilibre budgétaire et de réduction de la dette.

Le Plan Nord permet d'établir un nouveau partenariat entre le secteur privé et les populations locales, les Premières Nations et les Inuits pour qu'elles s'épanouissent pleinement. Il assure une plus grande maîtrise de nos ressources afin d'enrichir notre société et d'atteindre une plus grande autonomie énergétique. Il propose de mieux concevoir le développement durable du Nord québécois, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Mais surtout, le Plan Nord ouvre de nouveaux horizons aux prochaines générations de Québécois et offrira l'exemple d'un développement moderne, durable et harmonieux.

LE TERRITOIRE DU PLAN NORD (figure 1)

- s'étend à l'ensemble du territoire du Québec situé au nord du 49e parallèle puis au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent;
- couvre près de 1,2 million de km², ce qui représente 72 % de la superficie du Québec;
- dispose d'une des plus importantes réserves d'eau douce au monde;
- produit plus des trois quarts de la capacité de production hydroélectrique installée au Québec et le potentiel de ressources hydrauliques, éoliennes et photovoltaïques[1] non encore exploité est au moins tout aussi considérable;
- comprend plus de 200 000 km² de forêts commerciales qui représentent plus de 53 % des forêts exploitables au Québec;
- renferme des ressources fauniques exceptionnelles, dont deux troupeaux de caribous migrateurs et des rivières à saumon mondialement reconnues;
- constitue un des derniers potentiels de conservation de vastes territoires naturels intacts au monde;
- comprend 63 villes, villages et communautés reliés au reste du Québec par un ensemble d'infrastructures routières, ferroviaires, maritimes ou aéroportuaires. Toutefois, près de la moitié d'entre eux ne sont pas reliés au réseau routier du Québec;
- est régi en grande partie par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois;
- assure la totalité de la production québécoise de nickel, de cobalt, des éléments du groupe du platine, de zinc, de minerai de fer et d'ilménite, ainsi qu'une part importante de la production d'or. Il recèle également du lithium, du vanadium et des éléments de terres rares[2].

1. Énergie électrique produite à partir du rayonnement solaire.
2. Les « terres rares » regroupent des éléments chimiques (les lanthanides, le scandium et l'yttrium) relativement abondants dans la croûte terrestre.

FIGURE 1

Le territoire d'application du Plan Nord

Organisation territoriale

- Territoire d'application du Plan Nord
- Limite de région administrative
- Limite de municipalité régionale de comté (MRC)
- Limite sud du Nunavik

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Données	Organisme	Année
Divisions territoriales	MRNF	2010

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale adjointe de l'information géographique

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2010

0 200 km

LES GENS QUI L'HABITENT

La population qui le compose :

- regroupe moins de 2 % de la population québécoise, soit un peu plus de 120 000 personnes, dont 33 000 Autochtones;
- inclut des Jamésiens, des Jeannois et des Nord-Côtiers, dont 30 % sont âgés de moins de 24 ans, une proportion qui atteint plus de 50 % chez les Autochtones;
- occupe 63 villes, villages et communautés regroupés au sein de 5 conférences régionales des élus (CRE) et de 9 municipalités régionales de comté (MRC). Toutefois, il n'existe pas de MRC dans la région du Nord-du-Québec. Celle-ci est divisée, au 55e parallèle, en deux grands ensembles : la Baie-James/Eeyou Istchee et le Nunavik.

Les Inuits et les Premières Nations :

- Les Inuits, près de 10 000 personnes, sont répartis majoritairement dans 14 villages nordiques[3], comptant de 200 à 2 200 habitants. Ces villages nordiques sont situés sur les littoraux de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava;
- La nation crie, quelque 16 000 personnes, est surtout concentrée dans 9 communautés[4] situées sur la côte est de la baie James ainsi que dans l'arrière-pays de ce bassin hydrographique;
- La nation innue compte 9 communautés[5] (8 sur la Côte-Nord et 1 au Saguenay–Lac-Saint-Jean) regroupant plus de 16 000 personnes, dont plus de 9 300 vivent sur le territoire du Plan Nord;
- La nation naskapie rassemble près de 1 000 personnes dans la communauté de Kawawachikamach, à 15 km au nord de Schefferville.

Les principales communautés locales :

- Sur la Côte-Nord, plus de 70 000 personnes vivent principalement dans les villes de Sept-Îles, de Baie-Comeau, de Port-Cartier, de Fermont et de Havre-Saint-Pierre;
- À la Baie-James, une municipalité et 4 villes[6] totalisent près de 15 000 habitants;
- Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, environ 2 000 personnes vivent sur le territoire du Plan Nord.

3. Akulivik, Aupaluk, Inukjuak, Ivujivik, Kangiqsualujjuaq, Kangiqsujuaq, Kangirsuk, Kuujjuaq, Kuujjuarapik, Puvirnituq, Quaqtaq, Salluit, Tasiujaq et Umiujaq.
4. Chisasibi, Eastmain, Mistissini, Nemaska, Oujé-Bougoumou, Waswanipi, Waskaganish, Wemindji et Whapmagoostui.
5. Betsiamites, Essipit, Unamen Shipu, Matimekush–Lac-John, Ekuanitshit, Uashat mak Mani-Utenam, Mashteuiatsh, Natashquan et Pakuashipi (ces trois dernières communautés ont participé aux travaux d'élaboration du Plan Nord).
6. Municipalité de la Baie-James, Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami.

Matagami et les environs
© Tourisme Québec

CHAPITRE 1

UNE VISION COMMUNE POUR RELEVER LES DÉFIS DU NORD

Le développement du Nord est un projet d'envergure en raison de l'immensité du territoire, de la dispersion des communautés ainsi que de leur spécificité culturelle, de la fragilité de l'environnement et de l'importance des investissements requis. Le nombre de partenaires impliqués et l'ampleur des besoins, notamment quant aux infrastructures d'accès, de formation, d'accueil et d'hébergement, posent de nombreux défis.

La réussite d'un projet aussi ambitieux a pour condition l'adhésion à une vision commune.

1.1 UNE VISION RASSEMBLEUSE

Dès son annonce par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, un travail de concertation s'est amorcé afin d'associer à l'élaboration du Plan Nord les communautés habitant cet immense territoire. Le gouvernement du Québec a tracé les contours d'une initiative globale.

La vision du Plan Nord, développée de concert avec les partenaires, a été l'objet d'un des premiers consensus obtenus à la Table des partenaires. Elle s'exprime ainsi :

« Le Plan Nord doit être un projet exemplaire de développement durable qui intègre le développement énergétique, minier, forestier, bioalimentaire, touristique et du transport, la mise en valeur de la faune ainsi que la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Il favorisera le développement au bénéfice des communautés concernées et du Québec tout entier, et ce, dans le respect des cultures et des identités. »

L'ÉLABORATION DU PLAN NORD ET SON SUIVI[1]

Le Plan Nord a franchi une étape marquante lors de la rencontre réunissant les partenaires le 6 novembre 2009. Présidé par la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, M^me^ Nathalie Normandeau, cet événement regroupait quelque 200 personnes issues des divers milieux directement concernés par cette démarche.

Les instances du Plan Nord

- **Le Comité ministériel du Plan Nord**
  Ce comité, composé de 16 ministres, assurera le suivi de la mise en œuvre du Plan Nord.

- **La Table des partenaires**
  Cette structure est au cœur de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Plan Nord. La Table s'est réunie tout au long de la démarche d'élaboration pour réfléchir aux enjeux et aux défis que pose le développement du Nord.

- **La Table des partenaires autochtones**
  Cette table, composée de représentants des nations et des communautés concernées, avait pour rôle de discuter des enjeux autochtones propres au territoire visé.

- **Les groupes de travail, le comité de pilotage et les réseaux de soutien**
  Formés de représentants de tous les milieux, les groupes de travail ont été une source d'information inestimable. Les réseaux de soutien ont été mis en place pour offrir leur expertise à ces groupes tandis que le comité de pilotage a, pour sa part, assuré la coordination des travaux.

Au cours de la démarche, les partenaires ont choisi de maintenir l'ensemble de la structure de concertation afin de poursuivre leurs travaux et d'assurer le suivi du Plan Nord.

1. Pour obtenir plus d'information à propos de l'élaboration du Plan Nord, voir l'annexe A.

La réussite d'un projet aussi ambitieux a pour condition l'adhésion à une vision commune.

1.1 UNE VISION RASSEMBLEUSE

Dès son annonce par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, un travail de concertation s'est amorcé afin d'associer à l'élaboration du Plan Nord les communautés habitant cet immense territoire. Le gouvernement du Québec a tracé les contours d'une initiative globale.

La vision du Plan Nord, développée de concert avec les partenaires, a été l'objet d'un des premiers consensus obtenus à la Table des partenaires. Elle s'exprime ainsi :

« Le Plan Nord doit être un projet exemplaire de développement durable qui intègre le développement énergétique, minier, forestier, bioalimentaire, touristique et du transport, la mise en valeur de la faune ainsi que la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Il favorisera le développement au bénéfice des communautés concernées et du Québec tout entier, et ce, dans le respect des cultures et des identités. »

L'ÉLABORATION DU PLAN NORD ET SON SUIVI[1]

Le Plan Nord a franchi une étape marquante lors de la rencontre réunissant les partenaires le 6 novembre 2009. Présidé par la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, M[me] Nathalie Normandeau, cet événement regroupait quelque 200 personnes issues des divers milieux directement concernés par cette démarche.

Les instances du Plan Nord

- **Le Comité ministériel du Plan Nord**
  Ce comité, composé de 16 ministres, assurera le suivi de la mise en œuvre du Plan Nord.

- **La Table des partenaires**
  Cette structure est au cœur de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Plan Nord. La Table s'est réunie tout au long de la démarche d'élaboration pour réfléchir aux enjeux et aux défis que pose le développement du Nord.

- **La Table des partenaires autochtones**
  Cette table, composée de représentants des nations et des communautés concernées, avait pour rôle de discuter des enjeux autochtones propres au territoire visé.

- **Les groupes de travail, le comité de pilotage et les réseaux de soutien**
  Formés de représentants de tous les milieux, les groupes de travail ont été une source d'information inestimable. Les réseaux de soutien ont été mis en place pour offrir leur expertise à ces groupes tandis que le comité de pilotage a, pour sa part, assuré la coordination des travaux.

Au cours de la démarche, les partenaires ont choisi de maintenir l'ensemble de la structure de concertation afin de poursuivre leurs travaux et d'assurer le suivi du Plan Nord.

1. Pour obtenir plus d'information à propos de l'élaboration du Plan Nord, voir l'annexe A.

DES INSTRUMENTS D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES

L'acquisition de connaissances sera au cœur des actions du gouvernement. Il est primordial de se baser sur des données fiables et valides pour assurer un développement durable et ordonné du Nord québécois. Autrement dit, il faut connaître pour agir.

Le gouvernement entend d'abord créer des ponts entre les milieux de la recherche, québécois et étrangers, les promoteurs et les décideurs. Il reconnaît le besoin de mieux évaluer, notamment, les impacts environnementaux des projets de développement tant sur les écosystèmes naturels que sur les milieux humains. Il vise également à valoriser le savoir et les connaissances des communautés autochtones.

En vue de coordonner l'acquisition, la production et le développement d'activités et de services liés aux connaissances sur le territoire du Plan Nord, le gouvernement a mis sur pied un comité interministériel propre au Plan Nord, formé de représentants de différents ministères et organismes engagés dans l'Approche de coopération en réseau pour l'information géographique (ACRIgéo). Ce comité jouera le rôle de pivot au sein du gouvernement pour toutes les activités d'acquisition et de diffusion des connaissances relatives aux populations et aux territoires visés par le Plan Nord. Il développera une plate-forme servant à partager avec tous les partenaires concernés, y compris les Premières Nations et les Inuits, les connaissances acquises, notamment les connaissances géographiques de référence du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Le Réseau de soutien à la recherche et au développement des connaissances, une structure mise en place au cours de la démarche d'élaboration du Plan Nord, a également soulevé l'intérêt certain du réseau universitaire. Plus de 65 organisations ont démontré un intérêt à participer au réseau, ce qui représente une implication potentielle d'environ 1 750 chercheurs. Il sera important de poursuivre ces démarches et de créer des liens entre les divers groupes afin de permettre le plus grand rayonnement possible aux connaissances acquises qui sont essentielles au développement intégré du Nord québécois.

Le Plan Nord est le fruit de plus de 60 réunions de groupes de travail sectoriels et de concertation, auxquelles ont participé plus de 450 personnes.

Ce travail de concertation a entraîné la formation de tables de discussion qui demeureront actives et continueront d'influencer la démarche du Plan Nord. Par cette architecture représentative et participative, le Plan Nord sera un modèle de développement durable conciliant le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement.

- Sur le **plan social,** les projets mis de l'avant dans le cadre du Plan Nord prévoiront des retombées locales et régionales. De façon plus précise, les questions relatives au logement, à l'accès aux services de santé, au maintien et à la création d'établissements d'enseignement, à l'accessibilité à des services de garde et à l'existence d'institutions culturelles seront prises en compte.
- Sur le **plan économique**, le Plan Nord générera une activité économique importante qui changera la trajectoire de développement des communautés locales et autochtones en offrant à la jeunesse nombreuse de ces régions des projets d'avenir et en créant une richesse qui profitera à tout le Québec.
- Sur le plan de la **protection de l'environnement**, le Plan Nord sera un modèle de développement durable dans sa réalisation. Les enjeux relatifs, notamment, à la protection des écosystèmes et à la préservation des habitats seront des critères essentiels pour tout projet de développement, tandis que 50 % de son territoire sera consacré à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

Tout au long de son élaboration, le Plan Nord s'est appuyé sur une démarche de développement durable en tenant compte des 16 principes édictés dans la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1). Ainsi, dès le début de la réflexion, par l'intermédiaire des groupes de travail sectoriels et de concertation, jusqu'à la mise en œuvre des projets, le Plan Nord témoigne d'une volonté de faire les choses différemment. Le développement durable du Nord québécois implique de revoir les façons de faire et d'accepter d'agir autrement.

Le développement durable du Nord québécois implique de revoir les façons de faire et d'accepter d'agir autrement.

ORIENTATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN NORD[2]

Le Plan Nord soutiendra la réalisation de projets en s'appuyant sur des orientations cohérentes qui permettront de répondre, dans l'ensemble, aux principales préoccupations liées à une démarche de développement durable. Ces orientations sont :

- Assurer l'application d'une approche de développement durable centrée sur les besoins essentiels des communautés locales et autochtones du territoire visé par le Plan Nord, sur leur identité et sur le patrimoine culturel.

2. Ces orientations sont extraites de la proposition du Groupe de concertation sur le développement durable, qui se trouve à l'annexe C.

DES INSTRUMENTS D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES

L'acquisition de connaissances sera au cœur des actions du gouvernement. Il est primordial de se baser sur des données fiables et valides pour assurer un développement durable et ordonné du Nord québécois. Autrement dit, il faut connaître pour agir.

Le gouvernement entend d'abord créer des ponts entre les milieux de la recherche, québécois et étrangers, les promoteurs et les décideurs. Il reconnaît le besoin de mieux évaluer, notamment, les impacts environnementaux des projets de développement tant sur les écosystèmes naturels que sur les milieux humains. Il vise également à valoriser le savoir et les connaissances des communautés autochtones.

En vue de coordonner l'acquisition, la production et le développement d'activités et de services liés aux connaissances sur le territoire du Plan Nord, le gouvernement a mis sur pied un comité interministériel propre au Plan Nord, formé de représentants de différents ministères et organismes engagés dans l'Approche de coopération en réseau pour l'information géographique (ACRIgéo). Ce comité jouera le rôle de pivot au sein du gouvernement pour toutes les activités d'acquisition et de diffusion des connaissances relatives aux populations et aux territoires visés par le Plan Nord. Il développera une plate-forme servant à partager avec tous les partenaires concernés, y compris les Premières Nations et les Inuits, les connaissances acquises, notamment les connaissances géographiques de référence du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Le Réseau de soutien à la recherche et au développement des connaissances, une structure mise en place au cours de la démarche d'élaboration du Plan Nord, a également soulevé l'intérêt certain du réseau universitaire. Plus de 65 organisations ont démontré un intérêt à participer au réseau, ce qui représente une implication potentielle d'environ 1 750 chercheurs. Il sera important de poursuivre ces démarches et de créer des liens entre les divers groupes afin de permettre le plus grand rayonnement possible aux connaissances acquises qui sont essentielles au développement intégré du Nord québécois.

Le Plan Nord est le fruit de plus de 60 réunions de groupes de travail sectoriels et de concertation, auxquelles ont participé plus de 450 personnes.

Ce travail de concertation a entraîné la formation de tables de discussion qui demeureront actives et continueront d'influencer la démarche du Plan Nord. Par cette architecture représentative et participative, le Plan Nord sera un modèle de développement durable conciliant le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement.

Sur le **plan social,** les projets mis de l'avant dans le cadre du Plan Nord prévoiront des retombées locales et régionales. De façon plus précise, les questions relatives au logement, à l'accès aux services de santé, au maintien et à la création d'établissements d'enseignement, à l'accessibilité à des services de garde et à l'existence d'institutions culturelles seront prises en compte.

Sur le **plan économique**, le Plan Nord générera une activité économique importante qui changera la trajectoire de développement des communautés locales et autochtones en offrant à la jeunesse nombreuse de ces régions des projets d'avenir et en créant une richesse qui profitera à tout le Québec.

Sur le plan de la **protection de l'environnement**, le Plan Nord sera un modèle de développement durable dans sa réalisation. Les enjeux relatifs, notamment, à la protection des écosystèmes et à la préservation des habitats seront des critères essentiels pour tout projet de développement, tandis que 50 % de son territoire sera consacré à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

Tout au long de son élaboration, le Plan Nord s'est appuyé sur une démarche de développement durable en tenant compte des 16 principes édictés dans la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1). Ainsi, dès le début de la réflexion, par l'intermédiaire des groupes de travail sectoriels et de concertation, jusqu'à la mise en œuvre des projets, le Plan Nord témoigne d'une volonté de faire les choses différemment. Le développement durable du Nord québécois implique de revoir les façons de faire et d'accepter d'agir autrement.

ORIENTATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN NORD[2]

Le Plan Nord soutiendra la réalisation de projets en s'appuyant sur des orientations cohérentes qui permettront de répondre, dans l'ensemble, aux principales préoccupations liées à une démarche de développement durable. Ces orientations sont :

- Assurer l'application d'une approche de développement durable centrée sur les besoins essentiels des communautés locales et autochtones du territoire visé par le Plan Nord, sur leur identité et sur le patrimoine culturel.

2. Ces orientations sont extraites de la proposition du Groupe de concertation sur le développement durable, qui se trouve à l'annexe C.

- Appuyer un développement qui respecte la qualité de l'environnement et sa biodiversité, et qui permet un enrichissement collectif sur les plans social et économique.
- Appliquer des approches intégrées d'analyse des divers usages sur le territoire qui s'articulent autour des efforts de réflexion déjà consentis ou en cours, et ce, dans le respect des cadres législatifs, des ententes et des conventions ainsi que des efforts de planification en place.

1.2 UN INSTRUMENT DE COORDINATION : LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Le travail de concertation qui a permis l'élaboration du Plan Nord se poursuivra tout au long de sa réalisation. À cette fin, un instrument de coordination spécialement consacré à la mise en œuvre concertée des projets de développement du Plan Nord sera créé.

Considérant la nature des enjeux, il est impératif qu'un tel organisme soit public et responsable devant les citoyens du Québec. Le gouvernement créera donc, en adoptant une loi, la **Société du Plan Nord**.

La Société du Plan Nord coordonnera la réalisation des investissements publics dans les infrastructures stratégiques de transport et de télécommunications ainsi que dans le domaine social. Cette société d'État sera également responsable du déploiement des mesures sociales, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés.

Avec cette société d'État, le gouvernement affirme sa volonté de faire du développement du Nord une priorité et prend les moyens requis pour mettre en œuvre cette priorité de façon ordonnée, opérationnelle et durable.

LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

- jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Plan Nord;
- relèvera de la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord;
- sera responsable des projets dont le financement proviendra d'un fonds, le Fonds du Plan Nord[3].

1.2.1 Rôle et gouvernance

La Société du Plan Nord jouera un rôle clé dans le déploiement du Plan Nord.

La société d'État coordonnera la mise en œuvre des projets d'infrastructures inscrits dans le premier plan d'action quinquennal.

La Société du Plan Nord définira l'ordonnancement des différents projets et planifiera leur mise en œuvre.

La Société du Plan Nord coordonnera le déploiement du Plan avec les différents partenaires impliqués, soit notamment Hydro-Québec ainsi que les ministères et les organismes gouvernementaux. Cette coordination tiendra compte des investissements privés annoncés.

3. Pour obtenir plus d'information à propos du Fonds du Plan Nord, voir le chapitre 6.

Pour les projets dont elle sera responsable, la société d'État négociera le montage financier accompagnant le développement des infrastructures, avant d'octroyer le mandat correspondant à leur construction.

La Société du Plan Nord conclura des ententes à cet effet avec les ministères et les organismes concernés.

La Société du Plan Nord aura également pour tâche de négocier des ententes de financement avec les utilisateurs privés d'une nouvelle infrastructure de transport — ces ententes couvrant à la fois la construction de l'infrastructure et son entretien.

La Société du Plan Nord sera aussi une interlocutrice privilégiée pour les communautés locales et autochtones qu'elle pourra accompagner et appuyer dans leurs propres projets de développement communautaire et social.

Hydro-Québec, dans le cadre du Plan Nord, assumera un rôle particulier et stratégique. La Société du Plan Nord collaborera avec la société d'État afin de planifier ses actions et ainsi profiter au maximum des initiatives de celle-ci, tout en respectant les orientations de la Table des partenaires.

Le conseil d'administration de la Société du Plan Nord sera composé de représentants des régions, des nations autochtones, du secteur privé et du gouvernement du Québec.

Les règles de gouvernance s'appliquant à la Société du Plan Nord s'inspireront directement des règles édictées dans la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02).

Quant à la **Société de développement de la Baie-James**, mise en place au début des années 70, elle poursuivra ses activités actuelles et ses mandats seront adaptés, au besoin.

1.3 UNE TERRE PROPICE AUX INVESTISSEMENTS

Avec la Société du Plan Nord comme premier instrument de coordination et la structure de concertation, le Plan Nord pourra mettre en œuvre des partenariats nouveaux adaptés au territoire et à ses contraintes particulières.

Pour appuyer ces partenariats nouveaux, le gouvernement utilisera différents leviers pour intéresser des entreprises québécoises, canadiennes et internationales à investir au Québec. Le principal levier de développement économique de l'État québécois, Investissement Québec, sera notamment mis à contribution. Investissement Québec facilitera la réalisation de projets par ses diverses solutions d'affaires, allant du prêt à l'investissement en équité, et fera la promotion du Plan Nord au cours de ses activités de prospection d'investissement menées à l'étranger.

- Appuyer un développement qui respecte la qualité de l'environnement et sa biodiversité, et qui permet un enrichissement collectif sur les plans social et économique.
- Appliquer des approches intégrées d'analyse des divers usages sur le territoire qui s'articulent autour des efforts de réflexion déjà consentis ou en cours, et ce, dans le respect des cadres législatifs, des ententes et des conventions ainsi que des efforts de planification en place.

1.2 UN INSTRUMENT DE COORDINATION : LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Le travail de concertation qui a permis l'élaboration du Plan Nord se poursuivra tout au long de sa réalisation. À cette fin, un instrument de coordination spécialement consacré à la mise en œuvre concertée des projets de développement du Plan Nord sera créé.

Considérant la nature des enjeux, il est impératif qu'un tel organisme soit public et responsable devant les citoyens du Québec. Le gouvernement créera donc, en adoptant une loi, la **Société du Plan Nord**.

La Société du Plan Nord coordonnera la réalisation des investissements publics dans les infrastructures stratégiques de transport et de télécommunications ainsi que dans le domaine social. Cette société d'État sera également responsable du déploiement des mesures sociales, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés.

Avec cette société d'État, le gouvernement affirme sa volonté de faire du développement du Nord une priorité et prend les moyens requis pour mettre en œuvre cette priorité de façon ordonnée, opérationnelle et durable.

LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

- jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Plan Nord;
- relèvera de la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord;
- sera responsable des projets dont le financement proviendra d'un fonds, le Fonds du Plan Nord[3].

1.2.1 Rôle et gouvernance

La Société du Plan Nord jouera un rôle clé dans le déploiement du Plan Nord.

- La société d'État coordonnera la mise en œuvre des projets d'infrastructures inscrits dans le premier plan d'action quinquennal.
- La Société du Plan Nord définira l'ordonnancement des différents projets et planifiera leur mise en œuvre.
- La Société du Plan Nord coordonnera le déploiement du Plan avec les différents partenaires impliqués, soit notamment Hydro-Québec ainsi que les ministères et les organismes gouvernementaux. Cette coordination tiendra compte des investissements privés annoncés.

3. Pour obtenir plus d'information à propos du Fonds du Plan Nord, voir le chapitre 6.

Pour les projets dont elle sera responsable, la société d'État négociera le montage financier accompagnant le développement des infrastructures, avant d'octroyer le mandat correspondant à leur construction.

- La Société du Plan Nord conclura des ententes à cet effet avec les ministères et les organismes concernés.
- La Société du Plan Nord aura également pour tâche de négocier des ententes de financement avec les utilisateurs privés d'une nouvelle infrastructure de transport — ces ententes couvrant à la fois la construction de l'infrastructure et son entretien.

La Société du Plan Nord sera aussi une interlocutrice privilégiée pour les communautés locales et autochtones qu'elle pourra accompagner et appuyer dans leurs propres projets de développement communautaire et social.

Hydro-Québec, dans le cadre du Plan Nord, assumera un rôle particulier et stratégique. La Société du Plan Nord collaborera avec la société d'État afin de planifier ses actions et ainsi profiter au maximum des initiatives de celle-ci, tout en respectant les orientations de la Table des partenaires.

Le conseil d'administration de la Société du Plan Nord sera composé de représentants des régions, des nations autochtones, du secteur privé et du gouvernement du Québec.

Les règles de gouvernance s'appliquant à la Société du Plan Nord s'inspireront directement des règles édictées dans la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02).

Quant à la **Société de développement de la Baie-James**, mise en place au début des années 70, elle poursuivra ses activités actuelles et ses mandats seront adaptés, au besoin.

1.3 UNE TERRE PROPICE AUX INVESTISSEMENTS

Avec la Société du Plan Nord comme premier instrument de coordination et la structure de concertation, le Plan Nord pourra mettre en œuvre des partenariats nouveaux adaptés au territoire et à ses contraintes particulières.

Pour appuyer ces partenariats nouveaux, le gouvernement utilisera différents leviers pour intéresser des entreprises québécoises, canadiennes et internationales à investir au Québec. Le principal levier de développement économique de l'État québécois, Investissement Québec, sera notamment mis à contribution. Investissement Québec facilitera la réalisation de projets par ses diverses solutions d'affaires, allant du prêt à l'investissement en équité, et fera la promotion du Plan Nord au cours de ses activités de prospection d'investissement menées à l'étranger.

PROMOUVOIR LE NORD QUÉBÉCOIS À L'ÉTRANGER

Le gouvernement du Québec mène une action internationale soutenue et originale. Il vise ainsi à attirer des travailleurs qualifiés et des investissements, à ouvrir de nouveaux marchés à ses entrepreneurs, à enrichir les relations de coopération dans des domaines tels l'environnement, le développement durable et la recherche scientifique, et à promouvoir la culture du Québec.

Sous la coordination du ministère des Relations internationales, l'action internationale du Québec implique l'ensemble du gouvernement, y compris des sociétés d'État à vocation économique, comme Investissement Québec, et le réseau des représentations du Québec à l'étranger, principalement constitué de 7 délégations générales, de 5 délégations et de 11 bureaux.

Cette organisation de l'action internationale du Québec est mise à contribution dans la promotion du Plan Nord à l'étranger. Le gouvernement entend également promouvoir et faire connaître le Nord québécois que ce soit lors d'activités culturelles ou diplomatiques.

Le Plan Nord fera ainsi partie des opérations de prospection d'investissement étranger menées par Investissement Québec, il sera au cœur des missions économiques et culturelles menées par le gouvernement à l'étranger et il fera partie de l'information transmise à tout investisseur désireux d'en savoir plus sur le Québec.

1.4 DES PARTENARIATS NOVATEURS

Des mesures incitatives propres à ce nouvel espace économique nordique seront aussi mises en place afin de maximiser les retombées locales et régionales.

Les partenariats envisagés viseront, par exemple, à satisfaire plusieurs usages. Ainsi, des infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications pourraient être mises en place pour donner accès à un nouveau camp minier comprenant plusieurs gisements, donnant accès du même coup à des territoires de trappe puis, éventuellement, à des pourvoiries et à d'autres infrastructures touristiques, tout en bénéficiant aux communautés avoisinantes. C'est ainsi que le développement du Nord s'appuiera sur une planification intégrée et deviendra un modèle de développement durable.

Ce modèle d'affaires nordique pourra aussi faire en sorte que les coûts d'implantation et d'entretien des infrastructures seront partagés, tout au long de leur vie utile, par les entreprises, les communautés concernées, les autres utilisateurs et le gouvernement du Québec.

1.5 PRIORITÉ AUX RETOMBÉES LOCALES ET RÉGIONALES

Pour assurer un développement socialement responsable et durable, le Plan Nord préconise également de maximiser les retombées liées à la mise en valeur du territoire et des différentes ressources du milieu pour les communautés locales et régionales afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Tous les projets de développement économiques qui verront le jour sur le territoire visé prévoiront obligatoirement de telles retombées. À cet égard, un ou des mécanismes seront mis en place de concert avec les différents partenaires.

Ce principe suppose de favoriser et de valoriser l'utilisation maximale des ressources locales, qu'elles soient humaines, financières, informationnelles, technologiques ou autres. Plusieurs mesures peuvent être retenues pour maximiser les retombées socioéconomiques locales et régionales lors de la mise en œuvre des projets, dont l'embauche de main-d'œuvre locale, sa formation ainsi que le développement de l'expertise en région.

Dans plusieurs secteurs d'activité, les instances locales ou régionales pourront elles-mêmes être des promoteurs et s'inscrire dans le Plan Nord afin d'en accroître les bénéfices et de diversifier les activités économiques de leur région.

1.6 ADAPTER LES RÈGLES, LES NORMES ET LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX À LA RÉALITÉ NORDIQUE

Les régions concernées par le Plan Nord sont différentes du reste du Québec. Les programmes et les services gouvernementaux doivent donc tenir compte de leurs particularités et être modulés de façon à ce que les communautés nordiques aient accès à des services se rapprochant de ceux offerts ailleurs au Québec.

Parfois, la modification de certains critères d'admissibilité, tels que la masse critique nécessaire, la mise de fonds initiale demandée ou le cumul maximal d'aide gouvernementale autorisé, ne nécessite pas d'investissements majeurs et peut suffire pour permettre l'application de programmes dans certains territoires qui ne pourraient en bénéficier autrement. Le gouvernement s'engage à développer des mesures novatrices pour moduler des règles et des normes gouvernementales afin de répondre aux réalités régionales.

Les participants aux travaux du Plan Nord ont rapporté des situations précises où les réalités nordiques ne sont pas prises en compte (culture, éducation, logement, etc.). Chacun des secteurs d'activité participants s'engage à prendre en compte ces particularités afin que les règles, les normes et les programmes gouvernementaux répondent aux besoins spéciaux des régions nordiques. Déjà, certains engagements du premier plan d'action quinquennal du Plan Nord affirment cette volonté du gouvernement.

PROMOUVOIR LE NORD QUÉBÉCOIS À L'ÉTRANGER

Le gouvernement du Québec mène une action internationale soutenue et originale. Il vise ainsi à attirer des travailleurs qualifiés et des investissements, à ouvrir de nouveaux marchés à ses entrepreneurs, à enrichir les relations de coopération dans des domaines tels l'environnement, le développement durable et la recherche scientifique, et à promouvoir la culture du Québec.

Sous la coordination du ministère des Relations internationales, l'action internationale du Québec implique l'ensemble du gouvernement, y compris des sociétés d'État à vocation économique, comme Investissement Québec, et le réseau des représentations du Québec à l'étranger, principalement constitué de 7 délégations générales, de 5 délégations et de 11 bureaux.

Cette organisation de l'action internationale du Québec est mise à contribution dans la promotion du Plan Nord à l'étranger. Le gouvernement entend également promouvoir et faire connaître le Nord québécois que ce soit lors d'activités culturelles ou diplomatiques.

Le Plan Nord fera ainsi partie des opérations de prospection d'investissement étranger menées par Investissement Québec, il sera au cœur des missions économiques et culturelles menées par le gouvernement à l'étranger et il fera partie de l'information transmise à tout investisseur désireux d'en savoir plus sur le Québec.

1.4 DES PARTENARIATS NOVATEURS

Des mesures incitatives propres à ce nouvel espace économique nordique seront aussi mises en place afin de maximiser les retombées locales et régionales.

Les partenariats envisagés viseront, par exemple, à satisfaire plusieurs usages. Ainsi, des infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications pourraient être mises en place pour donner accès à un nouveau camp minier comprenant plusieurs gisements, donnant accès du même coup à des territoires de trappe puis, éventuellement, à des pourvoiries et à d'autres infrastructures touristiques, tout en bénéficiant aux communautés avoisinantes. C'est ainsi que le développement du Nord s'appuiera sur une planification intégrée et deviendra un modèle de développement durable.

Ce modèle d'affaires nordique pourra aussi faire en sorte que les coûts d'implantation et d'entretien des infrastructures seront partagés, tout au long de leur vie utile, par les entreprises, les communautés concernées, les autres utilisateurs et le gouvernement du Québec.

1.5 PRIORITÉ AUX RETOMBÉES LOCALES ET RÉGIONALES

Pour assurer un développement socialement responsable et durable, le Plan Nord préconise également de maximiser les retombées liées à la mise en valeur du territoire et des différentes ressources du milieu pour les communautés locales et régionales afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Tous les projets de développement économiques qui verront le jour sur le territoire visé prévoiront obligatoirement de telles retombées. À cet égard, un ou des mécanismes seront mis en place de concert avec les différents partenaires.

Ce principe suppose de favoriser et de valoriser l'utilisation maximale des ressources locales, qu'elles soient humaines, financières, informationnelles, technologiques ou autres. Plusieurs mesures peuvent être retenues pour maximiser les retombées socioéconomiques locales et régionales lors de la mise en œuvre des projets, dont l'embauche de main-d'œuvre locale, sa formation ainsi que le développement de l'expertise en région.

Dans plusieurs secteurs d'activité, les instances locales ou régionales pourront elles-mêmes être des promoteurs et s'inscrire dans le Plan Nord afin d'en accroître les bénéfices et de diversifier les activités économiques de leur région.

1.6 ADAPTER LES RÈGLES, LES NORMES ET LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX À LA RÉALITÉ NORDIQUE

Les régions concernées par le Plan Nord sont différentes du reste du Québec. Les programmes et les services gouvernementaux doivent donc tenir compte de leurs particularités et être modulés de façon à ce que les communautés nordiques aient accès à des services se rapprochant de ceux offerts ailleurs au Québec.

Parfois, la modification de certains critères d'admissibilité, tels que la masse critique nécessaire, la mise de fonds initiale demandée ou le cumul maximal d'aide gouvernementale autorisé, ne nécessite pas d'investissements majeurs et peut suffire pour permettre l'application de programmes dans certains territoires qui ne pourraient en bénéficier autrement. Le gouvernement s'engage à développer des mesures novatrices pour moduler des règles et des normes gouvernementales afin de répondre aux réalités régionales.

Les participants aux travaux du Plan Nord ont rapporté des situations précises où les réalités nordiques ne sont pas prises en compte (culture, éducation, logement, etc.). Chacun des secteurs d'activité participants s'engage à prendre en compte ces particularités afin que les règles, les normes et les programmes gouvernementaux répondent aux besoins spéciaux des régions nordiques. Déjà, certains engagements du premier plan d'action quinquennal du Plan Nord affirment cette volonté du gouvernement.

DES EXEMPLES DE PARTENARIAT MODERNE

Mine Raglan exploitée par Xstrata Nickel au Nunavik

La mise en production s'est faite en 1998. L'entente de partenariat avec les Inuits prévoit notamment les mesures suivantes :

- Priorité à l'emploi pour les Inuits;
- Formation adaptée aux Inuits;
- Priorité aux entreprises inuites;
- Suivi des répercussions sur l'environnement;
- Compensations financières;
- Mise en place d'un comité permanent de suivi des engagements.

Pour la seule année 2010, les retombées pour les Inuits sous forme de revenus d'emplois, de contrats aux entreprises inuites et de part des profits ont été de plus de 80 millions de dollars.

Goldcorp et la nation crie

En février 2011, la compagnie Goldcorp et la communauté crie de Wemindji, en collaboration avec le Grand Conseil des Cris et l'Administration régionale crie, ont signé une entente de partenariat en vue de l'exploitation d'une mine d'or : le projet Éléonore.

L'entente, qui sera en vigueur pour toute la durée de l'exploitation de la mine, prévoit notamment des emplois pour les Cris, des contrats pour les entreprises cries et des initiatives spécifiques en matière de formation et d'éducation par lesquelles l'entreprise investira dans le développement des compétences de la population crie et dans l'aménagement de points de service de formation et d'éducation.

New Millennium et la nation naskapie

En juin 2010, la société New Millennium Capital Corporation et la nation naskapie de Kawawachikamach, près de Schefferville, ont conclu une entente sur l'exploitation des anciennes mines d'Iron Ore Company (IOC), fermées en 1982.

L'entente, d'une durée d'application égale à l'exploitation de la mine, touche l'exploitation du minerai de fer dit à « enfournement direct », soit sans traitement.

En vertu de l'accord, les Naskapis bénéficieront de formations adaptées, d'emplois et de possibilités d'affaires.

New Millennium offre notamment une participation financière au projet et à ses retombées. Elle s'engage au respect de l'environnement et à la protection de la culture de la nation naskapie.

Hydro-Québec et les Innus

En 2008 et 2009, Hydro-Québec a conclu des ententes de partenariat avec la municipalité régionale de comté de Minganie et les communautés innues de Natashquan, de Pakua Shipi, d'Unamen Shipu et d'Ekuanitshit qui seront en vigueur jusqu'en 2070. Ces ententes ont pour but de maximiser les retombées du projet pour les communautés concernées.

UNE RELATION AVEC LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS BASÉE SUR LE RESPECT MUTUEL ET LE PARTENARIAT

Tout au long de la démarche, les Premières Nations concernées et les Inuits (figure 2) ont exprimé le souhait de participer pleinement à l'élaboration du Plan Nord et à sa réalisation à titre de partenaires, selon un cadre respectueux de leurs aspirations et de leur propre réalité. Plus spécifiquement, les principes suivants ont été avancés pour rendre possibles les partenariats qu'ils souhaitent établir :

- Le maintien d'une relation de Nation à Nation;
- L'obligation de consulter adéquatement les populations;
- La participation des Autochtones tant aux processus décisionnels qu'à la réalisation des projets de développement;
- Le respect des principes du développement durable;
- Le respect de la culture et de l'identité autochtones;
- Le respect des traités, des ententes et des conventions déjà signés et à venir.

Les discussions qui ont conduit à l'élaboration du Plan Nord ont été menées de Nation à Nation et il est de l'intention du gouvernement du Québec de maintenir cette relation privilégiée. Ce dialogue de Nation à Nation se poursuivra donc tout au long de la mise en œuvre du Plan Nord grâce aux mécanismes mis en place. Les décideurs politiques du Québec et des nations autochtones préserveront le lien étroit qu'ils ont su tisser au cours des derniers mois dans le cadre de la démarche du Plan Nord.

LE RESPECT DES ENTENTES SIGNÉES ET À VENIR

Le Plan Nord et sa mise en œuvre respectent et devront toujours respecter les ententes conclues, tout comme les obligations du gouvernement du Québec en ce qui a trait aux Autochtones. Le Plan Nord ne saurait se substituer aux mécanismes actuels qui permettent de traiter certains dossiers de Nation à Nation, tels ceux qui font déjà l'objet de négociations. Le gouvernement du Québec se fera un devoir de respecter ses engagements.

Rappelons que la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et la Convention du Nord-Est québécois régissent les relations entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les nations inuite, crie et naskapie. Ces conventions confient à ces nations autochtones d'importantes responsabilités en matière de services de santé et services sociaux, d'éducation, de chasse, de pêche et de piégeage. Elles prévoient par ailleurs des mesures touchant la gestion du territoire, la création de structures administratives et l'octroi de moyens financiers permettant la prise en charge de ces responsabilités.

Plus récemment, le Québec a conclu avec ces mêmes nations des ententes de partenariat visant à assurer leur développement économique et communautaire. En 2002, l'Entente sur les nouvelles relations entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Paix des braves) a été conclue avec la nation crie, tout comme l'entente Sannarutik, avec les Inuits. En 2009, une entente de développement économique et communautaire a été signée avec les Naskapis.

Depuis 2004, les communautés innues de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan, toutes signataires de l'Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Natashquan et les gouvernements du Québec et du Canada (EPOG), poursuivent la

DES EXEMPLES DE PARTENARIAT MODERNE

Mine Raglan exploitée par Xstrata Nickel au Nunavik

La mise en production s'est faite en 1998. L'entente de partenariat avec les Inuits prévoit notamment les mesures suivantes :

- Priorité à l'emploi pour les Inuits;
- Formation adaptée aux Inuits;
- Priorité aux entreprises inuites;
- Suivi des répercussions sur l'environnement;
- Compensations financières;
- Mise en place d'un comité permanent de suivi des engagements.

Pour la seule année 2010, les retombées pour les Inuits sous forme de revenus d'emplois, de contrats aux entreprises inuites et de part des profits ont été de plus de 80 millions de dollars.

Goldcorp et la nation crie

En février 2011, la compagnie Goldcorp et la communauté crie de Wemindji, en collaboration avec le Grand Conseil des Cris et l'Administration régionale crie, ont signé une entente de partenariat en vue de l'exploitation d'une mine d'or : le projet Éléonore.

L'entente, qui sera en vigueur pour toute la durée de l'exploitation de la mine, prévoit notamment des emplois pour les Cris, des contrats pour les entreprises cries et des initiatives spécifiques en matière de formation et d'éducation par lesquelles l'entreprise investira dans le développement des compétences de la population crie et dans l'aménagement de points de service de formation et d'éducation.

New Millennium et la nation naskapie

En juin 2010, la société New Millennium Capital Corporation et la nation naskapie de Kawawachikamach, près de Schefferville, ont conclu une entente sur l'exploitation des anciennes mines d'Iron Ore Company (IOC), fermées en 1982.

L'entente, d'une durée d'application égale à l'exploitation de la mine, touche l'exploitation du minerai de fer dit à « enfournement direct », soit sans traitement.

En vertu de l'accord, les Naskapis bénéficieront de formations adaptées, d'emplois et de possibilités d'affaires.

New Millennium offre notamment une participation financière au projet et à ses retombées. Elle s'engage au respect de l'environnement et à la protection de la culture de la nation naskapie.

Hydro-Québec et les Innus

En 2008 et 2009, Hydro-Québec a conclu des ententes de partenariat avec la municipalité régionale de comté de Minganie et les communautés innues de Natashquan, de Pakua Shipi, d'Unamen Shipu et d'Ekuanitshit qui seront en vigueur jusqu'en 2070. Ces ententes ont pour but de maximiser les retombées du projet pour les communautés concernées.

UNE RELATION AVEC LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS BASÉE SUR LE RESPECT MUTUEL ET LE PARTENARIAT

Tout au long de la démarche, les Premières Nations concernées et les Inuits (figure 2) ont exprimé le souhait de participer pleinement à l'élaboration du Plan Nord et à sa réalisation à titre de partenaires, selon un cadre respectueux de leurs aspirations et de leur propre réalité. Plus spécifiquement, les principes suivants ont été avancés pour rendre possibles les partenariats qu'ils souhaitent établir :

- Le maintien d'une relation de Nation à Nation;
- L'obligation de consulter adéquatement les populations;
- La participation des Autochtones tant aux processus décisionnels qu'à la réalisation des projets de développement;
- Le respect des principes du développement durable;
- Le respect de la culture et de l'identité autochtones;
- Le respect des traités, des ententes et des conventions déjà signés et à venir.

Les discussions qui ont conduit à l'élaboration du Plan Nord ont été menées de Nation à Nation et il est de l'intention du gouvernement du Québec de maintenir cette relation privilégiée. Ce dialogue de Nation à Nation se poursuivra donc tout au long de la mise en œuvre du Plan Nord grâce aux mécanismes mis en place. Les décideurs politiques du Québec et des nations autochtones préserveront le lien étroit qu'ils ont su tisser au cours des derniers mois dans le cadre de la démarche du Plan Nord.

LE RESPECT DES ENTENTES SIGNÉES ET À VENIR

Le Plan Nord et sa mise en œuvre respectent et devront toujours respecter les ententes conclues, tout comme les obligations du gouvernement du Québec en ce qui a trait aux Autochtones. Le Plan Nord ne saurait se substituer aux mécanismes actuels qui permettent de traiter certains dossiers de Nation à Nation, tels ceux qui font déjà l'objet de négociations. Le gouvernement du Québec se fera un devoir de respecter ses engagements.

Rappelons que la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et la Convention du Nord-Est québécois régissent les relations entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les nations inuite, crie et naskapie. Ces conventions confient à ces nations autochtones d'importantes responsabilités en matière de services de santé et services sociaux, d'éducation, de chasse, de pêche et de piégeage. Elles prévoient par ailleurs des mesures touchant la gestion du territoire, la création de structures administratives et l'octroi de moyens financiers permettant la prise en charge de ces responsabilités.

Plus récemment, le Québec a conclu avec ces mêmes nations des ententes de partenariat visant à assurer leur développement économique et communautaire. En 2002, l'Entente sur les nouvelles relations entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Paix des braves) a été conclue avec la nation crie, tout comme l'entente Sannarutik, avec les Inuits. En 2009, une entente de développement économique et communautaire a été signée avec les Naskapis.

Depuis 2004, les communautés innues de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan, toutes signataires de l'Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Natashquan et les gouvernements du Québec et du Canada (EPOG), poursuivent la

négociation en vue de conclure un traité. La reconnaissance de territoires ancestraux et une participation accrue des communautés innues à la mise en valeur des ressources naturelles sont prévues dans l'entente de principe et seront abordées durant les négociations en cours.

Non seulement le gouvernement du Québec entend-il respecter ces ententes, mais il s'assurera en outre que la mise en œuvre du Plan Nord est suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution d'autres négociations qui ont cours avec les Premières Nations et les Inuits. Il répondra ainsi aux préoccupations exprimées à maintes reprises par ces derniers quant à la réalisation du Plan Nord dans un contexte évolutif.

Dans le cadre des discussions qui interviendront avec toutes les nations concernées, le gouvernement veillera à ce que les arrimages nécessaires soient effectués, qu'il s'agisse des discussions sur la gouvernance avec les Cris, des négociations concernant le gouvernement régional au Nunavik, des négociations avec les Innus sur la base de l'EPOG ou du suivi de l'entente socioéconomique avec les Naskapis. La réalisation du Plan Nord sera aussi suffisamment flexible pour intégrer en cours de route les communautés autochtones invitées qui ont choisi jusqu'à maintenant de ne pas participer à la démarche.

POURSUIVRE LE TRAVAIL ENTREPRIS

Les rapports qu'entretient le gouvernement du Québec avec les Premières Nations et les Inuits comprennent de nombreux dossiers. À titre d'exemple, on peut citer les attentes exprimées par les Cris, les Innus et les Naskapis pour l'établissement de mesures de développement socioéconomique, de même que les enjeux liés au logement et au coût de la vie pour les Inuits.

Le gouvernement du Québec maintiendra son engagement quant à la poursuite des discussions avec les représentants autochtones concernés ayant pour but de traiter les dossiers qui nécessitent une action plus immédiate. Selon les besoins, des mécanismes appropriés pourront être convenus avec les nations autochtones afin de s'assurer que ces dossiers cheminent de façon satisfaisante.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES ASPIRATIONS POUR ÉTABLIR DES PARTENARIATS EFFICACES

Il est essentiel que la mise en œuvre du Plan Nord permette de répondre aux préoccupations des Autochtones. La présence active et centrale de ces populations au cœur du processus d'élaboration du Plan Nord leur a permis de faire entendre leurs voix et d'assurer la prise en compte de leurs intérêts. Le maintien de cette présence permettra aux Autochtones de continuer d'exprimer leurs valeurs et leurs besoins. Ce dialogue se poursuivra certes au sein des Tables des partenaires, mais il s'exprimera aussi dans le cadre de la réalisation du Plan Nord.

Les actions à mettre en œuvre se feront dans un contexte d'étroite collaboration, puisque la majorité des initiatives incluses dans le Plan Nord seront accessibles aux partenaires impliqués. Ainsi, outre les projets ciblés expressément pour les nations autochtones, la plupart des initiatives pourront s'adresser aussi bien aux Premières Nations concernées qu'aux Inuits. Les initiatives seront réalisées en collaboration avec les autres partenaires, dans la foulée de la nouvelle synergie qui s'est installée depuis l'amorce de la démarche du Plan Nord.

L'espace économique créé par le Plan Nord sera donc l'occasion pour les Autochtones de multiplier les possibilités de créer des emplois, de former des partenariats d'affaires et de réaliser leurs propres projets de développement. Cette activité économique permettra d'améliorer le niveau de vie des Autochtones par un meilleur accès au marché de l'emploi, notamment par des

programmes de formation de la main-d'œuvre. De la même manière, le Plan Nord favorisera un partenariat social par des interventions concrètes, entre autres, en matière de logement et d'éducation.

Le Plan Nord devient donc un outil supplémentaire grâce auquel les Premières Nations et les Inuits pourront participer de manière accrue au cours des années à venir au développement du territoire. Le succès du Plan Nord pourra se mesurer, notamment, à la qualité des relations qui seront entretenues avec les nations autochtones. L'harmonisation des relations entre les communautés est essentielle à la création, dans ce nouvel espace économique, d'une réelle synergie qui favorisera l'émergence de partenariats entre les Autochtones, les entrepreneurs, les communautés régionales et le gouvernement du Québec. Des relations de cette nature sont également propices à l'établissement d'un dialogue constructif, au sein duquel la complémentarité des moyens et des besoins s'impose d'elle-même. Et d'un tel dialogue pourront émerger des initiatives profitables et bénéfiques pour tous.

FIGURE 2

Les communautés autochtones

Territoire d'application du Plan Nord

Organisation territoriale

- Communauté autochtone
- Limite sud des territoires conventionnés
- Terre de catégorie I
- Terre de catégorie II
- Nitassinan tel que défini dans l'EPOG

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Donnée	Organisme	Année
Divisions territoriales	MRNF	2010

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale adjointe de l'information géographique

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2010

0 200 km

Jeunes Innus sur le bord de la mer à Unaman Shipu
© Marc Tremblay

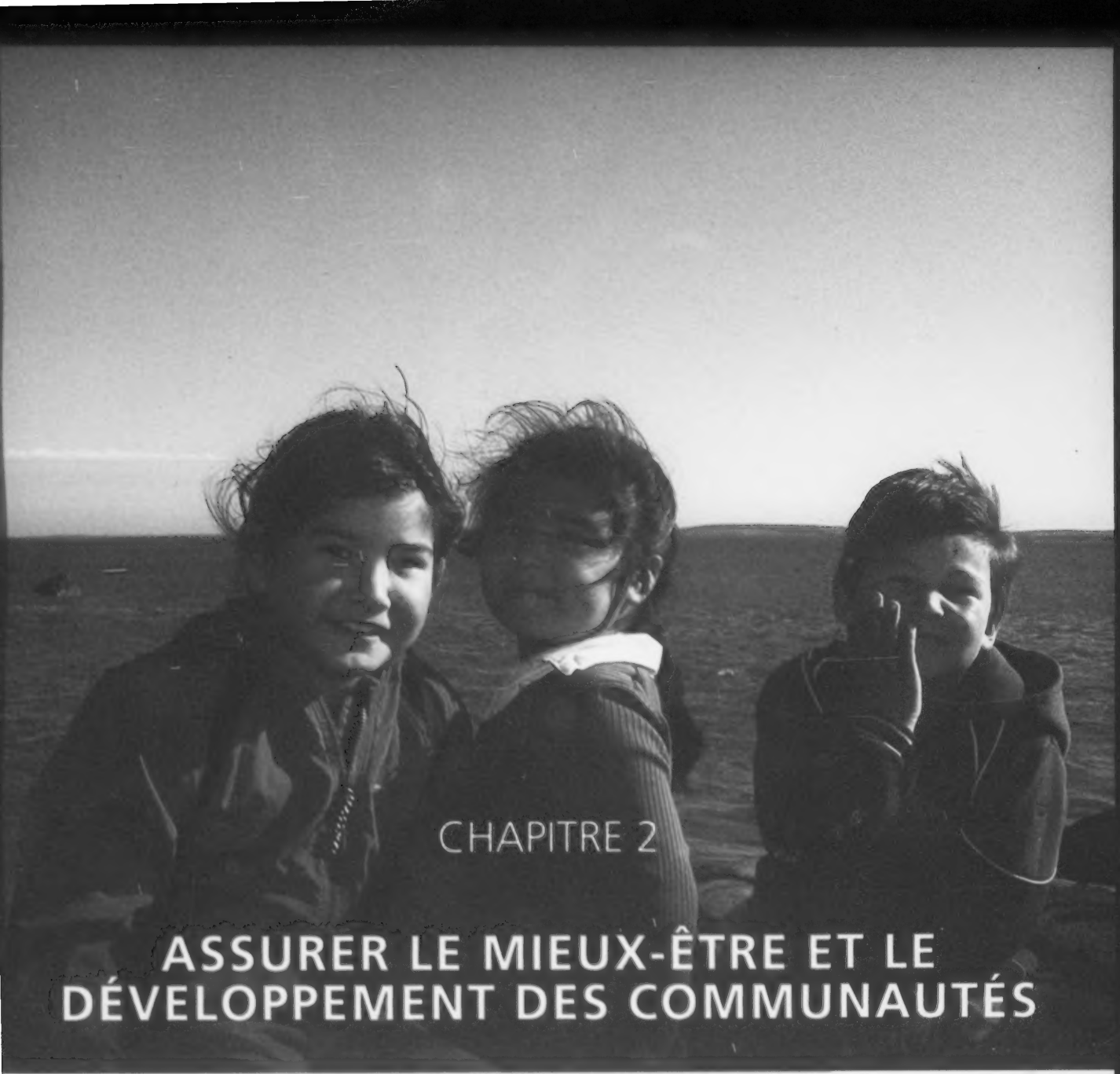

CHAPITRE 2

ASSURER LE MIEUX-ÊTRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Le Nord est riche en ressources, mais sa principale richesse n'est ni dans son sol, ni dans ses eaux. C'est sa population qui se distingue par sa jeunesse, sa soif d'avenir et son désir de développer son milieu.

2.1 UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE UNIQUE

De 1991 à 2006, le territoire du Plan Nord a connu des évolutions démographiques à l'opposé de l'ensemble du Québec (figure 3). Tandis que la population québécoise connaissait une hausse de près de 10 % au cours de cette période, les communautés du territoire du Plan Nord subissaient une baisse de près de 3 %, passant de 124 500 à 121 000 habitants. Pendant ce temps, la population autochtone connaissait une forte croissance ce qui a fait passer son poids de 17,7 % à 27,1 % de la population totale du territoire du Plan Nord.

En comparant les données de 1991 et de 2006, on constate que la population non autochtone du territoire du Plan Nord a connu un vieillissement accentué. Chez les Autochtones, la situation est inverse. Les jeunes âgés de 0 à 14 ans sont deux fois plus nombreux, tandis que la proportion des 65 ans et plus représente 4,5 %, soit moins de la moitié de celle de l'ensemble du Québec (13,2 %).

Ces chiffres confirment que les populations du territoire du Plan Nord sont jeunes et qu'elles forment un bassin de main-d'œuvre intéressant et à long terme.

Ces changements dans les populations exercent toutefois une forte pression sur les services d'éducation et de santé. Les besoins en logement sont également importants et les infrastructures culturelles devraient être renforcées.

Ainsi, l'enclenchement des projets de développement dans le cadre du Plan Nord devra passer par une offre de service adaptée aux besoins des communautés, des travailleurs qui arriveront de l'extérieur et de leurs familles.

FIGURE 3
Répartition par groupe d'âge de la population de l'ensemble du Québec et du territoire du Plan Nord, 2006

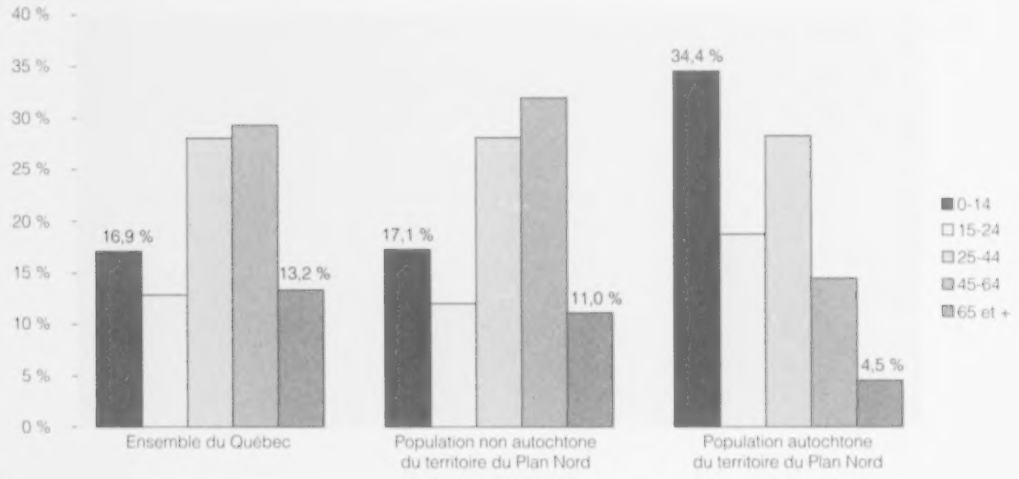

Source : Statistique Canada, Recensement de la population
Tiré de : *Le Plan Nord, un nouvel espace économique à développer : Indicateurs démographiques*, 2009

Les priorités d'action pour appuyer les communautés sont les suivantes :

Réduire le coût de la vie au Nunavik, principalement les coûts liés à l'alimentation et au transport.	SAA	MTQ
Créer un fonds de développement coopératif du Nunavik.	MDEIE	
Poursuivre la mise en œuvre du Fonds pour la réalisation d'initiatives régionales et locales (FRIRL).	MRNF	
Mettre en place des mesures d'accompagnement gouvernemental pour les communautés visées par les grands projets[1].	Gouvernement du Québec	
Prendre en compte les réalités nordiques dans l'élaboration de la stratégie québécoise de l'entrepreneuriat.	MDEIE	MELS, SAA, MESS
Sensibiliser davantage les entreprises implantées dans le Nord québécois aux enjeux du développement durable.	MDDEP	MDDEP

2.2 L'ÉDUCATION

Au chapitre de l'éducation, six centres de formation professionnelle (CFP)[2] et trois établissements collégiaux[3] sont actifs sur le territoire du Plan Nord. Quelques services universitaires y sont également offerts, bien qu'aucune université n'ait de locaux permanents au nord du 49e parallèle. Également, les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue disposent d'institutions situées à proximité du territoire visé. Plusieurs infrastructures sont donc en place pour développer de nouvelles formations, bien adaptées aux besoins des entreprises et à la culture des communautés concernées, et aussi offrir des formations dans un plus grand nombre de points de service à distance.

Deux obstacles devront toutefois être surmontés. Le premier est d'ordre organisationnel. Le seul maintien des services existants est déjà un défi. Les effectifs enseignants et professionnels sur le territoire du Plan Nord connaissent un fort taux de roulement, ce qui impose aux autorités de se livrer à une recherche constante de personnel qualifié et motivé à demeurer dans ces régions.

1. Par exemple, par la mise sur pied de comités de maximisation des retombées économiques ou de comités de soutien aux projets de développement économique des collectivités.
2. CFP A.W. Gagné, CFP de la Jamésie, CFP de Waswanipi, CFP Nunavimmi Pigiursavik, CFP Roberval et CFP de Baie-Comeau.
3. Cégep de Baie-Comeau, Cégep de Sept-Îles et Centre d'études collégiales de Chibougamau (relevant du Cégep de Saint-Félicien).

Le deuxième obstacle est d'un tout autre ordre. Les jeunes Autochtones sont peu enclins à étudier dans le cadre actuellement offert. Par ailleurs, il est à espérer que la promesse d'un bon emploi fera grimper les taux d'obtention d'un diplôme. Alors que sur ce territoire le taux d'élèves sortants sans diplôme ni qualification se situait à environ 24 %[4], ce qui est semblable à l'ensemble du Québec, la situation chez les élèves autochtones est tout autre. Au cours de l'année 2008-2009, 70 % des jeunes Naskapis, 81 % des jeunes Inuits et 92 % des jeunes Cris ont interrompu leur parcours scolaire sans avoir obtenu de diplôme ou de qualification.

De nombreuses solutions doivent être envisagées : l'amélioration des mécanismes de concertation entre les institutions et les partenaires concernés, l'offre d'outils de télécommunications permettant la formation à distance à tous les ordres d'enseignement, un modèle organisationnel plus souple et adapté aux réalités, la modulation des programmes et des normes et l'adaptation des outils d'enseignement à la réalité des communautés nordiques.

Il est nécessaire de préparer un plan de développement pour les services universitaires.

Par ailleurs, il est nécessaire de préparer un plan de développement pour les services universitaires. Une collaboration entre les régions, une participation accentuée des partenaires universitaires, des tables d'éducation interordres et des CRE ainsi que l'implication des partenaires privés sont des éléments clés pour assurer la disponibilité de ces services.

4. Les sortants sans diplôme ni qualification répondent aux deux critères suivants : durant l'année, ils n'obtiennent ni diplôme ni qualification et ils ne sont inscrits nulle part au Québec l'année suivante, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial.

LES SERVICES UNIVERSITAIRES

Le développement de services universitaires sur le territoire couvert par le Plan Nord doit faire appel à la collaboration de divers acteurs. Ainsi, il requiert :

1) **L'appui des forces du milieu**
   Les intervenants régionaux, notamment les CRE et les tables d'éducation interordres, qui regroupent les intervenants de tous les niveaux d'éducation, appuient les réseaux en place et ils doivent continuer à exercer leur rôle de concertation dans la définition des services universitaires.

2) **L'implication des partenaires universitaires**
   Le recours aux services des universités ayant développé une spécialité dans un créneau précis sera encouragé de façon à favoriser la diversification de la formation universitaire et l'acquisition d'une expertise en territoire nordique.

3) **Le développement de la formation à distance**
   Les coûts élevés des déplacements et l'obligation de s'adapter aux besoins des étudiants rendent incontournables le recours à la formation à distance et l'implication des autres universités, dont la Télé-université.

4) **L'implication des partenaires du secteur privé**
   Les organisations régionales devront tirer parti de la présence de grandes entreprises pour lancer des projets de formation à frais partagés qui assureraient leur participation à la formation et à la recherche universitaire.

5) **La concertation avec les autres ordres d'enseignement**
   Les tables d'éducation interordres devraient être appelées à jouer un rôle de premier plan dans le partage de diverses ressources (locaux, équipements, développement de l'offre de formation, services de soutien ou de tutorat pour la formation à distance).

Le deuxième obstacle est d'un tout autre ordre. Les jeunes Autochtones sont peu enclins à étudier dans le cadre actuellement offert. Par ailleurs, il est à espérer que la promesse d'un bon emploi fera grimper les taux d'obtention d'un diplôme. Alors que sur ce territoire le taux d'élèves sortants sans diplôme ni qualification se situait à environ 24 %[4], ce qui est semblable à l'ensemble du Québec, la situation chez les élèves autochtones est tout autre. Au cours de l'année 2008-2009, 70 % des jeunes Naskapis, 81 % des jeunes Inuits et 92 % des jeunes Cris ont interrompu leur parcours scolaire sans avoir obtenu de diplôme ou de qualification.

De nombreuses solutions doivent être envisagées : l'amélioration des mécanismes de concertation entre les institutions et les partenaires concernés, l'offre d'outils de télécommunications permettant la formation à distance à tous les ordres d'enseignement, un modèle organisationnel plus souple et adapté aux réalités, la modulation des programmes et des normes et l'adaptation des outils d'enseignement à la réalité des communautés nordiques.

Par ailleurs, il est nécessaire de préparer un plan de développement pour les services universitaires. Une collaboration entre les régions, une participation accentuée des partenaires universitaires, des tables d'éducation interordres et des CRE ainsi que l'implication des partenaires privés sont des éléments clés pour assurer la disponibilité de ces services.

4. Les sortants sans diplôme ni qualification répondent aux deux critères suivants : durant l'année, ils n'obtiennent ni diplôme ni qualification et ils ne sont inscrits nulle part au Québec l'année suivante, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial.

LES SERVICES UNIVERSITAIRES

Le développement de services universitaires sur le territoire couvert par le Plan Nord doit faire appel à la collaboration de divers acteurs. Ainsi, il requiert :

1) **L'appui des forces du milieu**
   Les intervenants régionaux, notamment les CRE et les tables d'éducation interordres, qui regroupent les intervenants de tous les niveaux d'éducation, appuient les réseaux en place et ils doivent continuer à exercer leur rôle de concertation dans la définition des services universitaires.

2) **L'implication des partenaires universitaires**
   Le recours aux services des universités ayant développé une spécialité dans un créneau précis sera encouragé de façon à favoriser la diversification de la formation universitaire et l'acquisition d'une expertise en territoire nordique.

3) **Le développement de la formation à distance**
   Les coûts élevés des déplacements et l'obligation de s'adapter aux besoins des étudiants rendent incontournables le recours à la formation à distance et l'implication des autres universités, dont la Télé-université.

4) **L'implication des partenaires du secteur privé**
   Les organisations régionales devront tirer parti de la présence de grandes entreprises pour lancer des projets de formation à frais partagés qui assureraient leur participation à la formation et à la recherche universitaire.

5) **La concertation avec les autres ordres d'enseignement**
   Les tables d'éducation interordres devraient être appelées à jouer un rôle de premier plan dans le partage de diverses ressources (locaux, équipements, développement de l'offre de formation, services de soutien ou de tutorat pour la formation à distance).

ÉDUCATION : LE PLAN D'ACTION

La réussite, la persévérance scolaire et l'obtention d'une première qualification par un maximum de personnes demeurent l'objectif central du Plan Nord en matière d'éducation. Pour le premier plan quinquennal 2011-2016, quatre grandes orientations ont été retenues :

1. **Enrichir les partenariats** : La concertation entre les milieux de l'éducation, de l'emploi et les différents ministères est essentielle pour proposer des solutions au développement des compétences locales.
2. **Assurer une adaptation constante des actions gouvernementales** : Les programmes doivent s'adapter aux réalités des régions nordiques et être modulés. En conséquence, les processus d'autorisation permettant d'offrir des programmes ciblés en formation professionnelle et technique doivent être améliorés et accélérés.
3. **Moderniser les bâtiments et les services de télécommunications** : Il est important que les infrastructures affectées à l'enseignement soient adéquates. De même, l'accès aux télécommunications est aujourd'hui incontournable, notamment aux fins de formation à distance.
4. **Mettre à jour les données dans le secteur de l'éducation** : Pour répondre à ce besoin, il sera déterminant d'acquérir et de maintenir à jour les statistiques et un ensemble d'autres données sur les régions visées par le Plan Nord.

Les priorités d'action en matière d'éducation sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Développer un programme de recherche pour la persévérance et la réussite scolaires des Autochtones.	MELS	
Offrir des possibilités de cheminements scolaires adaptés aux élèves du Nunavik.	MELS	
Mettre sur pied le programme « Échelon » pour la réussite scolaire, développé par la Commission scolaire du Nunavik.	MELS	
Réaliser le projet « Nunavik Sivuniksavut » pour développer le sentiment d'identité chez les jeunes Inuits.	MELS	MCCCF
Assurer le suivi du programme de formation des maîtres de la nation naskapie avec l'Université McGill.	MELS	
Réaménager le centre multifonctionnel de la Commission scolaire de la Baie-James.	MELS	
Mettre en place des centres multifonctionnels dans divers points de service sur le territoire pour offrir des programmes de formation professionnelle.	MELS	
Mettre en place un nouveau mécanisme de coordination régionale visant l'accélération du développement des services universitaires (en formation ainsi qu'en recherche et développement), particulièrement sur la Côte-Nord, de façon à mieux appuyer le développement socioéconomique sur le territoire du Plan Nord.	MELS	
Faire valoir auprès des jeunes l'importance de la poursuite des études.	Communautés locales et autochtones	
Créer des alliances dans les communautés pour stimuler la persévérance scolaire chez les jeunes.		
Dresser la liste des compétences requises, en qualité et en nombre, pour chaque projet dès l'étape de l'élaboration.	Promoteurs/ Entreprises	
Participer avec les partenaires de l'éducation et les communautés à un état des lieux et des besoins et, si nécessaire, investir avec les partenaires dans le développement des points de service.		

2.3 LA MAIN-D'ŒUVRE

La mise en œuvre du Plan Nord représente un défi inédit pour le Québec en matière de développement, de rétention et d'attraction de la main-d'œuvre. L'amélioration du niveau de formation de base acquis par la population habitant le territoire du Plan Nord est prioritaire. Les personnes qui habitent le territoire seront appelées à développer les compétences requises, maximisant ainsi les retombées locales.

À ce défi du développement et de la formation de la main-d'œuvre locale s'ajoute le défi de l'intégration dans les communautés locales et autochtones de main-d'œuvre venant de l'extérieur.

En effet, il va de soi que tous les efforts de développement de l'emploi local ne suffiront pas à combler tous les besoins et à rassembler toutes les expertises requises par les différents projets du Plan Nord. Ainsi, un grand nombre de travailleurs venus du Sud pourraient séjourner dans le Nord, dans certains cas pour des périodes prolongées, parfois pour de courtes périodes répétées.

Partout au Québec, des milliers de travailleurs sont habitués à ce régime particulier qui consiste à travailler à l'extérieur de sa région de résidence. Dans le cas des chantiers et des opérations des centrales d'Hydro-Québec, par exemple, la rotation 8-6 est souvent proposée (8 jours de travail, 6 jours de congé).

Ces travailleurs de l'extérieur feront augmenter la demande en services de toutes sortes, essentiels à une bonne qualité de vie.

Afin de relever le défi de la formation de la main-d'œuvre sur place et de l'accueil de la main-d'œuvre extérieure, chaque projet de développement économique dans le territoire du Plan Nord devra comporter dès sa phase de conception une liste précise des compétences requises, afin que le plus grand nombre possible de jeunes des communautés autochtones et locales puissent être rapidement engagés dans le processus menant à l'acquisition des compétences désirées. L'objectif en est qu'au moment de la mise en branle des projets la main-d'œuvre soit prête à travailler. Un tel plan devrait aussi prévoir le nombre de travailleurs qui viendront de l'extérieur et la durée de leurs séjours.

La réussite d'une telle approche nécessitera une collaboration étroite de tous les partenaires impliqués : établissements d'enseignement et de formation, entreprises, gouvernement, communautés locales et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale sera un partenaire actif dans la tenue d'activités de recrutement et de formation de la main-d'œuvre pour le Nord. **Une enveloppe de 65 millions de dollars sur 5 ans a déjà été prévue spécifiquement pour le territoire du Plan Nord.**

UNE STRATÉGIE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ADAPTÉE AUX RÉALITÉS DU NORD

Dans la vision de développement du territoire du Plan Nord réside une conception intégrée et durable de la participation des populations locales à leur développement. La mise en œuvre d'une stratégie sur ce territoire englobe à la fois la création d'emploi, le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée et la formation d'une main-d'œuvre locale compétente. Incontournables dans une perspective de développement harmonieux du marché du travail dans le Nord, ces trois éléments constituent également la base de la stratégie de la main-d'œuvre du Plan Nord.

Diversité des populations, isolement des communautés et des chantiers, cultures et valeurs régionales et locales vivantes et diversifiées, voilà autant de facteurs humains avec lesquels une stratégie de la main-d'œuvre doit composer de manière respectueuse. Parmi les enjeux déterminés à court terme, trois illustrent particulièrement les défis à venir :

- Renouveler et diversifier au cours des dix prochaines années les bassins de main-d'œuvre, particulièrement sur la Côte-Nord.
- Attirer de nouveaux travailleurs qualifiés sur le territoire du Plan Nord.
- Accroître le niveau de formation et de qualification professionnelle des populations vivant actuellement sur le territoire du Plan Nord.

Dans cet esprit, Emploi-Québec lancera et appuiera de son expertise un chantier ayant pour but de dégager les besoins de main-d'œuvre et de mettre en œuvre une stratégie intégrée afin de former, de retenir et d'attirer la main-d'œuvre sur ce territoire. À court terme, cette stratégie comportera trois volets d'intervention, étant entendu que d'autres axes d'interventions pourront s'y ajouter à mesure que se préciseront les besoins.

Un premier volet consiste à réviser l'offre de formation continue (diversité, accessibilité et flexibilité) ainsi qu'à définir les besoins spécifiques des communautés autochtones. L'analyse des besoins de formation sur le territoire du Plan Nord apportera l'éclairage nécessaire pour déterminer la localisation des quatre nouveaux centres de formation multifonctionnels, dont un sera construit dans une communauté crie.

Un deuxième volet impliquant une collaboration étroite des secteurs de l'emploi et de la main-d'œuvre met l'accent sur les formations professionnelles et techniques, y compris les parcours de formation en milieu de travail, la formation sur mesure pour les entreprises et la formation en métiers semi-spécialisés. Encore là, la mobilisation des communautés autochtones et la contribution des commissions scolaires et des établissements d'enseignement se trouvant sur le territoire du Plan Nord seront recherchées afin de maximiser l'offre de formation. Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement des régions limitrophes seront encouragés à participer à cette phase de développement d'une offre de formation adaptée et de qualité.

Le troisième volet d'intervention concerne la problématique de la formation de base pour les populations habitant le territoire. Assurer la participation au marché du travail d'une main-d'œuvre locale qualifiée, compétente et disponible à long terme sur le territoire du Plan Nord pose l'enjeu de la réussite et de la persévérance scolaire dans les écoles primaires et secondaires.

UNE IMPLICATION DE TOUS LES PARTENAIRES DU PLAN NORD

La mise en œuvre des projets de développement économique prévus dans le Plan Nord entraînera une hausse importante de la demande de main-d'œuvre. Bien que, tel qu'il est mentionné précédemment, les populations du territoire du Plan Nord soient appelées à combler une partie importante de ces nouveaux besoins, il demeure inévitable que plusieurs travailleurs viendront d'ailleurs au Québec et même de l'extérieur du Québec.

Les femmes, les Autochtones et les jeunes qui habitent le territoire du Plan Nord figurent parmi les populations ciblées pour faire partie d'une main-d'œuvre locale qualifiée et valorisée dans des secteurs souvent non traditionnels ou méconnus. À cet égard, les initiatives ayant pour but de promouvoir auprès de ces populations cibles les formations dans les secteurs clés et les emplois disponibles seront encouragées et soutenues. En plus des ouvriers spécialisés et des manœuvres, les entreprises seront à la recherche d'ingénieurs, de techniciens et de contremaîtres. Certaines grandes entreprises de produits forestiers ou miniers collaborent déjà avec le gouvernement pour mettre sur pied des programmes de formation. Emploi-Québec sera un partenaire particulièrement actif afin de répondre à ces préoccupations.

De plus, l'augmentation rapide des besoins en main-d'œuvre extérieure exigera une prise en charge particulière des conditions d'accueil de ces nouveaux travailleurs et, le cas échéant, de leur famille. Des mesures permettant d'accélérer les procédures d'immigration de certains travailleurs spécialisés pourraient même être envisagées.

Sur les plans social et culturel, l'arrivée massive de la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation des grands projets peut exercer une pression considérable sur les communautés locales. Afin de relever ce défi, les communautés touchées pourront compter sur l'appui du gouvernement qui leur offrira une assistance adaptée à leur réalité. Par l'entremise d'un comité dûment mandaté, disposant des ressources nécessaires et relevant de la conférence administrative régionale concernée, le gouvernement accompagnera les communautés dans la détermination des problèmes sociaux et culturels, l'analyse des répercussions et la proposition de solutions. Le gouvernement s'assurera également de mener des interventions cohérentes et intégrées auprès des communautés ayant des besoins spécifiques en termes notamment de logements, d'infrastructures municipales, de services de garde, de santé ou d'éducation.

À cet effet, la Société d'habitation du Québec révisera ou créera des programmes de logements pour les municipalités touchées par un accroissement accéléré de leur population. Ces programmes adaptés s'adresseraient tout particulièrement aux nouveaux ménages désireux de s'installer en permanence dans une municipalité située sur le territoire du Plan Nord.

L'ampleur de l'enjeu de la formation et du développement de la main-d'œuvre exige la collaboration de tous les partenaires du Plan Nord ainsi qu'une mobilisation des communautés, des acteurs du marché du travail, du secteur privé et des organisations publiques dont particulièrement les établissements d'enseignement. C'est dans ce contexte de partenariat qu'Emploi-Québec souscrit à cet enjeu incontournable dans une perspective de valorisation d'une main-d'œuvre locale et régionale qualifiée et performante.

EXEMPLES DE BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE ET DE COÛTS DE FORMATION POUR DES PROJETS MINIERS SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD FINANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CÔTE-NORD	Période	Montant	Nombre d'emplois
Alouette	2010-2012	750 800 $	240 maintenus
IOC	2010-2014	2 296 335 $	133 créés, 416 maintenus
Mines de fer Consolidated Thompson ltée	2008-2011	2 336 640 $	188 créés, 60 maintenus
Mines de fer Consolidated Thompson ltée	2009-2010	538 276 $	34 créés pour des Autochtones
NORD-DU-QUÉBEC	**Période**	**Montant**	**Nombre d'emplois**
Partenariat pour l'emploi des Cris	2009-2012	6 205 449 $	418 Autochtones formés
Ressources Breakwater ltée	2009-2010	827 080 $	24 créés, 45 maintenus
Xstrata/Raglan	2007-2011	2 652 158 $	170 créés
TOTAL		15 606 738 $	549 créés 761 maintenus 418 formés

Les priorités d'action en matière de main-d'œuvre sont les suivantes :

	RESPONSABILITÉ	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Dresser un profil de la main-d'œuvre sur le territoire du Plan Nord et en assurer la mise à jour périodique.	MESS	
Produire un atlas permettant de mieux comprendre les mouvements migratoires de la main-d'œuvre active sur le territoire du Plan Nord et en assurer la mise à jour périodique.	MESS	
Mettre en œuvre un projet majeur pour faciliter l'accès au marché du travail des Cris.	MESS	FED
Soutenir des projets majeurs de création et de maintien d'emplois, notamment dans le domaine minier.	MESS	
Regrouper les offres d'emploi des entreprises qui recrutent sur le territoire du Plan Nord dans le service Web *Placement en ligne* d'Emploi-Québec.	MESS	
Établir un port d'attache pour les employés d'Hydro-Québec à l'aéroport de Chapais-Chibougamau.	Hydro-Québec	
Créer un nouveau comité dans la structure de concertation du Plan Nord sur la main-d'œuvre et le marché du travail.	MESS	MRNF
Stimuler l'adhésion de la population aux projets de développement économique.	Communautés locales et autochtones	
Valoriser l'obtention de qualifications professionnelles.		
Collaborer avec les partenaires pour faciliter l'aménagement de lieux de formation.		
Établir avec les partenaires des calendriers de formation faisant en sorte que la main-d'œuvre soit prête au bon moment.	Promoteurs/ Entreprises	
Investir dans le développement de lieux de formation et l'installation d'équipements adéquats.		
Contribuer à l'embauche et au recrutement de formateurs.		

2.4 LE LOGEMENT

Le développement du Nord et l'arrivée de travailleurs de l'extérieur placeront les partenaires du Plan Nord devant un défi en matière d'infrastructures d'accueil, d'hébergement et de logement à l'échelle du territoire. C'est un enjeu incontournable, notamment en prévision de projets qui pourraient avoir pour effets l'accroissement rapide d'une population ou le développement accéléré d'une communauté.

Le gouvernement entend investir pour contribuer à la solution, mais ici encore, il faudra mettre en œuvre des partenariats nouveaux. Ainsi, **les promoteurs de projets de développement économique élaborés dans le cadre du Plan Nord devront y intégrer une composante logement afin de contribuer à la capacité d'accueil des communautés** qui verront arriver des travailleurs venus de l'extérieur et leurs familles.

Alors que le nombre de logements ailleurs au Québec augmente constamment, la situation est toute autre entre le 49e et le 55e parallèle. On note un manque important de logements abordables dans toutes les municipalités du Nord québécois. Par ailleurs, la majorité des constructions sont plus récentes que dans le reste du Québec, mais en moins bon état en raison des conditions climatiques et du surpeuplement des logements.

LA PROBLÉMATIQUE DU LOGEMENT DANS LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les lacunes liées à la disponibilité et à la qualité des logements sociaux se manifestent de façon évidente au Nunavik. À la fin de 2010, le parc résidentiel de ce territoire était composé d'environ 2 400 logements sociaux souvent surpeuplés et nécessitant des rénovations.

En 2009, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a estimé qu'il faudrait construire, d'ici à 2015, 1 000 logements supplémentaires pour combler le déficit observé. Cette pénurie engendre un surpeuplement des logements, ce qui nuit au bien-être des résidants, surtout des jeunes, et entraîne une dégradation accélérée des logements. Les problèmes sociaux engendrés par le surpeuplement des logements sont d'ailleurs mentionnés dans les conclusions de l'enquête réalisée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse[5].

Par ailleurs, il y a peu de propriétaires occupants au Nunavik en raison, notamment, des coûts de construction et d'occupation élevés. Toutefois, l'accessibilité à la propriété résidentielle doit y être renforcée.

Chez les Cris et les Naskapis, la situation est aussi préoccupante. Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour résoudre ce problème puisque la responsabilité du logement dans une réserve indienne relève directement de ses compétences.

5. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Enquête portant sur les services de protection de la jeunesse dans la baie d'Ungava et la baie d'Hudson* — Rapport, conclusions d'enquête et recommandations, avril 2007, 82 p. [www2.cdpdj.qc.ca/publications/Documents/rapport_Nunavik_francais.pdf].

Les priorités d'action en matière de main-d'œuvre sont les suivantes :

Dresser un profil de la main-d'œuvre sur le territoire du Plan Nord et en assurer la mise à jour périodique.	MESS	
Produire un atlas permettant de mieux comprendre les mouvements migratoires de la main-d'œuvre active sur le territoire du Plan Nord et en assurer la mise à jour périodique.	MESS	
Mettre en œuvre un projet majeur pour faciliter l'accès au marché du travail des Cris.	MESS	FED
Soutenir des projets majeurs de création et de maintien d'emplois, notamment dans le domaine minier.	MESS	
Regrouper les offres d'emploi des entreprises qui recrutent sur le territoire du Plan Nord dans le service Web *Placement en ligne* d'Emploi-Québec.	MESS	
Établir un port d'attache pour les employés d'Hydro-Québec à l'aéroport de Chapais-Chibougamau.	Hydro-Québec	
Créer un nouveau comité dans la structure de concertation du Plan Nord sur la main-d'œuvre et le marché du travail.	MESS	MRNF
Stimuler l'adhésion de la population aux projets de développement économique.	Communautés locales et autochtones	
Valoriser l'obtention de qualifications professionnelles.		
Collaborer avec les partenaires pour faciliter l'aménagement de lieux de formation.		
Établir avec les partenaires des calendriers de formation faisant en sorte que la main-d'œuvre soit prête au bon moment.	Promoteurs/ Entreprises	
Investir dans le développement de lieux de formation et l'installation d'équipements adéquats.		
Contribuer à l'embauche et au recrutement de formateurs.		

2.4 LE LOGEMENT

Le développement du Nord et l'arrivée de travailleurs de l'extérieur placeront les partenaires du Plan Nord devant un défi en matière d'infrastructures d'accueil, d'hébergement et de logement à l'échelle du territoire. C'est un enjeu incontournable, notamment en prévision de projets qui pourraient avoir pour effets l'accroissement rapide d'une population ou le développement accéléré d'une communauté.

Le gouvernement entend investir pour contribuer à la solution, mais ici encore, il faudra mettre en œuvre des partenariats nouveaux. Ainsi, **les promoteurs de projets de développement économique élaborés dans le cadre du Plan Nord devront y intégrer une composante logement afin de contribuer à la capacité d'accueil des communautés** qui verront arriver des travailleurs venus de l'extérieur et leurs familles.

Alors que le nombre de logements ailleurs au Québec augmente constamment, la situation est toute autre entre le 49e et le 55e parallèle. On note un manque important de logements abordables dans toutes les municipalités du Nord québécois. Par ailleurs, la majorité des constructions sont plus récentes que dans le reste du Québec, mais en moins bon état en raison des conditions climatiques et du surpeuplement des logements.

LA PROBLÉMATIQUE DU LOGEMENT DANS LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les lacunes liées à la disponibilité et à la qualité des logements sociaux se manifestent de façon évidente au Nunavik. À la fin de 2010, le parc résidentiel de ce territoire était composé d'environ 2 400 logements sociaux souvent surpeuplés et nécessitant des rénovations.

En 2009, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a estimé qu'il faudrait construire, d'ici à 2015, 1 000 logements supplémentaires pour combler le déficit observé. Cette pénurie engendre un surpeuplement des logements, ce qui nuit au bien-être des résidants, surtout des jeunes, et entraîne une dégradation accélérée des logements. Les problèmes sociaux engendrés par le surpeuplement des logements sont d'ailleurs mentionnés dans les conclusions de l'enquête réalisée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse[5].

Par ailleurs, il y a peu de propriétaires occupants au Nunavik en raison, notamment, des coûts de construction et d'occupation élevés. Toutefois, l'accessibilité à la propriété résidentielle doit y être renforcée.

Chez les Cris et les Naskapis, la situation est aussi préoccupante. Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour résoudre ce problème puisque la responsabilité du logement dans une réserve indienne relève directement de ses compétences.

5. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Enquête portant sur les services de protection de la jeunesse dans la baie d'Ungava et la baie d'Hudson* — Rapport, conclusions d'enquête et recommandations, avril 2007, 82 p. [www2.cdpdj.qc.ca/publications/Documents/rapport_Nunavik_francais.pdf].

PARTENARIATS NOVATEURS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

En septembre 2010 et février 2011, des ententes ont été conclues entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les municipalités de Fermont et de Port-Cartier.

Par ces ententes, le gouvernement délègue à ces municipalités son pouvoir de gestion sur certaines terres publiques et les revenus qui y sont associés, en échange d'un engagement des municipalités à y investir pour y construire de nouveaux quartiers habitables en vue d'accueillir de nouveaux travailleurs et leurs familles.

Ces ententes reposent sur un principe de décentralisation et d'innovation dans les façons de faire.

En outre, il existe une pénurie de résidences pour les personnes âgées et d'habitations pouvant regrouper plusieurs types de clientèles (personnes handicapées ou âgées, familles, etc.), notamment en raison des coûts de construction élevés sur le territoire du Plan Nord et du peu de moyens qu'ont les collectivités moins populeuses pour soutenir ces projets.

Des pressions importantes sur les communautés lors du développement de nouveaux projets ou de nouvelles entreprises résultent de cette situation. Par exemple, plusieurs communautés de la Côte-Nord font face actuellement à ce phénomène malgré le fait que des projets de logements pour ménages à revenu faible ou modeste (familles, personnes seules, personnes âgées autonomes, personnes handicapées autonomes) ou des projets de logements avec services (repas, maintien à domicile, entretien ménager) pour des personnes âgées en légère perte d'autonomie sont en développement à Natashquan et à Fermont.

LOGEMENT : LE PLAN D'ACTION

En vue de répondre à l'accroissement de la population et en vertu d'une entente quinquennale tripartite (gouvernements fédéral et du Québec et représentants inuits), 340 logements seront construits au Nunavik de 2010 à 2015. Avec le Plan Nord, le gouvernement veut de plus amorcer un rattrapage en matière de logement dans le Nunavik. À cet égard, 500 nouveaux logements y seront construits durant le premier quinquennat du Plan Nord, soit 300 logements sociaux et 200 logements dans une initiative d'accession à la propriété (150 logements permettant l'accession à la propriété résidentielle et 50 nouveaux logements coopératifs). Mises ensemble, ces mesures totalisent donc 840 nouveaux logements au Nunavik d'ici à 2016. De plus, le gouvernement du Québec ainsi que les partenaires inuits poursuivent les discussions avec le gouvernement fédéral pour la construction de 500 logements additionnels afin de résorber la pénurie de logements au Nunavik.

Mises ensemble, ces mesures totalisent donc 840 nouveaux logements au Nunavik d'ici à 2016.

Dans une perspective de maintien des acquis, un grand nombre de logements sociaux considérés comme vétustes devront également être rénovés. Depuis 2008, la Société d'habitation du Québec a investi 135 millions de dollars en rénovations majeures au Nunavik. D'autres travaux y seront réalisés sur 482 logements entre 2011 et 2014.

À l'extérieur du Nunavik, entre le 49e et le 55e parallèle, les préoccupations concernant la rareté des logements abordables constituent un frein au recrutement de la main-d'œuvre pour les entreprises. Une offre diversifiée et suffisante inciterait les gens à s'établir dans la région où se situe leur lieu de travail et éviterait les allers et retours fréquents (« fly in, fly out ») des travailleurs venant de l'extérieur du territoire du Plan Nord.

La nation crie est également aux prises avec une pénurie de logements. Le gouvernement du Québec est résolu à accompagner cette nation dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour augmenter le nombre de logements dans les communautés.

Les priorités d'action en matière de logement sont les suivantes :

Objets	Responsables	Ministères ou organismes partenaires
Construire des logements sociaux au Nunavik — programme de rattrapage (300 unités).	SHQ	
Mettre en œuvre un nouveau programme favorisant l'accession à la propriété résidentielle au Nunavik (200 unités).	SHQ	
Poursuivre la rénovation du parc de logements sociaux du Nunavik (482 unités).	SHQ	
Réaliser des projets additionnels sur le territoire du Plan Nord grâce au programme AccèsLogis Québec, à l'extérieur du Nunavik.	SHQ	
Fournir une main-d'œuvre pour participer à la construction d'habitations.	Communautés locales et autochtones	
Faciliter l'octroi de terrains et le développement des services adéquats lors de l'instauration de nouveaux quartiers.		
Faire connaître précisément le nombre de personnes, travailleurs de l'extérieur et leurs familles, susceptibles de venir s'installer dans la région du projet.	Promoteurs/ Entreprises	
Investir avec les communautés et les partenaires dans le développement d'habitations et d'infrastructures communautaires.		

2.5 LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

Les populations du territoire du Plan Nord font face à des défis particuliers en matière d'amélioration de la santé. Plus de personnes y sont atteintes de maladies chroniques ou de problèmes psychosociaux que dans le reste du Québec. D'ailleurs, l'espérance de vie de la population du territoire du Plan Nord est inférieure à celle de l'ensemble du Québec. Cet écart défavorable est beaucoup plus important dans les communautés autochtones.

De plus, les gains observés ces dernières années au Québec relativement à certains problèmes de santé, comme les maladies cardiovasculaires, n'ont pas connu d'évolution comparable sur le territoire du Plan Nord. Un autre exemple concerne la prévalence du diabète chez la nation crie (17 % en 2003) comparativement à l'ensemble du Québec (6 % en 2007-2008).

De même, les comportements à risque et la détresse semblent plus fréquents en territoire nordique, puisqu'on y constate des taux très élevés de mortalité par traumatismes, intentionnels ou non. Par exemple, au Nunavik et dans les communautés cries, c'est plus de 70 % des cas de suicide qui touchent les jeunes de 15 à 24 ans, comparativement à 11 % pour l'ensemble du Québec.

Les populations du Nord éprouvent certaines difficultés à obtenir des services psychosociaux de première ligne[6] et des services de santé à proximité de leur milieu de vie. Dans un contexte de développement des régions nordiques, il paraît essentiel de consolider ces services et de développer davantage les services spécialisés, de même que les infrastructures pour ce faire, y compris les télécommunications permettant les téléconsultations et la télémédecine.

Il est également primordial d'assurer un rôle proactif de vigilance et d'accompagnement des projets de développement économique et social issus du Plan Nord au regard de l'évaluation des effets sur la santé des populations et de l'adaptation des services au contexte nordique.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX : LE PLAN D'ACTION

La disponibilité des services de santé et des services sociaux constitue un enjeu crucial pour le Plan Nord. Les infrastructures en place répondent en général aux besoins des populations établies dans le territoire concerné, sans pour autant offrir les ressources nécessaires pour satisfaire les nouvelles populations qui s'y installeront et leurs besoins particuliers. Tout développement et tout accroissement de la main-d'œuvre nécessiteront le déploiement de services de santé et de services sociaux supplémentaires pour cette nouvelle clientèle.

Ainsi, de concert avec les communautés locales et les entreprises désireuses de s'implanter dans les territoires du Nord, les intervenants du secteur de la santé devront s'impliquer en amont des décisions pour planifier les services à offrir et déterminer les infrastructures à mettre en place en matière d'immobilisations, de ressources humaines et d'équipements spécialisés, tout en tenant compte des équipements et des infrastructures déjà installés dans les territoires visés ou à proximité de ceux-ci.

6. Tels que des services touchant l'alcoolisme et la toxicomanie, la prévention du suicide, les retards de développement des enfants, les comportements violents et agressifs des enfants et des adolescents, les problèmes de santé mentale, l'hyperactivité et la déficience intellectuelle.

Le réseau sociosanitaire dispose d'établissements et d'installations dans différentes localités, mais des enjeux de trois ordres concernant l'accès aux services, les ressources humaines et les infrastructures requièrent des améliorations. Ainsi :

- Il est nécessaire de consolider **l'accès aux services** de santé et aux services sociaux de première ligne et de développer davantage les services spécialisés, notamment pour réduire le nombre de déplacements hors communauté de personnes requérant ces services.
- Sur le plan des **ressources humaines**, des mesures incitatives améliorées seront mises en place pour favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre du réseau et pour adapter la formation du personnel aux particularités des communautés.
- **Les infrastructures immobilières** locales doivent être améliorées pour mieux répondre aux besoins sociosanitaires.

Il est important d'ajuster les services de santé et les services sociaux aux réalités et aux besoins spécifiques de la population, d'autant plus que son accroissement et son vieillissement représenteront un défi considérable pour le réseau tout au long des 25 prochaines années. Le recrutement et la formation de personnel d'origine autochtone permettront au réseau d'offrir des services adaptés aux réalités culturelles et linguistiques de ces communautés.

Les priorités d'action en matière de santé sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Mettre en place l'infrastructure et la structure nécessaires pour permettre la création d'un véritable réseau de télésanté au Nunavik.	MSSS	
Mettre en place un processus formel d'évaluation d'impact sur la santé des projets de développement du Plan Nord.	MSSS	
Créer un comité sur les questions relatives à la justice et à la sécurité publique dans le cadre de la démarche du Plan Nord.	MJQ, MSP	MRNF
Faire la promotion de saines habitudes de vie.	Communautés locales et autochtones	
Préparer des programmes de santé-sécurité au travail adaptés aux milieux.	Promoteurs/ Entreprises	
Investir dans le développement d'infrastructures communautaires à des fins de services de santé ou sociaux ou rendre disponibles à la communauté des locaux pouvant servir à ces usages.		

2.6 LA CULTURE

Avec le déploiement du Plan Nord, les populations nordiques connaîtront un développement économique considérable au cours des 25 prochaines années. Les nations autochtones et les communautés locales souhaitent que leur culture et leur mode de vie profitent également de ce développement.

Dans cet esprit, les jeunes des communautés sont mobilisés pour s'approprier et conserver leur culture. Ils utilisent les repères du passé pour en définir une vision actuelle. Il en va de la survie de leur culture, mais également de leur quête identitaire, un processus qui demeure un défi constant chez cette génération. Le rôle de la jeunesse est central pour régénérer cette culture, pour éviter une folklorisation, pour l'inscrire dans la modernité et pour favoriser son ouverture, autant à l'échelle québécoise qu'internationale.

Une culture vivante peut également être un facteur d'attraction et de maintien de la main-d'œuvre. C'est également en conservant cette culture vivante que les communautés visées par le Plan Nord pourront construire une relation forte avec le reste du Québec.

D'autre part, tout au long du déploiement du Plan Nord, les communautés nordiques seront le lieu de travail ou de résidence de nombreux travailleurs venus de l'extérieur. Il conviendra d'établir des lieux de rencontres culturelles où les travailleurs du Sud s'initieront à la culture de l'autre et où des artistes du Sud et du Nord pourront se produire et se rencontrer pour écrire, peindre, chanter et danser le Nord afin de le faire rayonner partout dans le monde. Certaines communautés nordiques deviendront ainsi des lieux de partage où le Nord et le Sud se rencontreront et se raconteront.

Dans cet esprit, les jeunes des communautés sont mobilisés pour s'approprier et conserver leur culture. Ils utilisent les repères du passé pour en définir une vision actuelle.

En conservant la culture vivante, les communautés visées par le Plan Nord pourront construire une relation forte avec le reste du Québec. Il est aussi nécessaire d'offrir des outils pour que les communautés autochtones assurent la vitalité de leur langue qui se situe au cœur de leur identité culturelle; la préservation et le développement des langues passent inévitablement par une prise en compte des usages modernes. Leur survie et leur transmission sont des préoccupations vitales pour les communautés nordiques, considérant que l'usage est davantage généralisé chez les aînés.

La culture constitue un ciment social de première importance pour toutes les populations, particulièrement celles qui habitent ce territoire. Le Plan Nord sera aussi l'occasion d'une redécouverte du Nord par l'ensemble de la population québécoise de même qu'à l'échelle internationale.

Ainsi, Télé-Québec réalisera une série documentaire sur le Plan Nord. Cet intérêt manifesté par le diffuseur public pourrait trouver écho chez d'autres médias qui pourraient dépêcher davantage de journalistes en reportage dans le Nord ou y installer des antennes de retransmission.

Les priorités d'action en matière de culture et d'identité sont les suivantes :

Signer des ententes de coopération culturelle avec les nations autochtones, les conférences régionales des élus et les partenaires nordiques.	MCCCF	SAA, MRI
Renouveler ou conclure des ententes entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et des nations autochtones ou des instances régionales.	MCCCF	MRI
Consolider ou créer des établissements multifonctionnels et construire des centres culturels pour préserver, développer et diffuser la culture et les arts.	MCCCF	FED, MELS, MTO
Favoriser les artistes du Nord dans l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement.	MCCCF	
Soutenir des expositions permanentes sur les cultures autochtones.	MCCCF	
Moduler des programmes et des services afin de permettre un accès à la culture aux partenaires nordiques.	MCCCF	
Mettre sur pied un cadre d'échanges entre la jeunesse établie sur le territoire et celle du reste du Québec.	SAJ	
Appuyer un projet de série documentaire pour promouvoir le Plan Nord et le Nord québécois.	Gouvernement du Québec	Télé-Québec
Promouvoir leur culture et faciliter les échanges entre les communautés dans une dynamique de partage et de compréhension réciproque.	Communautés locales et autochtones	
Faire connaître aux partenaires, entreprises et travailleurs venus de l'extérieur l'importance de la présentation des cultures.		
Démontrer une ouverture constante aux cultures autochtones en prévoyant, par exemple, des séances de familiarisation pour leurs employés venus de l'extérieur.	Promoteurs/ Entreprises	
Développer des approches en matière d'organisation du travail qui prennent en compte les différences culturelles.		
Investir avec les partenaires dans des infrastructures communautaires et culturelles.		

Deux travailleurs discutent dans le port de la Baie Deception, à Salluit.
© Xstrata Nickel - Mine Raglan

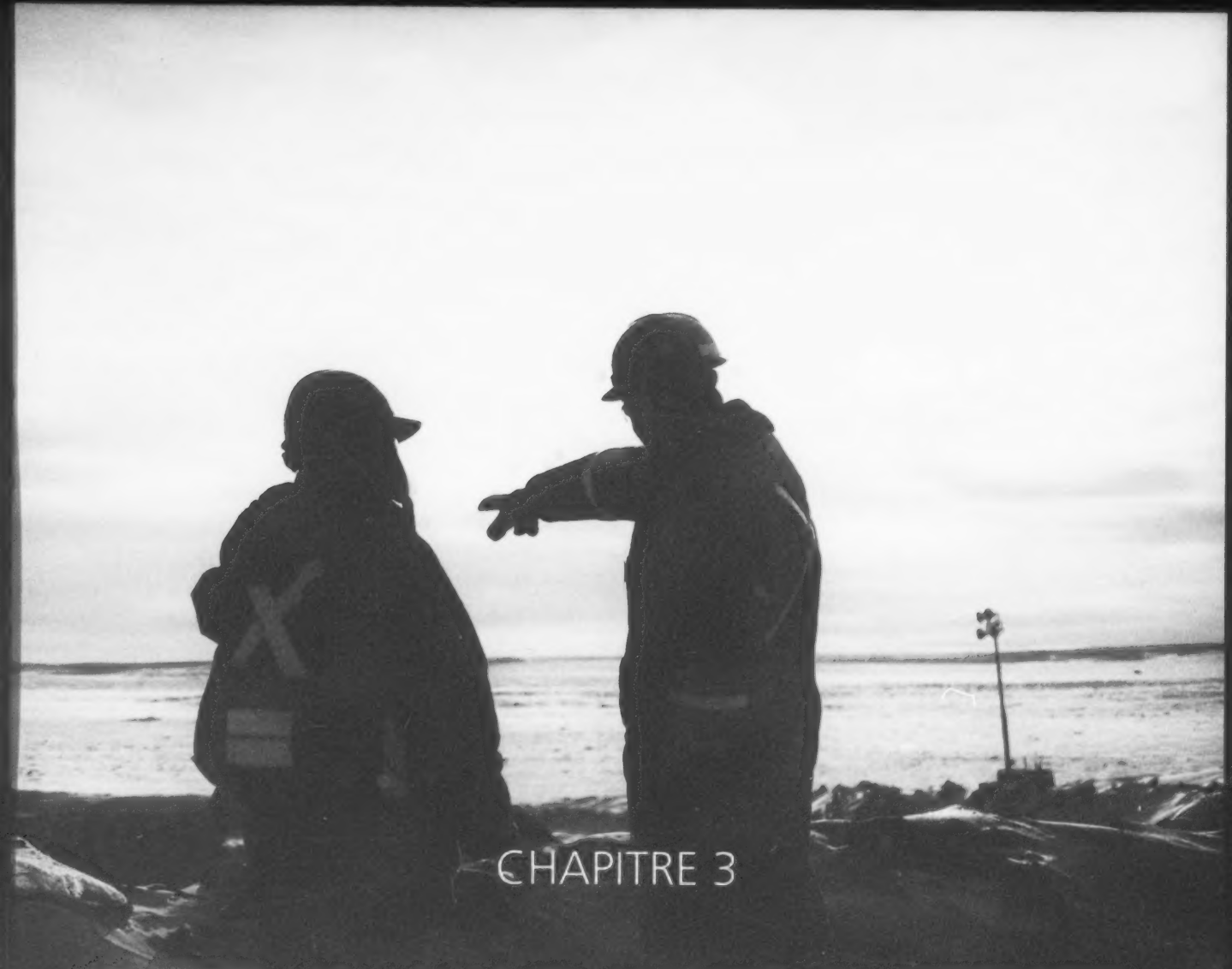

CHAPITRE 3

METTRE EN VALEUR L'IMMENSE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU NORD QUÉBÉCOIS

Le Plan Nord s'inscrit dans la foulée des initiatives mises de l'avant en priorité par le gouvernement afin de développer le potentiel économique du Québec. Il vise à structurer et à mettre en valeur un nouvel espace économique au potentiel immense. Par son envergure, l'étendue de ses retombées, l'abondance des savoirs requis et des fournisseurs impliqués, le Plan Nord bénéficiera à toutes les régions du Québec et à tous les secteurs de notre économie.

3.1 DES ATOUTS MAJEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le territoire visé par le Plan Nord connaît depuis quelques années une croissance économique importante en raison, notamment, des investissements réalisés dans le secteur des ressources minérales pour répondre à la forte demande mondiale pour les métaux.

Les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec emploient près de 54 000 personnes, ce qui représentait 1,4 % de l'emploi au Québec en 2010. La part de ces régions dans le produit intérieur brut du Québec n'a cessé d'augmenter depuis 2003. En 2009, elle atteignait plus de 2,7 % de l'activité économique québécoise, soit près de 8 milliards de dollars.

L'industrie des mines et de la métallurgie, celle de la production d'électricité, de même que celle de la foresterie jouent un rôle prépondérant dans l'activité économique du territoire. En plus de fournir des milliers d'emplois, les grandes entreprises qui y sont à l'œuvre procurent des occasions d'affaires importantes pour bon nombre de petites et moyennes entreprises — fournisseurs, sous-traitants ou fabricants — partout au Québec.

DE FAÇON SPÉCIFIQUE, LE NORD QUÉBÉCOIS[1] :

- Compte plus de 3 700 établissements industriels et commerciaux, soit 1,5 % du nombre total d'établissements au Québec.
- Environ 8 % de ceux-ci exportent leurs produits. Les exportations proviennent, à parts presque égales, du secteur primaire et du secteur manufacturier.
- La grande entreprise y est proportionnellement plus présente qu'ailleurs au Québec, avec près de 2 % des établissements de 200 employés et plus du Québec.
- La grande entreprise procure au moins 30 % des emplois et produit près de 70 % des exportations internationales de marchandises issues du territoire concerné.

Des investissements à la hausse

Depuis 2006, les investissements privés dans le Nord québécois augmentent au rythme annuel de 15,9 % contre seulement 0,9 % pour l'ensemble du Québec. Cette augmentation est attribuable aux investissements réalisés principalement dans le secteur des ressources minières. Par conséquent, la part des investissements privés au Québec réalisés sur le territoire visé a progressé de 3,5 % en 2006 à 4,4 % en 2010.

1. Afin de faciliter l'analyse, les statistiques présentées dans cette section ont trait uniquement aux régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, à moins d'indication contraire. Source des données : Statistique Canada.

L'aluminerie Alouette de Sept-Îles, la plus importante aluminerie d'Amérique, et l'aluminerie Alcoa de Baie-Comeau représentent 40 % de la valeur totale de la production québécoise d'aluminium de première fusion. Ces alumineries emploient plus de 2 350 personnes et exportent de 80 % à 85 % de leur production. Elles sont les principaux employeurs de leur municipalité respective et génèrent des occasions concrètes de développement tant dans le secteur de la construction que dans ceux de la seconde transformation des métaux et des services (entreposage, manutention et logistique, etc.).

D'autres industries, telles que l'industrie agroalimentaire et le tourisme, exercent un effet d'entraînement positif sur le développement économique. Par exemple, le réseau des pourvoiries offre des activités de chasse et de pêche partout sur le territoire, le secteur des croisières internationales est en émergence et plusieurs entreprises de transformation alimentaire sont en forte croissance.

Enfin, parmi les atouts du Nord québécois, le développement coopératif joue également un rôle capital au Nunavik et dans la partie nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean. À titre d'exemple, la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec compte quelque 14 coopératives issues du milieu et desservant les communautés inuites du Nunavik. Ce réseau coopératif de plus de 8 000 membres est le plus important employeur privé issu du Nunavik avec plus de 250 employés à temps plein sur le territoire et un chiffre d'affaires annuel de près de 150 millions de dollars.

LA COOPÉRATIVE DE GIRARDVILLE : UN EXEMPLE DE RÉUSSITE

Créée en 1979, la Coopérative forestière de Girardville est active dans les domaines de l'aménagement et de l'approvisionnement forestier ainsi que de la recherche et développement de nouveaux produits valorisant la forêt boréale.

Dès ses débuts, la Coopérative a innové en procédant à la commercialisation d'huiles essentielles extraites des aiguilles et branches d'épinettes noires. Aujourd'hui, elle produit et commercialise des épices boréales, des huiles essentielles, des infusions naturelles et des cosmétiques, tous à base de ressources de la forêt boréale.

En mars 2010, la Coopérative a annoncé un investissement de 1,7 million de dollars dans son usine de transformation pour la rendre plus productive et afin de lancer une nouvelle gamme de produits cosmétiques faits à base d'huiles extraites d'arbres et d'arbustes de la forêt boréale.

La production est effectuée sur place, du début à la fin. Ainsi, le broyage et le séchage des plantes de même que les tests de biochimie se font sur place. De plus, l'usine est chauffée à la biomasse forestière récoltée par les travailleurs. Avec ce nouvel investissement, la capacité de l'usine sera accrue et les activités d'empotage et d'étiquetage seront faites sur place.

La Coopérative a bénéficié d'un soutien financier de la part des gouvernements du Canada et du Québec pour cet investissement. Cette coopérative procure un emploi à 459 personnes.

3.1 DES ATOUTS MAJEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le territoire visé par le Plan Nord connaît depuis quelques années une croissance économique importante en raison, notamment, des investissements réalisés dans le secteur des ressources minérales pour répondre à la forte demande mondiale pour les métaux.

Les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec emploient près de 54 000 personnes, ce qui représentait 1,4 % de l'emploi au Québec en 2010. La part de ces régions dans le produit intérieur brut du Québec n'a cessé d'augmenter depuis 2003. En 2009, elle atteignait plus de 2,7 % de l'activité économique québécoise, soit près de 8 milliards de dollars.

L'industrie des mines et de la métallurgie, celle de la production d'électricité, de même que celle de la foresterie jouent un rôle prépondérant dans l'activité économique du territoire. En plus de fournir des milliers d'emplois, les grandes entreprises qui y sont à l'œuvre procurent des occasions d'affaires importantes pour bon nombre de petites et moyennes entreprises — fournisseurs, sous-traitants ou fabricants — partout au Québec.

DE FAÇON SPÉCIFIQUE, LE NORD QUÉBÉCOIS[1] :

- Compte plus de 3 700 établissements industriels et commerciaux, soit 1,5 % du nombre total d'établissements au Québec.
- Environ 8 % de ceux-ci exportent leurs produits. Les exportations proviennent, à parts presque égales, du secteur primaire et du secteur manufacturier.
- La grande entreprise y est proportionnellement plus présente qu'ailleurs au Québec, avec près de 2 % des établissements de 200 employés et plus du Québec.
- La grande entreprise procure au moins 30 % des emplois et produit près de 70 % des exportations internationales de marchandises issues du territoire concerné.

Des investissements à la hausse

Depuis 2006, les investissements privés dans le Nord québécois augmentent au rythme annuel de 15,9 % contre seulement 0,9 % pour l'ensemble du Québec. Cette augmentation est attribuable aux investissements réalisés principalement dans le secteur des ressources minières. Par conséquent, la part des investissements privés au Québec réalisés sur le territoire visé a progressé de 3,5 % en 2006 à 4,4 % en 2010.

1. Afin de faciliter l'analyse, les statistiques présentées dans cette section ont trait uniquement aux régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, à moins d'indication contraire. Source des données : Statistique Canada.

L'aluminerie Alouette de Sept-Îles, la plus importante aluminerie d'Amérique, et l'aluminerie Alcoa de Baie-Comeau représentent 40 % de la valeur totale de la production québécoise d'aluminium de première fusion. Ces alumineries emploient plus de 2 350 personnes et exportent de 80 % à 85 % de leur production. Elles sont les principaux employeurs de leur municipalité respective et génèrent des occasions concrètes de développement tant dans le secteur de la construction que dans ceux de la seconde transformation des métaux et des services (entreposage, manutention et logistique, etc.).

D'autres industries, telles que l'industrie agroalimentaire et le tourisme, exercent un effet d'entraînement positif sur le développement économique. Par exemple, le réseau des pourvoiries offre des activités de chasse et de pêche partout sur le territoire, le secteur des croisières internationales est en émergence et plusieurs entreprises de transformation alimentaire sont en forte croissance.

Enfin, parmi les atouts du Nord québécois, le développement coopératif joue également un rôle capital au Nunavik et dans la partie nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean. À titre d'exemple, la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec compte quelque 14 coopératives issues du milieu et desservant les communautés inuites du Nunavik. Ce réseau coopératif de plus de 8 000 membres est le plus important employeur privé issu du Nunavik avec plus de 250 employés à temps plein sur le territoire et un chiffre d'affaires annuel de près de 150 millions de dollars.

LA COOPÉRATIVE DE GIRARDVILLE : UN EXEMPLE DE RÉUSSITE

Créée en 1979, la Coopérative forestière de Girardville est active dans les domaines de l'aménagement et de l'approvisionnement forestier ainsi que de la recherche et développement de nouveaux produits valorisant la forêt boréale.

Dès ses débuts, la Coopérative a innové en procédant à la commercialisation d'huiles essentielles extraites des aiguilles et branches d'épinettes noires. Aujourd'hui, elle produit et commercialise des épices boréales, des huiles essentielles, des infusions naturelles et des cosmétiques, tous à base de ressources de la forêt boréale.

En mars 2010, la Coopérative a annoncé un investissement de 1,7 million de dollars dans son usine de transformation pour la rendre plus productive et afin de lancer une nouvelle gamme de produits cosmétiques faits à base d'huiles extraites d'arbres et d'arbustes de la forêt boréale.

La production est effectuée sur place, du début à la fin. Ainsi, le broyage et le séchage des plantes de même que les tests de biochimie se font sur place. De plus, l'usine est chauffée à la biomasse forestière récoltée par les travailleurs. Avec ce nouvel investissement, la capacité de l'usine sera accrue et les activités d'empotage et d'étiquetage seront faites sur place.

La Coopérative a bénéficié d'un soutien financier de la part des gouvernements du Canada et du Québec pour cet investissement. Cette coopérative procure un emploi à 459 personnes.

Le Plan Nord a pour objectif de développer le potentiel économique du territoire visé dans les secteurs de l'énergie, des ressources minérales, forestières et fauniques, ainsi qu'en matière de tourisme et de production alimentaire.

Pour ce faire, le Plan Nord favorisera les investissements des entreprises et le démarchage des investissements à l'étranger, l'innovation et le développement de produits à plus grande valeur ajoutée. Le gouvernement misera également sur les six créneaux d'excellence, dans le cadre du projet ACCORD[2], qui ont été ciblés par le milieu dans les régions concernées[3].

Les entreprises présentes sur le territoire du Nord québécois contribuent à l'activité économique de ce vaste territoire, non seulement par l'embauche et la formation de travailleurs locaux, mais également par l'achat chez des fournisseurs régionaux et par l'augmentation des valeurs foncières et des revenus de taxation. Les investissements réa-lisés pour développer le potentiel énergétique ainsi que pour construire des infrastructures (de transport ou autres) permettent également d'améliorer les services et l'accès au territoire. Du coup, elles engendrent des retombées positives considérables sur les plans social et culturel.

Cette augmentation de l'activité économique n'est pas seulement observable sur le territoire du Plan Nord. Elle se répercute aussi sur tout le Québec. En effet, les entreprises qui réalisent des projets sur le territoire concerné développent un réseau d'experts et de fournisseurs qui sont souvent situés hors territoire. On pense notamment à certains secteurs d'activité nécessitant une expertise plus pointue en matière de services techniques spécialisés, de services professionnels, de structure, de machinerie, de services de transport, de recherche et développement ou de firmes de génie-conseil. Ces grands projets procurent ainsi des occasions d'affaires importantes pour bon nombre de petites ou de moyennes entreprises réparties dans tout le Québec, tant en région que dans les grands centres urbains.

Par ailleurs, en raison des liens étroits qu'elles créent avec la plupart des universités ainsi que les chaires et les centres de recherche sur tout le territoire québécois, les entreprises situées dans le Nord participent à la mise en place d'un système d'innovation étendu qui favorise des innovations techniques et des percées commerciales bénéficiant aussi à tout le Québec.

Ces grands projets procurent ainsi des occasions d'affaires importantes pour bon nombre de petites ou de moyennes entreprises réparties dans tout le Québec, tant en région que dans les grands centres urbains.

2. Depuis 2002, le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) s'appuie sur les forces régionales et sur la recherche de l'excellence dans les secteurs clés du Québec. Il vise à positionner les régions du Québec comme des sièges de compétences industrielles spécifiques reconnues en Amérique et dans le monde en développant des créneaux d'excellence qui pourront devenir leur image de marque.

3. Ingénierie de procédés industriels, miniers et métallurgiques (Côte-Nord); ressources, sciences et technologies marines (Côte-Nord); agriculture nordique axée sur le bleuet sauvage et la pomme de terre de semence (Saguenay–Lac-Saint-Jean); tourisme d'aventure et écotourisme (Saguenay–Lac-Saint-Jean); transformation de l'aluminium (Saguenay–Lac-Saint-Jean) et tourisme nordique : diversité culturelle et d'aventure (Nord-du-Québec).

Ce chapitre présente l'immense potentiel de développement économique dans les secteurs de l'énergie, des mines, de la forêt, de la faune, du tourisme et de l'industrie bioalimentaire. Il présente également les priorités d'action pour la période 2011-2016 dans chacun de ces secteurs et des projets d'investissement potentiels ou en voie de réalisation. Il donne des exemples de développement, souvent issus d'initiatives locales, dans chacun de ces secteurs.

3.2 LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

Le Plan Nord témoigne de la volonté du gouvernement de faire du Québec une puissance mondiale dans le domaine des énergies propres et renouvelables.

Depuis 2003, le gouvernement du Québec a relancé le développement hydroélectrique du Québec qui se poursuit à un rythme constant. Et ce développement concerne pour l'essentiel les territoires couverts par le Plan Nord.

En tout, c'est 97 % des 4 500 MW annoncés dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 qui seront produits sur ce territoire.

Dans le cadre du Plan Nord, le gouvernement s'engage à développer 3 500 MW d'énergie propre et renouvelable supplémentaire, soit 3 000 MW d'hydroélectricité, 300 MW d'éolien et 200 MW provenant d'autres sources d'énergie renouvelable. Les investissements requis sont estimés à 25 milliards de dollars et devraient permettre la création de 75 000 emplois (personnes-année).

Ainsi le développement des ressources hydroélectriques se poursuivra tout au long de la période d'application du Plan Nord, selon l'évolution des besoins énergétiques et des potentiels de marchés. Au-delà des projets déjà établis dans le plan stratégique d'Hydro-Québec, d'autres sites présentant un potentiel de développement de complexes hydroélectriques d'envergure seront ciblés pour atteindre l'objectif de 3 000 MW additionnels.

De l'énergie renouvelable pour le Nord

L'énergie, c'est la clé du développement durable sur le territoire du Plan Nord. C'est l'occasion de développer l'énergie du Nord pour le Nord.

Le développement du potentiel d'énergie renouvelable du territoire du Plan Nord pour répondre aux besoins énergétiques des communautés et des projets industriels ouvre des perspectives nouvelles. Une cartographie du potentiel énergétique nordique, tant hydroélectrique qu'éolien, devrait permettre de cibler des sites ayant un potentiel de mise en valeur intéressant. Il est déjà connu que plusieurs sites offrent un potentiel pour y aménager des centrales hydroélectriques de petite et de moyenne taille (moins de 400 MW), le plus souvent de type « au fil de l'eau », ou encore pour y installer des hydroliennes. De plus, il est très probable que ces sites présentent également un potentiel éolien intéressant pour ajouter un complément d'énergie à ces infrastructures et assurer une disponibilité plus continue d'énergie.

L'énergie, c'est la clé du développement durable sur le territoire du Plan Nord. C'est l'occasion de développer l'énergie du Nord pour le Nord.

Ces infrastructures pourraient alimenter en énergie renouvelable des villages, des projets industriels ou des mines établies sur le territoire du Plan Nord. Le développement de cette énergie hydroélectrique et éolienne, en conjonction avec un besoin spécifique de proximité à combler, aurait pour avantages de réduire les coûts d'approvisionnement en énergie de ces villages et de ces entreprises, tout en réduisant de façon significative l'émission des GES actuellement générée par les centrales thermiques existantes ou qui pourraient être envisagées pour les alimenter.

De l'énergie renouvelable pour les communautés

Le gouvernement entend donc revoir le développement d'énergie renouvelable sur le territoire du Plan Nord afin que l'électricité produite bénéficie davantage aux populations nordiques, que ce soit pour le développement social ou pour le développement économique. Paradoxalement, la majorité de la population nordique n'a pas accès à cette ressource propre et renouvelable malgré le fait que la majeure partie de l'hydroélectricité québécoise soit produite sur le territoire du Plan Nord.

On compte par exemple un peu plus de 7 000 abonnés approvisionnés en électricité produite par des génératrices fonctionnant au diesel. Le couplage entre des éoliennes et les génératrices actuellement utilisées permettrait d'améliorer le bilan environnemental tout en réduisant le coût de production de l'électricité. En effet, la réalisation de projets de couplage éolien-diesel, notamment dans les 14 villages du Nunavik, pourrait diminuer de façon substantielle la consommation de carburant. Elle entraînerait une réduction des émissions de gaz carbonique de près de 20 000 t[4] par année, ce qui représenterait une baisse de 42 % par rapport à la situation actuelle.

Hydro-Québec entend mener à bien un projet pilote de couplage éolien-diesel à Kangiqsualujjuaq (Nunavik). Des appels de candidature pour réaliser les études d'implantation ont été effectués en 2010. La mise en service de ce projet est prévue entre 2015 et 2017.

En outre, **un projet pilote permettra de vérifier, en milieu nordique, l'efficacité et le potentiel d'une hydrolienne ayant une puissance de 250 kW**. Conçue et fabriquée presque entièrement au Québec, elle sera installée à Kuujjuaq dès l'automne 2012. Si le projet pilote est concluant, des hydroliennes pourraient être installées à proximité de villages nordiques et, éventuellement, de certaines autres communautés sur le territoire du Plan Nord, notamment sur la Basse-Côte-Nord. Elles pourraient ainsi remplacer graduellement une partie de la production thermique.

Par ailleurs, certaines communautés locales ou autochtones voient dans le développement de la petite hydraulique (projet de 50 MW et moins) une occasion intéressante de développement socioéconomique pour leurs régions. Le gouvernement croit opportun de laisser aux milieux intéressés la possibilité de développer de tels projets dans la mesure où ils sont appuyés par le milieu, génèrent des bénéfices pour leur région et sont gérés par la communauté.

4. t : tonne.

LE DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE

Depuis 2003, le développement des ressources hydroélectriques du Québec se poursuit à un rythme constant et il concerne pour l'essentiel les territoires couverts par le Plan Nord.

- Eastmain-1 (Baie-James/Eeyou Istchee) et Péribonka (Lac-Saint-Jean), d'une puissance totale de 912 MW, sont entrées en service en décembre 2006 et en décembre 2007, respectivement.

- Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert (Baie-James/Eeyou Istchee), en cours de réalisation, ajoutera d'ici à 2012 une capacité supplémentaire de près de 920 MW grâce à des investissements de 5 milliards de dollars.

- Ces projets auront permis la création de 50 000 emplois (personnes-année) directs et indirects et l'ajout de près de 1 800 MW (680 000 ménages se chauffant à l'électricité).

- La construction du projet La Romaine (Côte-Nord) se poursuit (puissance de 1 550 MW, entrée en service à partir de 2014). Sa construction devrait entraîner la création de plus de 33 000 emplois directs et indirects, en équivalents personnes-année. À la mise en service complète du complexe hydroélectrique de la Romaine en 2020, 6,5 milliards de dollars auront été investis.

- Hydro-Québec devra aussi débourser 1,8 milliard de dollars pour l'expansion de son réseau en Minganie qui permettra le raccordement du complexe à son réseau de transport.

- L'un des projets concerne la rivière du Petit Mécatina, située à quelque 250 km à l'est de la rivière Romaine sur la Côte-Nord. Hydro-Québec a déjà réalisé les études préliminaires et certains relevés. Les études d'avant-projet pourraient commencer quand les négociations avec les communautés hôtes seront conclues. L'hypothèse retenue par Hydro-Québec prévoit deux centrales (Petit-Mécatina-3 et Petit-Mécatina-4), pour un total de 1 200 MW.

- Hydro-Québec réalisera également les projets suivants sur la Côte-Nord :
  - Le suréquipement de la centrale Sainte-Marguerite-3 d'une puissance de 440 MW.
  - Les gains en puissance de la centrale Jean-Lesage (120 MW).
  - Les gains en puissance de la centrale René-Lévesque (210 MW).

Ces infrastructures pourraient alimenter en énergie renouvelable des villages, des projets industriels ou des mines établies sur le territoire du Plan Nord. Le développement de cette énergie hydroélectrique et éolienne, en conjonction avec un besoin spécifique de proximité à combler, aurait pour avantages de réduire les coûts d'approvisionnement en énergie de ces villages et de ces entreprises, tout en réduisant de façon significative l'émission des GES actuellement générée par les centrales thermiques existantes ou qui pourraient être envisagées pour les alimenter.

De l'énergie renouvelable pour les communautés

Le gouvernement entend donc revoir le développement d'énergie renouvelable sur le territoire du Plan Nord afin que l'électricité produite bénéficie davantage aux populations nordiques, que ce soit pour le développement social ou pour le développement économique. Paradoxalement, la majorité de la population nordique n'a pas accès à cette ressource propre et renouvelable malgré le fait que la majeure partie de l'hydroélectricité québécoise soit produite sur le territoire du Plan Nord.

On compte par exemple un peu plus de 7 000 abonnés approvisionnés en électricité produite par des génératrices fonctionnant au diesel. Le couplage entre des éoliennes et les génératrices actuellement utilisées permettrait d'améliorer le bilan environnemental tout en réduisant le coût de production de l'électricité. En effet, la réalisation de projets de couplage éolien-diesel, notamment dans les 14 villages du Nunavik, pourrait diminuer de façon substantielle la consommation de carburant. Elle entraînerait une réduction des émissions de gaz carbonique de près de 20 000 t[4] par année, ce qui représenterait une baisse de 42 % par rapport à la situation actuelle.

Hydro-Québec entend mener à bien un projet pilote de couplage éolien-diesel à Kangiqsualujjuaq (Nunavik). Des appels de candidature pour réaliser les études d'implantation ont été effectués en 2010. La mise en service de ce projet est prévue entre 2015 et 2017.

En outre, **un projet pilote permettra de vérifier, en milieu nordique, l'efficacité et le potentiel d'une hydrolienne ayant une puissance de 250 kW**. Conçue et fabriquée presque entièrement au Québec, elle sera installée à Kuujjuaq dès l'automne 2012. Si le projet pilote est concluant, des hydroliennes pourraient être installées à proximité de villages nordiques et, éventuellement, de certaines autres communautés sur le territoire du Plan Nord, notamment sur la Basse-Côte-Nord. Elles pourraient ainsi remplacer graduellement une partie de la production thermique.

Par ailleurs, certaines communautés locales ou autochtones voient dans le développement de la petite hydraulique (projet de 50 MW et moins) une occasion intéressante de développement socioéconomique pour leurs régions. Le gouvernement croit opportun de laisser aux milieux intéressés la possibilité de développer de tels projets dans la mesure où ils sont appuyés par le milieu, génèrent des bénéfices pour leur région et sont gérés par la communauté.

4. t : tonne.

LE DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE

Depuis 2003, le développement des ressources hydroélectriques du Québec se poursuit à un rythme constant et il concerne pour l'essentiel les territoires couverts par le Plan Nord.

- Eastmain-1 (Baie-James/Eeyou Istchee) et Péribonka (Lac-Saint-Jean), d'une puissance totale de 912 MW, sont entrées en service en décembre 2006 et en décembre 2007, respectivement.

- Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert (Baie-James/Eeyou Istchee), en cours de réalisation, ajoutera d'ici à 2012 une capacité supplémentaire de près de 920 MW grâce à des investissements de 5 milliards de dollars.

- Ces projets auront permis la création de 50 000 emplois (personnes-année) directs et indirects et l'ajout de près de 1 800 MW (680 000 ménages se chauffant à l'électricité).

- La construction du projet La Romaine (Côte-Nord) se poursuit (puissance de 1 550 MW, entrée en service à partir de 2014). Sa construction devrait entraîner la création de plus de 33 000 emplois directs et indirects, en équivalents personnes-année. À la mise en service complète du complexe hydroélectrique de la Romaine en 2020, 6,5 milliards de dollars auront été investis.

- Hydro-Québec devra aussi débourser 1,8 milliard de dollars pour l'expansion de son réseau en Minganie qui permettra le raccordement du complexe à son réseau de transport.

- L'un des projets concerne la rivière du Petit Mécatina, située à quelque 250 km à l'est de la rivière Romaine sur la Côte-Nord. Hydro-Québec a déjà réalisé les études préliminaires et certains relevés. Les études d'avant-projet pourraient commencer quand les négociations avec les communautés hôtes seront conclues. L'hypothèse retenue par Hydro-Québec prévoit deux centrales (Petit-Mécatina-3 et Petit-Mécatina-4), pour un total de 1 200 MW.

- Hydro-Québec réalisera également les projets suivants sur la Côte-Nord :
  - Le suréquipement de la centrale Sainte-Marguerite-3 d'une puissance de 440 MW.
  - Les gains en puissance de la centrale Jean-Lesage (120 MW).
  - Les gains en puissance de la centrale René-Lévesque (210 MW).

De l'énergie renouvelable pour les projets industriels et les mines

Hydro-Québec appuiera également le développement de projets industriels, par exemple des projets miniers, situés sur le territoire visé par le Plan Nord. La société d'État développera et exploitera des projets hydroélectriques non reliés à son réseau principal afin de répondre spécifiquement aux besoins en énergie et en puissance de tels projets industriels.

Les termes et les conditions de ces contrats d'approvisionnement seront convenus pour chacun des projets selon leurs spécificités propres. Au-delà de la période d'exploitation de chacun des projets industriels, Hydro-Québec déterminera l'utilisation optimale des actifs hydroélectriques ainsi développés.

L'éolien, un apport appréciable

En ce qui concerne l'énergie éolienne, les premiers relevés laissent entrevoir un grand potentiel dans le Nord québécois (figure 4). Cette source d'énergie serait notamment un complément envisageable pour les communautés dont l'électricité est actuellement produite avec des combustibles fossiles.

L'énergie éolienne constitue par ailleurs un complément naturel à l'hydroélectricité. Les aménagements hydroélectriques peuvent, à certaines conditions, compenser le caractère intermittent de l'énergie éolienne. En contrepartie, les éoliennes permettent de moins solliciter la réserve hydraulique des réservoirs.

Hydro-Québec TransÉnergie estime qu'à ce jour un niveau de pénétration de 10 % de la puissance de pointe du réseau est envisageable sans causer de contraintes majeures quant au fonctionnement du réseau. La capacité d'intégration de l'éolien au réseau augmentera en fonction des nouveaux développements hydroélectriques. Ce potentiel peut donc, graduellement, être mis en valeur.

FIGURE 4

Le potentiel éolien

Limite sud du territoire d'application du Plan Nord

Vitesse moyenne du vent à 80 mètres (résolution de 200 mètres)

- de 6,8 à 7,5 m/s
- de 7,5 à 8,1 m/s
- de 8,1 à 8,6 m/s
- de 8,6 à 9,4 m/s
- de 9,4 à 12,8 m/s

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Donnée	Organisme	Année
Divisions territoriales	MRNF	2010
Composantes éoliennes	Hélimax Énergie Inc. AWS Truewind	2005

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale adjointe de l'information géographique

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2010

0 200 km

Les priorités d'action en matière de développement énergétique sont les suivantes :

Réaliser les projets déjà décrits par Hydro-Québec dans son plan stratégique 2009-2013 : - le suréquipement de la centrale Sainte-Marguerite-3 d'une puissance installée de 440 MW; - les gains en puissance installée de la centrale Jean-Lesage (120 MW); - les gains en puissance installée de la centrale René-Lévesque (210 MW).	Hydro-Québec
Appuyer le développement de projets industriels non reliés au réseau principal en élaborant, réalisant et exploitant des projets de production hydroélectrique permettant de répondre spécifiquement aux besoins en énergie et en puissance de tels projets industriels.	Hydro-Québec
Réaliser une étude approfondie des sites offrant un potentiel hydroélectrique et éolien sur le territoire du Plan Nord pour l'alimentation en énergie renouvelable des communautés et des projets industriels et miniers hors réseau.	Hydro-Québec
Réaliser un projet pilote de couplage éolien-diesel pour alimenter un réseau isolé d'une communauté du Nunavik.	Hydro-Québec
Financer les études requises pour des projets de développement de parcs d'hydroliennes.	MRNF — Énergie

3.3 LES RESSOURCES MINÉRALES

L'exploitation minière représente une part majeure de l'économie du Nord québécois et de l'ensemble du Québec. En 2009, les investissements relatifs à l'exploration et l'exploitation minières s'élevaient à 958 millions de dollars sur le territoire concerné par le Plan Nord, ce qui représente 50 % des investissements au Québec. Aussi, en 2008, on évalue que plus de 10 000 emplois sur le territoire du Plan Nord et près de 24 000 emplois dans les autres régions du Québec (dont près de 8 000 emplois dans la région de Montréal) étaient liés au secteur minier.

Le Nord assure la totalité de la production québécoise de nickel, de cobalt, des éléments du groupe du platine, de zinc, de minerai de fer et d'ilménite, ainsi qu'une part importante de la production d'or. Il recèle également du lithium, du vanadium et des éléments de terres rares qui sont de plus en

plus utilisés dans une multitude de domaines liés à l'énergie, aux transports et à la haute technologie. Leur utilisation est grandissante et la demande internationale est croissante. L'exploration pour en déterminer le potentiel au Québec fera partie des prochains projets d'acquisition de connaissances. Quant à l'uranium et au diamant, leur potentiel y est également élevé comme le démontre les projets de mise en valeur dans le secteur des monts Otish. La première mine d'apatite[5] au Québec pourrait vraisemblablement voir le jour près de Sept-Îles dans les prochaines années.

En 2005, les investissements relatifs à l'exploration et l'exploitation minières s'élevaient à 958 millions de dollars sur le territoire concerné par le Plan Nord, ce qui représente 50 % des investissements au Québec.

Au Nunavik, la mine Raglan exploite depuis une douzaine d'années un des plus riches gisements de sulfure de nickel au monde. Les mines aurifères Géant Dormant et Casa Berardi sont en exploitation à la Baie-James, où il y a également la mine de zinc Persévérance, près de Matagami. Près de Fermont, on exploite la mine de fer du mont Wright et celle du lac Bloom. Cette dernière a déjà entraîné des investissements de 550 millions de dollars et la création de 250 emplois. De même, à quelques kilomètres de Havre-Saint-Pierre, on trouve la mine de fer et de titane du lac Tio.

Malgré tous ces grands projets en cours, le potentiel des ressources minérales dans le Nord québécois est loin d'être entièrement connu (figure 5). Au nord de Schefferville s'étend la fosse du Labrador. Il s'agit d'une vaste zone de 60 000 km² qui s'étend du sud-est au nord-ouest, depuis Schefferville jusqu'à la baie d'Ungava. La fosse du Labrador recèle des quantités appréciables de fer, de cuivre, de zinc et de nickel. L'inventaire géologique est encore incomplet. Toutefois, elle est reconnue depuis longtemps comme un territoire qui abonde en ressources minérales.

Les possibilités de développement sont encore plus prometteuses dans le secteur situé au nord de Schefferville, mais également à la Baie-James/Eeyou Istchee, au Nunavik et sur la Côte-Nord. Le Québec a la chance de diversifier significativement la palette de substances qui peuvent être extraites de son sous-sol. D'ailleurs, il possède une base de données géoscientifiques reconnue comme l'une des meilleures au monde et accessible gratuitement par Internet. L'ensemble des connaissances acquises lors des phases d'exploration minière doit y être consigné. Ainsi, cette base contient des données recueillies depuis près de 100 ans, ce qui représente une valeur d'acquisition de 5 milliards de dollars.

On dénombre déjà au moins 11 nouveaux projets qui pourraient être lancés au cours des prochaines années sur le territoire du Plan Nord. À terme, le développement de ces seuls projets engendrerait 8,24 milliards de dollars d'investissements et créerait 11 000 emplois durant la construction, générant ensuite près de 4 000 emplois par année pendant l'exploitation.

5. Phosphate de calcium employé entre autres dans la fabrication d'engrais chimiques et dans l'industrie des pierres fines.

FIGURE 5

Le potentiel minier

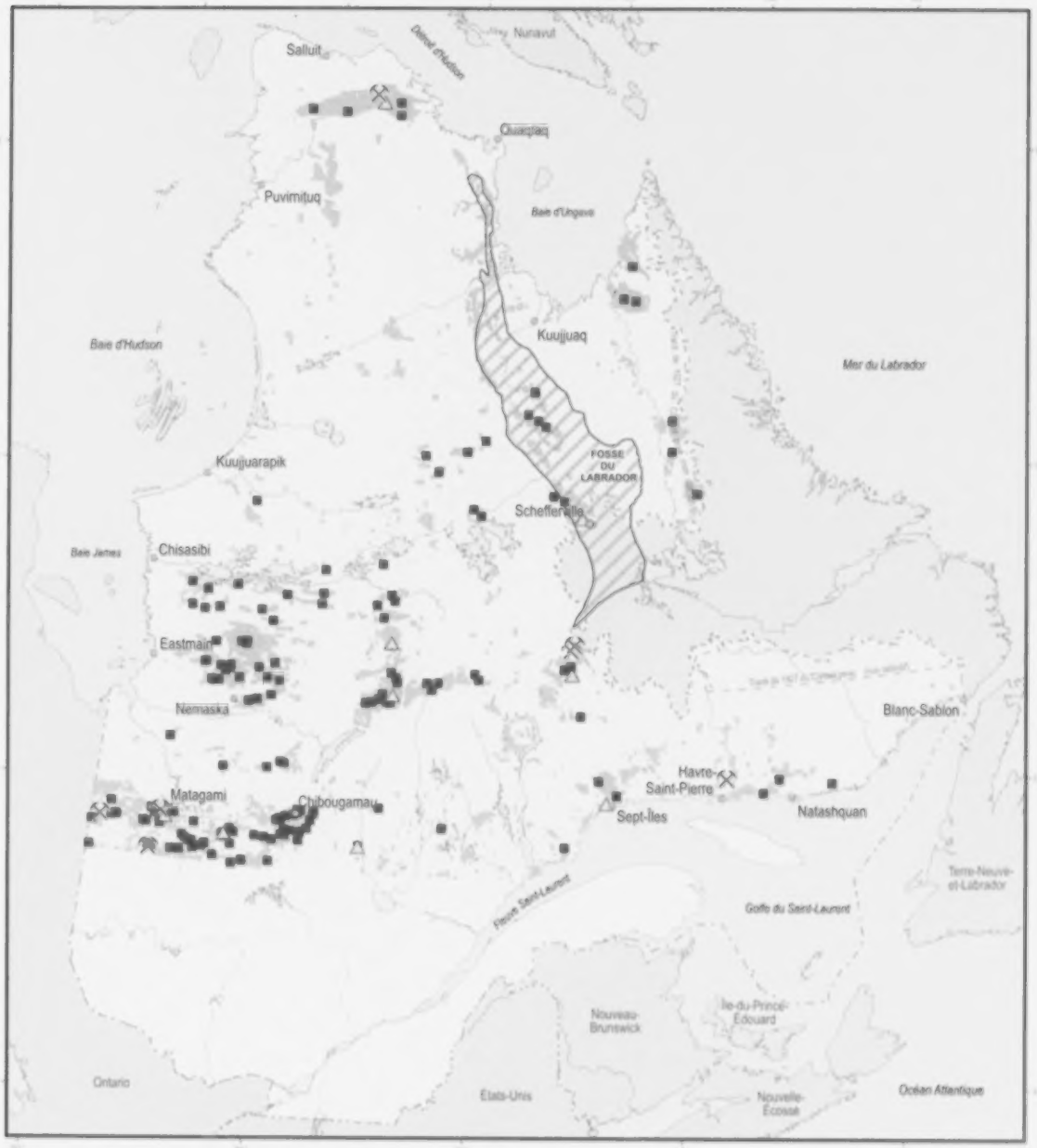

Territoire d'application du Plan Nord

Ressources minérales

- Mine en production
- Mine en développement ou en mise en valeur
- Projet d'exploration 2010-2011
- Titre actif d'exploration minière (octobre 2010)

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Donnée	Organisme	Année
Divisions territoriales	MRNF	2010
Données minières	MRNF	2010

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale adjointe de l'information géographique

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2010

0 200 km

Les projets miniers en développement sur le territoire du Plan Nord

NOM DU PROJET	LOCALISATION	MINERAI
Xstrata Nickel — Mine Raglan, phase 2	Nord-du-Québec (Nunavik)	Nickel Cuivre
MDN inc. — projet Crevier	Saguenay Lac-Saint-Jean	Niobium Tantale
New Millennium Capital Corp. — projet DSO	Côte-Nord	Fer
ArcelorMittal Mines Canada — projets Mont Wright et Port-Cartier	Côte-Nord	Fer
Ressources Strateco inc. — projet Matoush	Nord-du-Québec (Baie-James/Eeyou Istchee)	Uranium
Stornoway Diamond Corporation — projet Renard	Nord-du-Québec (Baie-James/Eeyou Istchee)	Diamant
Canadian Royalties filiale de Jien Canada Mining Ltd — projet Nunavik Nickel	Nord-du-Québec (Nunavik)	Nickel Cuivre
Mine Arnaud inc. — projet Arnaud	Côte-Nord	Apatite
Xstrata Zinc — projet Bracemac-McLeod	Nord-du-Québec (Baie-James/Eeyou Istchee)	Zinc Cuivre
Ressources Métanor inc. — projet Bachelor	Nord-du-Québec (Baie-James/Eeyou Istchee)	Or
Mines Opinaca Ltée filiale de Goldcorp inc. — projet Éléonore	Nord-du-Québec (Baie-James/Eeyou Istchee)	Or

FIGURE 5

Le potentiel minier

Territoire d'application du Plan Nord

Ressources minérales

- Mine en production
- Mine en développement ou en mise en valeur
- Projet d'exploration 2010-2011
- Titre actif d'exploration minière (octobre 2010)

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Donnée	Organisme	Année
Divisions territoriales	MRNF	2010
Données minières	MRNF	2010

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale adjointe de l'information géographique

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2010

0 200 km

Les projets miniers en développement sur le territoire du Plan Nord

NOM DU PROJET	LOCALISATION	MINERAI
Xstrata Nickel — Mine Raglan, phase 2	Nord-du-Québec (Nunavik)	Nickel Cuivre
MDN inc. — projet Crevier	Saguenay Lac-Saint-Jean	Niobium Tantale
New Millennium Capital Corp. — projet DSO	Côte-Nord	Fer
ArcelorMittal Mines Canada — projets Mont Wright et Port-Cartier	Côte-Nord	Fer
Ressources Strateco inc. — projet Matoush	Nord-du-Québec (Baie-James/Eeyou Istchee)	Uranium
Stornoway Diamond Corporation — projet Renard	Nord-du-Québec (Baie-James/Eeyou Istchee)	Diamant
Canad.an Royalties filiale de Jien Canada Mining Ltd — projet Nunavik Nickel	Nord-du-Québec (Nunavik)	Nickel Cuivre
Mine Arnaud inc. — projet Arnaud	Côte-Nord	Apatite
Xstrata Zinc — projet Bracemac-McLeod	Nord-du-Québec (Baie-James/Eeyou Istchee)	Zinc Cuivre
Ressources Métanor inc. — projet Bachelor	Nord-du-Québec (Baie-James/Eeyou Istchee)	Or
Mines Opinaca Ltée filiale de Goldcorp inc. — projet Éléonore	Nord-du-Québec (Baie-James/Eeyou Istchee)	Or

LES RESSOURCES MINÉRALES — UN APERÇU

AU NUNAVIK : NICKEL ET CUIVRE

- Xstrata étudie le prolongement de la vie de la mine Raglan (Salluit) dont la production devrait normalement se terminer en 2020. Elle envisage un investissement de plus d'un milliard de dollars qui permettrait de prolonger la durée de vie de la mine et de conserver ses 700 emplois actuels au-delà de 2040.

- Nunavik Nickel pourrait exploiter une mine de nickel au sud de la mine Raglan. Les investissements se chiffreraient à plusieurs centaines de millions de dollars et permettraient de créer quelques centaines d'emplois.

À LA BAIE-JAMES/EEYOU ISTCHEE : OR, DIAMANT, URANIUM, ZINC ET CUIVRE

- Le projet Éléonore vise l'exploitation d'une mine d'or à quelque 350 km au nord de Matagami. Des investissements de plus de 1,4 milliard de dollars et la création de plus de 600 emplois sont prévus.

- Une mine de zinc, Bracemac-McLeod, à Matagami, entrera en production en 2013 et générera 250 emplois. Ce projet donne lieu à un investissement de 160 millions de dollars.

- La compagnie Ressources Métanor a commencé des travaux en vue d'approfondir le puits de l'ancienne mine d'or Bachelor afin de compléter l'étude de faisabilité.

- Dans la région des monts Otish, à 350 km au nord de Chibougamau, le projet Renard de Stornoway Diamond Corporation pourrait devenir la première mine de diamants au Québec. La réalisation de ce projet signifierait des investissements d'au moins 450 millions de dollars et la création de 300 emplois.

- Dans le domaine de l'uranium, le projet Matoush de la société Strateco, qui est aussi situé dans la région des monts Otish, est le projet d'exploration le plus avancé. L'aménagement du site pourrait faire l'objet d'une prise de décision au cours de la prochaine année.

SUR LA CÔTE-NORD ET DANS LA FOSSE DU LABRADOR : FER, CUIVRE, ZINC ET NICKEL

- La compagnie indienne Tata Steel a annoncé un investissement potentiel de 300 millions de dollars pour l'exploitation des mines de fer près de Schefferville. Le projet DSO, en partenariat avec la société minière canadienne New Millennium, et le projet Kémag, pourraient susciter des investissements de 4 milliards de dollars et la création de 750 emplois.

- La mine de fer du mont Wright, de la compagnie ArcelorMittal à Fermont, emploie actuellement 1 100 personnes. La compagnie étudie en ce moment un projet qui pourrait faire augmenter de 50 % la production de concentré de fer. Des investissements majeurs pourraient ainsi être effectués à Fermont et à Port-Cartier.

- Près de Sept-Îles, Yara International (Norvège) et Investissement Québec évaluent la faisabilité d'exploiter un gîte d'apatite.

AU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN : NIOBIUM ET TANTALE

- MDN inc. devrait terminer l'étude de faisabilité du projet Crevier en 2011. Ce projet vise à mettre en exploitation un gîte de niobium-tantale, situé au nord de la municipalité de Girardville, au Lac-Saint-Jean.

PROJET OTELNUK D'ADRIANA RESOURCES

Adriana Resources projette de faire du projet Otelnuk rien de moins que la plus importante mine de l'histoire du Canada.

Ce projet situé dans le Nunavik, entre Schefferville et Kuujjuaq, recèle un gisement énorme de fer qui permettrait une exploitation minière potentiellement centenaire. D'imposantes infrastructures seront nécessaires pour l'extraction et le transport du minerai (850 km de chemin de fer jusqu'au port de Sept-Îles). C'est plus de 10 milliards de dollars en investissements qui seraient nécessaires d'ici à l'ouverture de la mine.

Pour la réalisation de ce projet qui créera 4 000 emplois durant la construction et près de 2 000 emplois permanents pendant la durée de vie de la mine, la société Adriana Resources souhaite embaucher tout le personnel inuit qui sera disponible.

Le partenariat financier avec l'entreprise chinoise Wisco, cinquième plus grand sidérurgiste au monde, permet d'envisager un calendrier de réalisation ambitieux et accorde au Québec une place privilégiée parmi ses fournisseurs de fer.

Ce projet d'investissement démontre l'importance du projet minier Otelnuk pour le développement économique et social du Nord du Québec, mais aussi du Québec dans son ensemble.

RESSOURCES MINÉRALES : LE PLAN D'ACTION

Pour assurer le renouvellement des ressources minérales par la découverte de nouveaux gisements, l'exploration minière a besoin de données géologiques de base afin de stimuler et de soutenir ses recherches. L'acquisition de connaissances sur le territoire du Plan Nord est donc essentielle pour développer de nouveaux projets.

La poursuite et l'intensification de la recherche en matière d'acquisition de connaissances liées à l'évaluation des potentiels miniers de même que la formation de la main-d'œuvre locale sont parmi les principales pistes à privilégier en vue de permettre un développement minier structurant, créateur de richesse et responsable.

D'ailleurs, un programme d'aide aux fonds miniers autochtones encourage la participation des communautés cries et inuites au développement du potentiel minéral du Nord-du-Québec. Il contribue à former une main-d'œuvre qualifiée pour les sociétés minières, à établir des liens entre les entreprises minières et les communautés autochtones, à créer des entreprises autochtones et à mettre en valeur le potentiel minéral des territoires nordiques. Les investissements totaux pourraient atteindre 1,8 million de dollars pour la période comprise entre 2010 et 2013.

Le gouvernement cherchera à créer un environnement favorable aux investissements des entreprises dans le domaine minier, dans le respect des principes du développement durable. En outre, il veillera à obtenir un juste retour économique de l'exploitation des richesses naturelles.

Également, une dizaine de sites miniers abandonnés ont été répertoriés sur le territoire du Plan Nord et ont été inscrits à l'inventaire du passif environnemental du gouvernement. Ces sites seront réhabilités d'ici à 2017 et le coût des travaux de réhabilitation est estimé à 250 millions de dollars. D'autres sites miniers seront réhabilités, notamment par l'industrie, pour des montants estimés à près de 70 millions de dollars.

Les priorités d'action dans le domaine minier sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLE(S)	PARTENAIRE(S) GOUVERNEMENTAL(AUX) PARTICIPANT(S)
Investir pour l'acquisition et l'intégration de connaissances géoscientifiques dans le système d'information géominière (SIGEOM).	MRNF — Mines	
Coordonner les actions du gouvernement concernant la réfection du chemin de fer entre Emeril Junction (Labrador) et Schefferville.	MDEIE	
Évaluer la possibilité de créer un crédit d'impôt à la biodiversité pour encourager la participation des investisseurs à des projets de valorisationou de restauration des écosystèmes.	MRNF — Mines	ARQ, MFQ, MDDEP
Poursuivre la restauration des sites d'exploitation et des sites d'exploration abandonnés sur les territoires du Nunavik et de la Baie-James/Eeyou Istchee.	MRNF — Mines	

3.4 LES RESSOURCES FORESTIÈRES

La forêt boréale continue, la principale zone de végétation sur le territoire du Plan Nord, est constituée de peuplements d'arbres relativement denses, composés en majorité d'essences résineuses (figure 6). L'espèce dominante est l'épinette noire dont l'espérance de vie peut dépasser les 200 ans et dont la taille peut être considérable. En raison de ses fibres longues et de son bois très dense et résistant, l'épinette noire est utilisée pour le sciage et dans la fabrication de produits d'ingénierie et de structure, de résistance supérieure. Elle est aussi grandement recherchée pour la production de pâtes, papiers et cartons spécialisés et de haute qualité. L'abondance des volumes ligneux aux caractéristiques de fibres exclusives soutient le développement d'un tissu industriel vaste et dynamique dans le Nord et ailleurs au Québec :

Près de 60 % de la forêt boréale continue québécoise, se situant au sud de la limite nordique des forêts attribuables et couvrant près de 320 000 km^2, est l'objet d'activités de récolte commerciale depuis plus de 50 ans, voire même 70 ans dans certaines régions.

L'exploitation forestière sur le territoire du Plan Nord produit annuellement 11,7 millions de mètres cubes de bois, ce qui représente près de 53 % de la production totale du Québec.

Un total de 32 usines s'approvisionnent sur le territoire du Plan Nord, dont 11 sont situées au nord du 49^e parallèle.

Ces activités de récolte soutiennent près de 15 000 emplois, dont 5 600 en forêt et 9 300 dans les usines de première transformation de la matière ligneuse.

La forêt boréale constitue le milieu de vie de nombreuses collectivités, dont plusieurs communautés autochtones. Ces collectivités vivent en forêt, l'exploitent et y pratiquent la villégiature, la chasse, la pêche et la cueillette. Elles ont toutes, à leur façon, un fort sentiment d'appartenance à ce territoire nordique. Parmi les Autochtones, les Cris détiennent des droits qui protègent leur utilisation distincte du territoire (CBJNQ) et, plus précisément, en ce qui concerne l'aménagement forestier (Paix des braves). Ainsi, un territoire important en forêt boréale au nord du 49^e parallèle est assujetti à un régime forestier adapté qui vise une meilleure prise en compte des besoins des chasseurs cris. Plusieurs autres communautés et nations autochtones revendiquent des droits particuliers sur ces territoires, particulièrement au chapitre de la gestion forestière.

FIGURE 6

Les grandes zones de végétation

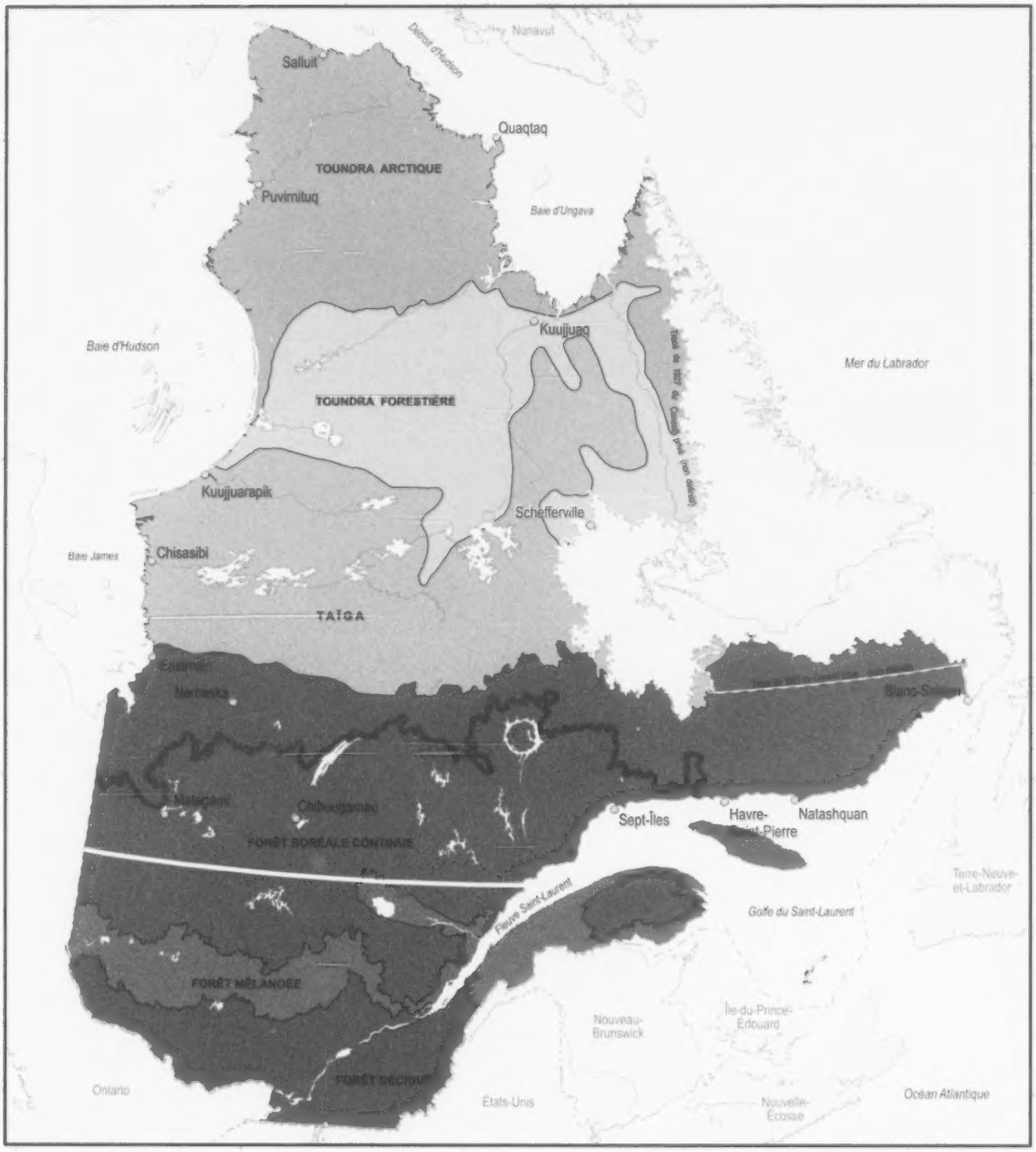

Limite sud du territoire d'application du Plan Nord

Limite nordique des forêts attribuables

Frontières

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador
(cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Donnée	Organisme	Année
Divisions territoriales	MRNF	2010
Zones de végétation	MRNF	2010

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale adjointe de l'information géographique

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2010

0 200 km

La mise en valeur accrue des forêts boréales situées entre le 49e parallèle et la limite nordique des forêts attribuables[6] représente un défi d'envergure, mais réaliste. Il faut mettre en perspective que l'aménagement des forêts y a cours depuis plusieurs décennies et qu'il a progressé grandement depuis les dernières années. De plus, le climat rigoureux, l'étendue du territoire, la distance par rapport aux grands centres et aux marchés, l'occupation humaine et la fragilité des écosystèmes sont autant d'éléments à prendre en compte dans le développement durable du Nord. Ce développement de la richesse collective que constitue la forêt boréale doit donc passer par la connaissance, la concertation sociale, l'aménagement et la protection des ressources forestières.

À ce sujet, le Québec a procédé, en 2010, à une véritable révolution de son régime forestier. Cette réforme a notamment pour objectif de trouver des solutions novatrices aux enjeux que pose l'aménagement des forêts, et particulièrement les enjeux liés à la forêt boréale du Nord. La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), qui place le patrimoine forestier collectif au cœur du développement socioéconomique durable de la province, est donc précurseur en ce domaine. Sur le territoire du Plan Nord, cette loi favorisera ainsi une protection accrue de la biodiversité unique et fragile, permettra aux collectivités locales de prendre part à la mise en valeur des forêts boréales et contribuera à l'essor d'une industrie forestière plus novatrice.

Malgré la vaste expérience d'aménagement de la forêt boréale, le potentiel forestier de celle-ci est toujours aussi important et mériterait d'être davantage mis en valeur. À ce chapitre, la sylviculture intensive ciblée sur les sites les plus productifs permettrait d'augmenter le rendement des forêts du Nord et, conséquemment, des investissements sylvicoles. La remise en production des territoires dénudés de forêts, telles que les landes du Nord, créerait des « réservoirs de carbone » et de nouveaux habitats fauniques pour ainsi accroître la résilience écologique et la productivité de la forêt boréale.

La valorisation de la biomasse forestière, qui se compose de résidus de coupe ou de bois impropres aux usages traditionnels, permettrait de rentabiliser davantage les opérations forestières, de créer de nouveaux avantages économiques et de maximiser l'utilisation des bois récoltés en forêt nordique. Enfin, le résultat de ces actions sylvicoles pourrait être bonifié par des procédés de transformation novateurs, dans le but de créer de nouveaux produits, notamment les bois lamellés-collés ou jointés, la bioénergie, les biocarburants, etc. Une optimisation de la chaîne de valeur du bois, de la forêt à l'usine et jusqu'aux clients favoriserait une diversification économique, libérerait de la marge de manœuvre sur la ressource et offrirait de nouvelles occasions de conservation et de mise en valeur.

6. Depuis 1986, le Québec est doté d'une limite nordique en matière de bois attribuables qui correspond aux limites des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Un comité scientifique révise actuellement ce tracé, déterminant les limites du territoire à l'intérieur duquel le Ministère accorde des droits pour l'aménagement et la mise en valeur des ressources forestières.

LA FORÊT BORÉALE : UN ÉCOSYSTÈME FRAGILE

Les territoires visés par le Plan Nord sont caractérisés par deux grandes zones de végétation, soit la forêt boréale au sud et la zone arctique au nord.

La forêt boréale constitue de loin la zone de végétation la plus vaste. Elle couvre une bande de plus de 1 000 km de largeur entre le 48e et le 58e parallèle, de sorte qu'une bonne partie de la forêt boréale, soit celle située au nord du 49e parallèle, se trouve dans le territoire d'application du Plan Nord.

La forêt boréale abrite une biodiversité remarquable, unique et fragile. Ce sont les perturbations naturelles et la dynamique végétale propres à cet écosystème qui créent une mosaïque diversifiée d'habitats fauniques et floristiques. Le climat y est cependant rigoureux et c'est par la présence de la forêt boréale, source de nourriture et d'abri, que les espèces y survivent.

On trouve ainsi sur ce territoire une grande diversité d'espèces de champignons, de plantes, d'oiseaux, de mammifères, dont certaines sont emblématiques de la nordicité, comme le castor, le loup, l'orignal, la martre et le pygargue à tête blanche. Certaines autres espèces, comme le lagopède des saules et le caribou forestier et migrateur, sont particulièrement associées à ce territoire. La forêt boréale joue aussi un rôle de filtre naturel qui assure la pureté des grandes étendues d'eaux poissonneuses du Nord. L'équilibre des écosystèmes aquatiques de la forêt boréale est ainsi grandement régulé par la végétation riveraine.

RESSOURCES FORESTIÈRES : LE PLAN D'ACTION

Sur le plan économique, l'ouverture d'un marché libre des bois permettra une plus grande accessibilité à la matière ligneuse, afin de diversifier la structure industrielle en place, de stimuler l'innovation et d'en accroître la compétitivité. Le nord du 49e parallèle, qui renferme une grande quantité de forêts denses d'épinette noire aux caractéristiques de fibres recherchées, est un milieu propice à la transformation industrielle. Afin de maintenir et d'accroître l'accessibilité aux marchés internationaux pour ces produits du bois, les pratiques forestières en territoire nordique sous aménagement seront certifiées. En complément à ces différentes initiatives, le Québec est appelé à développer une expertise dans l'architecture nordique et en faire sa marque de commerce pour les collectivités du Nord et sur les marchés internationaux. Ce créneau sera basé sur l'utilisation du bois du Nord, sous toutes ses formes (bois rond, composantes de structure et de finition, matériel isolant, etc.) et sur le développement de designs architecturaux adaptés aux climats nordiques, dans le but d'offrir différents produits d'habitation résidentielle, institutionnelle ou commerciale durables et écoénergétiques.

La mise en valeur des forêts boréales situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables représente un défi encore plus considérable. En effet, les écosystèmes y sont tout aussi fragiles, et les ressources forestières n'y ont jamais été exploitées

Le Québec est appelé à développer une expertise dans l'architecture nordique et en faire sa marque de commerce pour les collectivités du Nord et sur les marchés internationaux.

commercialement et commencent à peine à être étudiées. Une stratégie d'aménagement durable des forêts, analogue à celle développée pour l'ensemble des forêts du Québec mais adaptée aux particularités socioécologiques du Nord, sera élaborée afin d'encadrer la gestion durable des ressources forestières de ce territoire. Elle sera basée sur une connaissance exhaustive du territoire, de ses ressources forestières et de la capacité de support de ses écosystèmes. Elle inclura, entre autres, un concept plus nordique de forêt de proximité afin de pourvoir aux besoins locaux des collectivités forestières. Ces projets communautaires de construction en bois pourront notamment mettre en application l'expertise développée dans le dossier de l'architecture nordique. En plus de répondre à des besoins locaux, de tels projets pourraient contribuer à développer un savoir-faire local, créer des emplois et potentiellement freiner l'exode rural dans ces collectivités. Les projets de développement en matière de ressources forestières sur le territoire de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois doivent être discutés au préalable avec les Cris.

Une stratégie d'aménagement durable des forêts, analogue à celle développée pour l'ensemble des forêts du Québec mais adaptée aux particularités socioécologiques du Nord, sera élaborée afin d'encadrer la gestion durable des ressources forestières de ce territoire.

LA FORÊT BORÉALE : UN ÉCOSYSTÈME FRAGILE

Les territoires visés par le Plan Nord sont caractérisés par deux grandes zones de végétation, soit la forêt boréale au sud et la zone arctique au nord.

La forêt boréale constitue de loin la zone de végétation la plus vaste. Elle couvre une bande de plus de 1 000 km de largeur entre le 48e et le 58e parallèle, de sorte qu'une bonne partie de la forêt boréale, soit celle située au nord du 49e parallèle, se trouve dans le territoire d'application du Plan Nord.

La forêt boréale abrite une biodiversité remarquable, unique et fragile. Ce sont les perturbations naturelles et la dynamique végétale propres à cet écosystème qui créent une mosaïque diversifiée d'habitats fauniques et floristiques. Le climat y est cependant rigoureux et c'est par la présence de la forêt boréale, source de nourriture et d'abri, que les espèces y survivent.

On trouve ainsi sur ce territoire une grande diversité d'espèces de champignons, de plantes, d'oiseaux, de mammifères, dont certaines sont emblématiques de la nordicité, comme le castor, le loup, l'orignal, la martre et le pygargue à tête blanche. Certaines autres espèces, comme le lagopède des saules et le caribou forestier et migrateur, sont particulièrement associées à ce territoire. La forêt boréale joue aussi un rôle de filtre naturel qui assure la pureté des grandes étendues d'eaux poissonneuses du Nord. L'équilibre des écosystèmes aquatiques de la forêt boréale est ainsi grandement régulé par la végétation riveraine.

Sur le plan économique, l'ouverture d'un marché libre des bois permettra une plus grande accessibilité à la matière ligneuse, afin de diversifier la structure industrielle en place, de stimuler l'innovation et d'en accroître la compétitivité. Le nord du 49e parallèle, qui renferme une grande quantité de forêts denses d'épinette noire aux caractéristiques de fibres recherchées, est un milieu propice à la transformation industrielle. Afin de maintenir et d'accroître l'accessibilité aux marchés internationaux pour ces produits du bois, les pratiques forestières en territoire nordique sous aménagement seront certifiées. En complément à ces différentes initiatives, le Québec est appelé à développer une expertise dans l'architecture nordique et en faire sa marque de commerce pour les collectivités du Nord et sur les marchés internationaux. Ce créneau sera basé sur l'utilisation du bois du Nord, sous toutes ses formes (bois rond, composantes de structure et de finition, matériel isolant, etc.) et sur le développement de designs architecturaux adaptés aux climats nordiques, dans le but d'offrir différents produits d'habitation résidentielle, institutionnelle ou commerciale durables et écoénergétiques.

La mise en valeur des forêts boréales situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables représente un défi encore plus considérable. En effet, les écosystèmes y sont tout aussi fragiles, et les ressources forestières n'y ont jamais été exploitées

commercialement et commencent à peine à être étudiées. Une stratégie d'aménagement durable des forêts, analogue à celle développée pour l'ensemble des forêts du Québec mais adaptée aux particularités socioécologiques du Nord, sera élaborée afin d'encadrer la gestion durable des ressources forestières de ce territoire. Elle sera basée sur une connaissance exhaustive du territoire, de ses ressources forestières et de la capacité de support de ses écosystèmes. Elle inclura, entre autres, un concept plus nordique de forêt de proximité afin de pourvoir aux besoins locaux des collectivités forestières. Ces projets communautaires de construction en bois pourront notamment mettre en application l'expertise développée dans le dossier de l'architecture nordique. En plus de répondre à des besoins locaux, de tels projets pourraient contribuer à développer un savoir-faire local, créer des emplois et potentiellement freiner l'exode rural dans ces collectivités. Les projets de développement en matière de ressources forestières sur le territoire de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois doivent être discutés au préalable avec les Cris.

Les priorités d'action dans le domaine forestier sont les suivantes :

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Acquérir des connaissances sur la végétation au nord du 53e parallèle.	MRNF — Forêts	MDDEP ACRIGéo
Poursuivre les travaux du Comité scientifique sur la limite nordique des forêts attribuables.	MRNF — Forêts	ACRIGéo
Reboiser les landes forestières au sud de la limite des forêts attribuables.	MRNF — SOR	MRNF — Forêts
Implanter des forêts de proximité dans les régions concernées.	MRNF — Forêts	
S'assurer que les traitements sylvicoles atteindront les rendements optimaux.	MRNF — Forêts	MRNF — SOR
Accroître la rentabilité des investissements sylvicoles.		
Soutenir des initiatives permettant l'utilisation de la biomasse forestière en réalisant des études, des analyses de marché, des inventaires et en recherchant des utilisations (énergie, produits dérivés du bois, etc.) et de bonnes pratiques.	MRNF — Forêts	MDEIE, MRI
Soutenir le développement d'un créneau interrégional dans le domaine du bois.	MDEIE	MRNF — Forêts
Viser la certification des pratiques forestières et des territoires sous aménagement.	MRNF — SOR	MRNF — Forêts
Harmoniser le régime forestier adapté de la Paix des braves et celui de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.	MRNF — Forêts	MRNF — SOR
Prendre en charge l'aménagement durable des forêts et la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique en pessière.	MRNF — SOR	MRNF — Forêts
Accroître la concertation sociale et l'harmonisation des usages avec la collaboration des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire, des CRE – CRRNT, et lors de la consultation de plans d'aménagement forestier.	MRNF — SOR	MRNF — Forêts
Développer l'architecture nordique et en faire la promotion.	MRNF — Forêts	
Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables, y compris une adaptation nordique du concept de la forêt de proximité.	MRNF — Forêts	MRNF — SOR

3.5 LES RESSOURCES FAUNIQUES

L'immensité du territoire du Plan Nord offre une grande diversité d'habitats fauniques qui conviennent à de nombreuses espèces qui enrichissent le patrimoine écologique et la biodiversité du Québec. On dénombre en effet sur ce territoire 237 espèces d'oiseaux, une vingtaine d'espèces d'animaux à fourrure, une douzaine d'espèces de poissons d'intérêt sportif (exemples : saumon atlantique et omble chevalier anadrome) ainsi que 7 espèces de petite faune (exemples : lagopède alpin et lièvre d'Amérique) et 6 de grande faune (exemples : caribou toundrique et orignal).

Les ressources fauniques qu'on y trouve sont très importantes pour la culture, les traditions et la subsistance des nations autochtones et offrent une expérience unique de chasse, de pêche, de piégeage et d'excursions liées à l'observation de la faune.

La chasse et la pêche sportives dans le Nord suscitent un vif intérêt non seulement chez les résidents du Québec, mais aussi chez la clientèle internationale. Ces activités constituent ainsi un des moteurs les plus importants de développement économique du territoire. Selon les données disponibles pour l'année 2000, les retombées économiques que la chasse et la pêche sportives engendraient sur le territoire visé par le Plan Nord s'élevaient à au moins 100 millions de dollars annuellement, exception faite des retombées économiques liées à la chasse au caribou toundrique qui, elles, s'élevaient à 70 millions de dollars en 2005. Toutefois, les retombées économiques associées à ce dernier type de chasse ont connu, depuis, une baisse importante pour deux raisons : la chute naturelle et cyclique de la population des caribous toundriques et les effets de la récession sur les activités de chasse.

Les pourvoiries de chasse au caribou et de pêche, localisées sur le territoire du Plan Nord, représentent une importante porte d'entrée pour les visiteurs venant de l'extérieur du Québec. Par ailleurs, plus spécifiquement sur les territoires conventionnés, les pourvoiries constituent un mode d'accès privilégié pour l'accueil et l'accès des Québécois et des touristes étrangers aux activités de chasse et de pêche. Sur le territoire du Plan Nord, on dénombre 186 pourvoiries, dont 52 ont des droits exclusifs d'exploitation[7]. On trouve aussi sur le territoire du Plan Nord 3 zones d'exploitation contrôlées (zec) saumon, 9 zecs chasse-pêche et 4 réserves fauniques offrant diverses activités associées au prélèvement faunique (figure 7).

Les infrastructures d'accueil aménagées sur ces territoires représentent un excellent moyen de développer la mise en valeur des ressources fauniques dans les régions nordiques et de contribuer au contrôle des activités de chasse, de pêche et de piégeage.

7. Ces pourvoiries ont l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné, en vertu d'un bail signé à cet effet avec la ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Leur territoire fait l'objet d'une affectation faunique particulière et leurs clients sont les seuls à pouvoir y chasser, pêcher ou piéger. [www.fpq.com/fr/fpq_rating.asp]

FIGURE 7

Les territoires fauniques

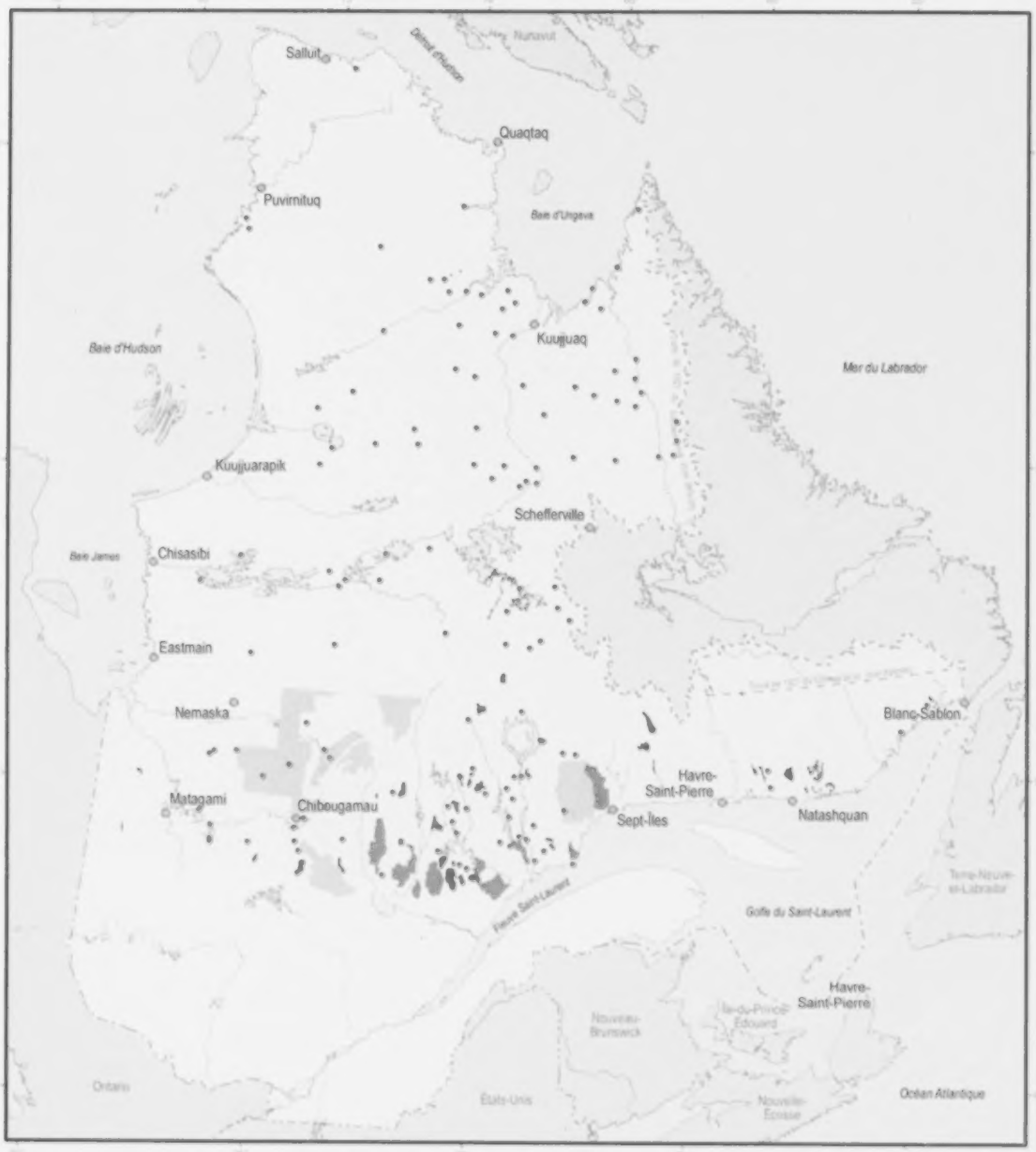

Territoire d'application du Plan Nord

Territoires fauniques

- Pourvoirie sans droit exclusif
- Pourvoirie avec droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zone d'exploitation contrôlée (zec)

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Donnée	Organisme	Année
Divisions territoriales	MRNF	2010
Territoires fauniques	MRNF	2010

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale adjointe de l'information géographique

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2010

0 200 km

Par ailleurs, depuis plusieurs années, on observe le développement rapide des activités fauniques sans prélèvement. Avec ses paysages spectaculaires et sa faune particulière, le Nord québécois offre un énorme potentiel de développement de ces activités. Les excursions d'aventure et les activités non consommatrices de faune, comme l'écotourisme, attirent également une clientèle extérieure qui recherche l'aventure, l'exotisme et les produits locaux. Ces activités, qui sont de plus en plus populaires partout dans le monde, devraient connaître également une croissance accélérée dans le Nord québécois.

En créant de nouvelles perspectives d'emploi sur le territoire du Plan Nord, l'exploitation durable des ressources fauniques contribuera de façon notable à améliorer le bien-être des populations locales. Il faudra, entre autres, se doter d'une main-d'œuvre plus abondante et mieux formée pour assurer les services d'hébergement et d'hôtellerie, de guides de chasse et de pêche ainsi que de protection de la faune et de ses habitats. La main-d'œuvre et l'expertise autochtones constituent à cet égard des atouts non négligeables étant donné que le prélèvement de certaines ressources fauniques fait partie intégrante du mode de vie des communautés autochtones et que ces dernières sont en croissance sur le plan démographique.

LA SITUATION PARTICULIÈRE DU CARIBOU TOUNDRIQUE

Les indicateurs biologiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune signalent que les deux troupeaux de caribous toundriques du Nord-du-Québec connaissent un important déclin de leur population. L'inventaire réalisé à l'été 2010 pour le troupeau de la rivière George l'a d'ailleurs confirmé. Pour le troupeau de la rivière aux Feuilles, des travaux d'inventaire seront réalisés à l'été 2011.

Compte tenu de cette situation préoccupante, liée à l'évolution naturelle et cyclique des troupeaux, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs mesures pour assurer la pérennité de cette espèce, mesures qui auront un effet substantiel sur le prélèvement du caribou résultant de la chasse sportive, et ce, dès la saison 2011-2012.

Parallèlement, le gouvernement du Québec et les partenaires concernés travailleront à l'élaboration du prochain Plan de gestion du caribou toundrique qui visera le rétablissement des troupeaux tout en recherchant un équilibre entre le mode de vie des Autochtones, les attentes des chasseurs et celles de l'industrie de la pourvoirie. Il est entendu que le respect des engagements de la CBJNQ sur les activités de récolte autochtones seront respectés intégralement.

FIGURE 7

Les territoires fauniques

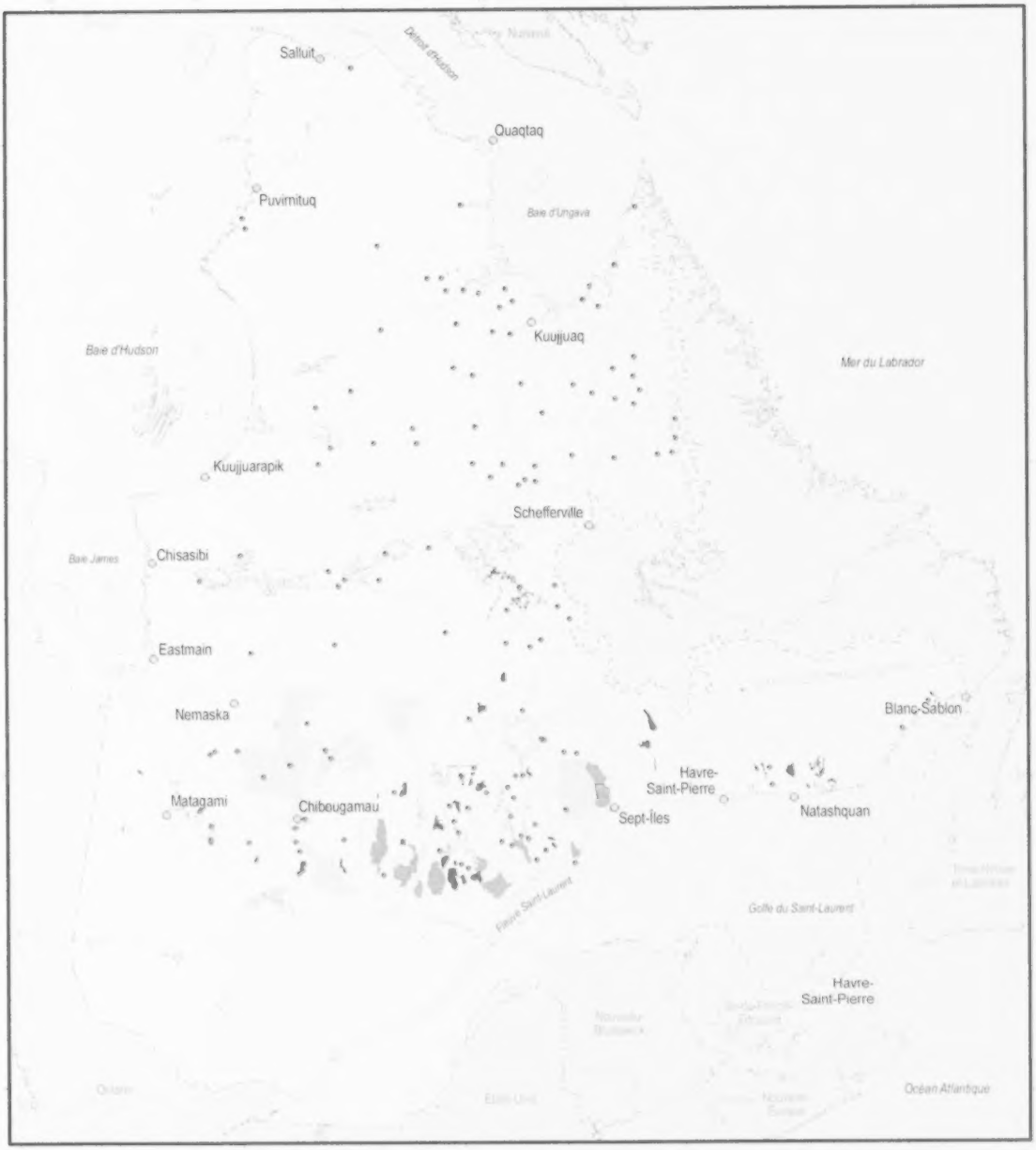

Territoire d'application du Plan Nord

Territoires fauniques

- Pourvoirie sans droit exclusif
- Pourvoirie avec droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zone d'exploitation contrôlée (zec)

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Donnée	Organisme	Année
Divisions territoriales	MRNF	2010
Territoires fauniques	MRNF	2010

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale adjointe de l'information géographique

Note : Le présent document n'a aucune portée légale

© Gouvernement du Québec, 2010

0 200 km

Par ailleurs, depuis plusieurs années, on observe le développement rapide des activités fauniques sans prélèvement. Avec ses paysages spectaculaires et sa faune particulière, le Nord québécois offre un énorme potentiel de développement de ces activités. Les excursions d'aventure et les activités non consommatrices de faune, comme l'écotourisme, attirent également une clientèle extérieure qui recherche l'aventure, l'exotisme et les produits locaux. Ces activités, qui sont de plus en plus populaires partout dans le monde, devraient connaître également une croissance accélérée dans le Nord québécois.

En créant de nouvelles perspectives d'emploi sur le territoire du Plan Nord, l'exploitation durable des ressources fauniques contribuera de façon notable à améliorer le bien-être des populations locales. Il faudra, entre autres, se doter d'une main-d'œuvre plus abondante et mieux formée pour assurer les services d'hébergement et d'hôtellerie, de guides de chasse et de pêche ainsi que de protection de la faune et de ses habitats. La main-d'œuvre et l'expertise autochtones constituent à cet égard des atouts non négligeables étant donné que le prélèvement de certaines ressources fauniques fait partie intégrante du mode de vie des communautés autochtones et que ces dernières sont en croissance sur le plan démographique.

LA SITUATION PARTICULIÈRE DU CARIBOU TOUNDRIQUE

Les indicateurs biologiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune signalent que les deux troupeaux de caribous toundriques du Nord-du-Québec connaissent un important déclin de leur population. L'inventaire réalisé à l'été 2010 pour le troupeau de la rivière George l'a d'ailleurs confirmé. Pour le troupeau de la rivière aux Feuilles, des travaux d'inventaire seront réalisés à l'été 2011.

Compte tenu de cette situation préoccupante, liée à l'évolution naturelle et cyclique des troupeaux, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs mesures pour assurer la pérennité de cette espèce, mesures qui auront un effet substantiel sur le prélèvement du caribou résultant de la chasse sportive, et ce, dès la saison 2011-2012.

Parallèlement, le gouvernement du Québec et les partenaires concernés travailleront à l'élaboration du prochain Plan de gestion du caribou toundrique qui visera le rétablissement des troupeaux tout en recherchant un équilibre entre le mode de vie des Autochtones, les attentes des chasseurs et celles de l'industrie de la pourvoirie. Il est entendu que le respect des engagements de la CBJNQ sur les activités de récolte autochtones seront respectés intégralement.

RESSOURCES FAUNIQUES : LE PLAN D'ACTION

L'accessibilité attribuable à la mise en valeur du territoire est un enjeu important pour le secteur faunique. Bien qu'elle puisse être bénéfique à bien des égards pour le développement d'activités dans le secteur faunique, cette accessibilité favorise aussi l'augmentation des prélèvements et le risque de dégradation des habitats. L'harmonisation des usages des ressources naturelles et du territoire représente donc un défi. Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation des projets de mise en valeur des ressources naturelles du Plan Nord, il est requis de bien mesurer et de prendre en compte les répercussions de ces projets sur les ressources fauniques et leurs habitats, ainsi que sur le mode de vie des Autochtones.

Pour assurer un développement responsable et durable de la ressource faunique, le gouvernement propose donc d'articuler les projets à développer dans le secteur faunique autour de trois grandes orientations :

1. **Investir dans l'acquisition de connaissances sur le milieu faunique** : Les connaissances de base disponibles sont actuellement insuffisantes pour assurer le développement durable lié à l'utilisation de la plupart des espèces fauniques d'intérêt sportif. La réalisation d'inventaires fauniques et de suivis d'espèces d'intérêt permettra de dresser un profil actualisé de la répartition des espèces et des potentiels d'exploitation.
2. **Consolider et diversifier l'offre de services et d'activités adaptée au territoire visé** : Les amateurs de chasse et de pêche, tout comme les adeptes d'activités de plein air, recherchent de nouveaux produits afin de vivre de nouvelles expériences comme l'observation de bœufs musqués et de caribous toundriques dans leur environnement. De nombreuses infrastructures d'accueil nécessitent d'être bonifiées afin de satisfaire une clientèle de plus en plus exigeante.
3. **Favoriser la participation des communautés locales aux différentes initiatives mises en place** : La participation active des populations locales au développement ainsi que le partage équitable des retombées économiques et sociales entre les communautés et les régions du Nord québécois sont essentiels pour développer les ressources fauniques de façon responsable et durable. Le Plan Nord favorisera la participation des populations locales par la formation de la main-d'œuvre et l'aide au démarrage d'entreprises.

Les priorités d'action dans le domaine faunique sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DE LA FAUNE EN MILIEU NORDIQUE METTANT EN ŒUVRE TROIS VOLETS :		
Développement d'activités liées aux ressources fauniques sur le territoire; ▪ appuyer des projets d'activités diversifiées liées aux ressources fauniques, ▪ promouvoir et susciter l'intérêt des jeunes pour les diverses activités fauniques, ▪ rejoindre la clientèle internationale par des activités de démarchage, ▪ développer et offrir un programme de formation adaptée à la réalité du Nord québécois afin d'offrir des services fauniques de qualité répondant aux attentes de la clientèle, entre autres la formation des guides et des assistants de protection de la faune issus des communautés autochtones.	MRNF — Faune	
Participation des communautés nordiques au développement et aux usages associés aux ressources fauniques sur le territoire; ▪ maintenir et créer des emplois, ▪ encourager les initiatives portant sur la sensibilisation et l'éducation de la population concernant les ressources fauniques et leurs utilisations ainsi que les diverses cultures autochtones sur le territoire du Plan Nord, ▪ mieux faire connaître la nordicité de ce territoire et des communautés qui y vivent afin d'attirer de nouvelles clientèles nationales et internationales et ainsi développer un territoire ouvert, multipliant les échanges avec l'extérieur et atteignant une reconnaissance internationale en matière de développement durable.	MRNF — Faune	
Acquisition de connaissances sur la faune nordique et ses habitats; ▪ accroître les connaissances sur les activités de prélèvement et les différentes espèces exploitées, ▪ documenter la diversité et l'abondance d'espèces ou d'habitats fauniques, ▪ évaluer l'effet de l'ouverture du territoire, des activités anthropiques ou des changements climatiques sur les ressources fauniques.	MRNF — Faune	

3.6 LE POTENTIEL TOURISTIQUE

Le Nord québécois possède, en plus de ses ressources fauniques abondantes, un grand nombre d'attraits et de sujets d'intérêt susceptibles d'attirer les touristes québécois et étrangers. Les atouts du territoire du Plan Nord sont particulièrement séduisants pour une clientèle internationale recherchant des destinations nouvelles et inusitées.

D'abord, le territoire se caractérise par des paysages d'une qualité remarquable et des communautés aux cultures vivantes et authentiques. L'observation des aurores boréales, par exemple, peut y être effectuée dans des conditions optimales. Le réseau hydrographique et les caractéristiques géophysiques du territoire offrent un potentiel exceptionnel et leur caractère sauvage rend encore plus mémorables les excursions des visiteurs.

Les rencontres avec les différentes communautés qui peuplent le territoire constituent un autre centre d'intérêt majeur. Ces communautés ont su s'adapter remarquablement aux conditions environnementales et climatiques parfois extrêmes qui caractérisent les régions nordiques québécoises. De plus en plus de touristes souhaitent connaître le mode de vie, les coutumes, l'art et l'artisanat des communautés vivant dans le Nord.

Sur la Côte-Nord comme à la Baie-James, les centrales hydroélectriques suscitent également un grand intérêt tant chez les touristes québécois qu'étrangers. Ainsi, depuis 1965 dans le cas de la centrale Manic-5 et la fin des années 80 dans le cas de la centrale Robert-Bourassa, celles-ci sont devenues d'importants attraits touristiques offrant excursions et visites commentées. En 2010, ces centrales ont été visitées par plus de 20 000 personnes.

De plus, le potentiel du secteur des croisières a été largement démontré au Nunavik, pour les croisières de type expédition, ainsi que sur la Côte-Nord. **La mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent a permis d'octroyer 15,9 millions de dollars pour développer les escales de Baie-Comeau, de Sept-Îles et de Havre-Saint-Pierre. L'aide accordée par le gouvernement du Québec pour appuyer ces projets générera ainsi des investissements totalisant 53,2 millions de dollars.**

Le territoire du Plan Nord offre également un cadre idéal pour pratiquer le tourisme d'aventure et l'écotourisme, ces nouvelles façons de faire du tourisme dont on constate l'expansion très rapide partout dans le monde. L'écotourisme est principalement axé sur l'observation et l'appréciation de la nature et des composantes culturelles qui y sont associées. Il est offert et pratiqué de façon durable afin de maximiser les retombées économiques pour les résidants, de respecter le milieu hôte et de protéger l'environnement naturel et culturel, ce qui correspond aux principaux objectifs du Plan Nord.

Les atouts du territoire du Plan Nord sont particulièrement séduisants pour une clientèle internationale recherchant des destinations nouvelles et inusitées.

Le réseau des aires protégées, dont font partie les parcs nationaux du Nord québécois, constitue un atout important pour le tourisme nordique (figure 8). Bien qu'axés d'abord sur la conservation et la préservation de l'intégrité biologique, ces territoires offrent en effet un milieu plus qu'intéressant pour des activités touristiques encadrées et respectueuses de l'environnement et des cultures.

FIGURE 8

Les aires protégées

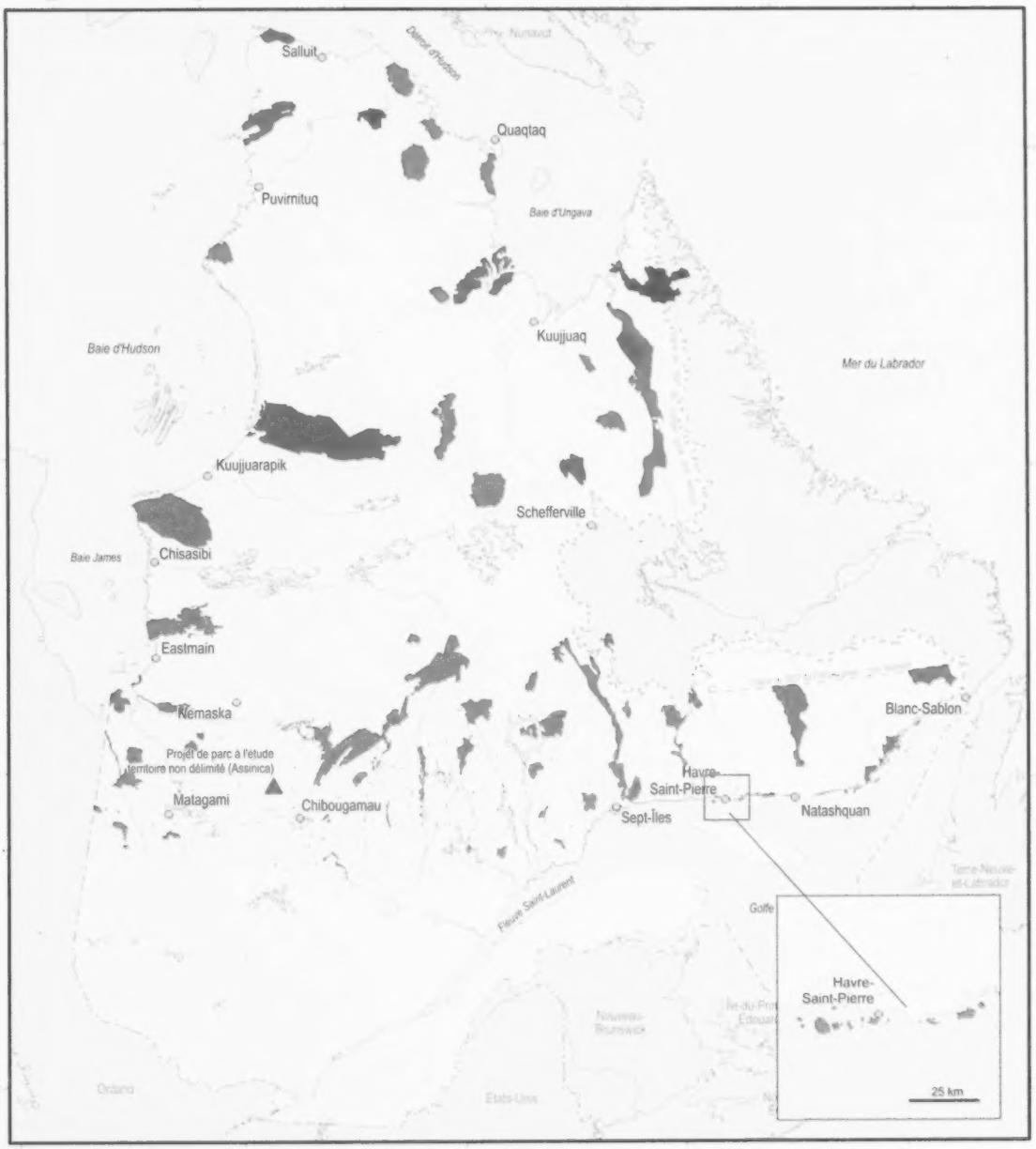

Territoire d'application du Plan Nord

Aires protégées

- Réserve de parc national du Canada
- Réserve de parc national du Québec
- Parc national du Québec
- Projet de parc à l'étude
- Autre aire protégée

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Donnée	Organisme	Année
Divisions territoriales	MRNF	2010
Aires protégées	MDDEP	2010

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale adjointe de l'information géographique

Note : Le présent document n'a aucune portée légale

© Gouvernement du Québec, 2010

0 200 km

TOURISME : LE PLAN D'ACTION

De façon générale, le tourisme dans les régions couvertes par le Plan Nord est en émergence. Des efforts supplémentaires de développement et de commercialisation sont donc nécessaires. Les grands espaces, les paysages exceptionnels ainsi que les cultures locales et autochtones constituent les principaux atouts du développement touristique dans le Nord québécois.

Le développement et la promotion touristiques du Nord québécois font face à des enjeux majeurs, notamment à celui de la cohabitation des divers secteurs d'activité économique sur un territoire caractérisé par son environnement fragile. L'engagement des communautés et des entreprises locales dans le développement des produits et des services touristiques est essentiel pour favoriser l'émergence d'une nouvelle destination et la création d'une image de marque ainsi que d'outils de commercialisation percutants. En raison de leurs particularités géographiques et socioculturelles, les régions situées au nord du 49e parallèle nécessitent une intervention distincte et adaptée à leur réalité.

Le gouvernement lancera une stratégie québécoise de développement touristique nordique qui proposera une ambitieuse vision à long terme :

D'ici 2021, faire du nord du 49e parallèle une destination de tourisme durable de classe mondiale qui procure une expérience touristique authentique, exceptionnelle et sécuritaire, alliant la cohabitation des peuples nordiques et le respect de la nature, dans une perspective de développement entrepreneurial et d'enrichissement collectif.

Cette stratégie touristique, qui a déjà fait l'objet d'une concertation avec le milieu, sera mise en œuvre sur une base globale et intégrée par le ministère du Tourisme, selon les ressources disponibles. Cette stratégie comprendra, notamment, des actions relatives au développement de l'offre, à l'accueil et à la mise en marché.

Les priorités d'action en matière de tourisme sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Mettre en œuvre la stratégie touristique.	MTO	
Soutenir le développement et la structuration de l'offre touristique nordique en misant sur le développement durable.	MTO	
Miser sur la formation des ressources humaines en tourisme.	MTO	
Faire la promotion et la mise en marché des destinations nordiques afin de les positionner sur l'échiquier nordique mondial.	MTO	MRI
Planifier et mettre en place un réseau d'accueil, d'information et de mise en valeur touristiques, avec les communautés locales et régionales.	MTO	
Suivre l'évolution du développement et de la mise en valeur touristiques de la destination nordique québécoise.	MTO	

3.7 LE POTENTIEL DE PRODUCTION BIOALIMENTAIRE

Les terres agricoles actuellement cultivées sur le territoire d'application du Plan Nord totalisent un peu plus de 8 500 ha[8], soit environ 5 000 ha sur la Côte-Nord, 2 300 ha au Saguenay–Lac-Saint-Jean et 1 200 ha dans la région du Nord-du-Québec. La culture des petits fruits, les fourrages et les pâturages occupent plus de 90 % de cet espace agricole, et les produits issus de l'exploitation des sols nordiques sont majoritairement destinés à l'exportation.

Or, le Québec nordique constitue l'une des plus grandes réserves de sols arables d'Amérique du Nord avec 1,5 million d'hectares. À titre de comparaison, tout le territoire actuellement cultivé au Québec est de 2 millions d'hectares.

Ces sols sont potentiellement appelés à prendre de la valeur avec les changements climatiques qui ont fait monter de 2 °C la moyenne des températures observée depuis les années 50 dans le Nord. Ces températures pourraient encore augmenter de 2 °C d'ici à 2050. Le potentiel de croissance végétale dans le Nord s'en trouve forcément amélioré et permet d'espérer un avenir prometteur pour l'agriculture nordique.

Aussi, les pêches commerciales dans le Nord fournissent 20 % de tous les débarquements du Québec quant à la valeur des prises. La Côte-Nord compte une quinzaine d'usines dont les expéditions totalisent 65 millions de dollars. Le crabe des neiges, la crevette nordique, les mollusques — pétoncle, mye, mactre de Stimpson — et les poissons de fond sont les principales espèces pêchées sur la Côte-Nord.

8. ha : hectare.

Fait notable, il s'y est développé un remarquable partenariat entre l'industrie régionale des pêches et les communautés autochtones qui détiennent plus de 25 % des quotas et des usines de pêche. Au Nunavik, la Société Makivik a fait équipe avec des entreprises pour acquérir des bateaux usines qui pêchent et transforment directement à bord un quota annuel de 8 000 t de crevettes nordiques, lequel est ensuite commercialisé sur les marchés internationaux.

Par ailleurs, l'alimentation courante et à des coûts raisonnables de la population qui réside dans le Nord constitue un défi logistique, économique et sanitaire. Le coût des aliments y est élevé et cela est encore plus marqué en ce qui a trait aux produits frais tels que les fruits et les légumes qui sont transportés par avion. Or, l'accessibilité, le coût, la quantité, la qualité, la diversité limitée, la salubrité et la valeur nutritive des aliments vendus et consommés dans le Nord ont des répercussions évidentes sur la santé et l'espérance de vie des populations nordiques.

Ces facteurs motivent les acteurs régionaux à développer la production agricole, la transformation et la distribution des aliments pour offrir un approvisionnement à l'échelle locale et rééquilibrer les habitudes alimentaires des populations nordiques.

LE POTENTIEL DE LA PRODUCTION BIOALIMENTAIRE

Le climat nordique est propice à la production maraîchère (légumes, plantes racines, etc.) et, en particulier, à la culture de petits fruits tels que le bleuet et la canneberge, riches en substances reconnues comme étant bénéfiques pour la santé, tels les antioxydants qui en augmentent l'attrait pour la consommation et le potentiel de commercialisation. D'autres fruits moins connus comme l'airelle et la chicouté[9] peuvent aussi bien croître dans le Nord.

La forêt boréale et la vaste toundra du Québec recèlent aussi un énorme potentiel, à peine connu, de produits forestiers non ligneux. Les usages commerciaux associés à ces produits sont variés, qu'il s'agisse d'aliments et d'additifs alimentaires, de plantes aromatiques, de résines, d'huiles essentielles, de produits médicinaux, de soins pour la peau, de produits ornementaux ou de biocarburants.

Plusieurs occasions existent également pour la pêche et l'aquaculture commerciales au nord du 49e parallèle. Les stocks de maquereau, de capelan, de hareng et d'oursins sur la Moyenne et la Haute-Côte-Nord sont pratiquement inutilisés.

Les eaux froides et peu polluées sont aussi un atout pour l'implantation de l'aquaculture marine. De plus, le type de pêche qui y est pratiqué se prête aisément à l'écocertification[10] qui garantit l'accès aux marchés les plus lucratifs et les plus porteurs pour l'avenir.

Les ressources de la mer et les produits de la terre peuvent aussi servir d'ingrédients santé, soit directement en tant qu'« alicament »[11], soit comme source d'intrants dans une variété de produits pharmaceutiques, nutraceutiques[12] ou naturels pour la santé. Déjà, la Société Makivik (Nunavik) a pris entente avec des centres de recherche québécois, tels que l'Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal et le Centre d'études des procédés chimiques du Québec, pour identifier les biomolécules utiles dans des applications permettant d'atténuer les symptômes du vieillissement, de guérir ou de diminuer l'incidence de maladies.

9. Petit fruit acidulé orangé, ressemblant à une framboise, qui pousse dans les tourbières des régions subarctiques. [www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index800_1.asp].

10. Une certification délivrée par une firme de certification en application de normes internationales de validation du caractère responsable et durable de ladite pêcherie.

11. Aliment traditionnel, ou qui en a l'apparence, qui fait partie de l'alimentation courante, et qui a pour caractéristique de procurer des effets physiologiques bénéfiques dépassant ses fonctions nutritionnelles habituelles ou de réduire le risque de maladies chroniques. [www.granddictionnaire.com].

12. Produit fabriqué à partir de substances alimentaires, mais offert sous forme de comprimés, de poudre, de potion ou autres formes médicinales habituellement non associées à des aliments, et qui a un effet physiologique bénéfique ou protecteur contre les maladies chroniques. [www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/GDT_fiches/nutraceutique.html].

Fait notable, il s'y est développé un remarquable partenariat entre l'industrie régionale des pêches et les communautés autochtones qui détiennent plus de 25 % des quotas et des usines de pêche. Au Nunavik, la Société Makivik a fait équipe avec des entreprises pour acquérir des bateaux usines qui pêchent et transforment directement à bord un quota annuel de 8 000 t de crevettes nordiques, lequel est ensuite commercialisé sur les marchés internationaux.

Par ailleurs, l'alimentation courante et à des coûts raisonnables de la population qui réside dans le Nord constitue un défi logistique, économique et sanitaire. Le coût des aliments y est élevé et cela est encore plus marqué en ce qui a trait aux produits frais tels que les fruits et les légumes qui sont transportés par avion. Or, l'accessibilité, le coût, la quantité, la qualité, la diversité limitée, la salubrité et la valeur nutritive des aliments vendus et consommés dans le Nord ont des répercussions évidentes sur la santé et l'espérance de vie des populations nordiques.

Ces facteurs motivent les acteurs régionaux à développer la production agricole, la transformation et la distribution des aliments pour offrir un approvisionnement à l'échelle locale et rééquilibrer les habitudes alimentaires des populations nordiques.

LE POTENTIEL DE LA PRODUCTION BIOALIMENTAIRE

Le climat nordique est propice à la production maraîchère (légumes, plantes racines, etc.) et, en particulier, à la culture de petits fruits tels que le bleuet et la canneberge, riches en substances reconnues comme étant bénéfiques pour la santé, tels les antioxydants qui en augmentent l'attrait pour la consommation et le potentiel de commercialisation. D'autres fruits moins connus comme l'airelle et la chicouté[9] peuvent aussi bien croître dans le Nord.

La forêt boréale et la vaste toundra du Québec recèlent aussi un énorme potentiel, à peine connu, de produits forestiers non ligneux. Les usages commerciaux associés à ces produits sont variés, qu'il s'agisse d'aliments et d'additifs alimentaires, de plantes aromatiques, de résines, d'huiles essentielles, de produits médicinaux, de soins pour la peau, de produits ornementaux ou de biocarburants.

Plusieurs occasions existent également pour la pêche et l'aquaculture commerciales au nord du 49e parallèle. Les stocks de maquereau, de capelan, de hareng et d'oursins sur la Moyenne et la Haute-Côte-Nord sont pratiquement inutilisés.

Les eaux froides et peu polluées sont aussi un atout pour l'implantation de l'aquaculture marine. De plus, le type de pêche qui y est pratiqué se prête aisément à l'écocertification[10] qui garantit l'accès aux marchés les plus lucratifs et les plus porteurs pour l'avenir.

Les ressources de la mer et les produits de la terre peuvent aussi servir d'ingrédients santé, soit directement en tant qu'« alicament »[11], soit comme source d'intrants dans une variété de produits pharmaceutiques, nutraceutiques[12] ou naturels pour la santé. Déjà, la Société Makivik (Nunavik) a pris entente avec des centres de recherche québécois, tels que l'Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal et le Centre d'études des procédés chimiques du Québec, pour identifier les biomolécules utiles dans des applications permettant d'atténuer les symptômes du vieillissement, de guérir ou de diminuer l'incidence de maladies.

9. Petit fruit acidulé orangé, ressemblant à une framboise, qui pousse dans les tourbières des régions subarctiques. [www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index800_1.asp].

10. Une certification délivrée par une firme de certification en application de normes internationales de validation du caractère responsable et durable de ladite pêcherie.

11. Aliment traditionnel, ou qui en a l'apparence, qui fait partie de l'alimentation courante, et qui a pour caractéristique de procurer des effets physiologiques bénéfiques dépassant ses fonctions nutritionnelles habituelles ou de réduire le risque de maladies chroniques. [www.granddictionnaire.com].

12. Produit fabriqué à partir de substances alimentaires, mais offert sous forme de comprimés, de poudre, de potion ou autres formes médicinales habituellement non associées à des aliments, et qui a un effet physiologique bénéfique ou protecteur contre les maladies chroniques. [www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/GDT_fiches/nutraceutique.html].

SECTEUR BIOALIMENTAIRE : LE PLAN D'ACTION

L'exploitation du secteur bioalimentaire du Nord québécois constitue un outil de développement social, communautaire et durable pouvant favoriser l'enracinement des populations sur leurs territoires et assurer leur mieux-être.

L'éloignement des grands marchés, le coût et les contraintes logistiques du transport des produits alimentaires influencent cependant le type de produits bioalimentaires pouvant être rentabilisés sur ce territoire. L'aménagement d'infrastructures de conditionnement et de transformation, la mise au point de produits de créneau distinctifs et à haute valeur ajoutée sont les stratégies privilégiées pour faire face aux contraintes de transport. Le déploiement de sources d'énergie renouvelables dans les villages nordiques ouvre la voie à la construction de serres en milieu nordique sans émission de gaz à effet de serre et à coût abordable.

L'enjeu de la main-d'œuvre constitue également un défi. Par exemple, dans le secteur des pêches commerciales, le vieillissement des travailleurs et l'attrait important exercé par les autres types d'emplois moins exigeants physiquement ou mieux rémunérés sont des facteurs importants qui forcent la remise en question des façons de faire.

Ces défis demeurent cependant surmontables grâce à la mobilisation des acteurs de cette jeune industrie et à leur détermination à planifier méthodiquement les activités qui permettront d'assurer un avenir durable à la mise en valeur du potentiel bioalimentaire du Nord.

L'exploitation du secteur bioalimentaire du Nord québécois constitue un outil de développement social, communautaire et durable pouvant favoriser l'enracinement des populations sur leurs territoires et assurer leur mieux-être.

Les priorités d'action dans le secteur bioalimentaire sont les suivantes :

SUJETS	RESPONSABLE	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTENAIRES
Mettre en place un réseau de recherche bioalimentaire au nord du 49e parallèle.	MAPAQ	FED
Appuyer l'implantation de serres en milieu nordique.	MAPAQ	MRNF, MDEIE
Élaborer une stratégie de développement des produits forestiers non ligneux.	MAPAQ	MRNF — Forêts, FED, MDEIE
Mettre en place une stratégie de développement durable de la filière « petits fruits nordiques ».	MAPAQ	MRNF — Forêts, MDEIE
Développer une stratégie commune de promotion des produits locaux et des produits du terroir à l'extérieur des régions visées, notamment par l'utilisation de termes valorisants.	MAPAQ	MTO, MDEIE, MCCCF
Mettre sur pied un réseau de soutien au développement de la commercialisation des produits régionaux et des produits du terroir sur le marché intrarégional, particulièrement pour approvisionner les cuisines des restaurants, des pourvoiries, des grands chantiers de construction ainsi que les collectivités situées plus au nord.	MAPAQ	MRNF — Faune, MSSS, MAMROT, Hydro-Québec, MTO

Port de la compagnie minière IOC à Sept-Îles
© Association minière du Québec

CHAPITRE 4

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS : RENDRE LE NORD ACCESSIBLE

Le territoire du Plan Nord regorge de ressources et de richesses. Une très faible partie de l'immense potentiel économique est toutefois mise en valeur en raison des difficultés d'accès. Le développement d'un réseau intégré de transport et de services de communications modernes est nécessaire au développement du Nord.

L'immensité même du territoire constitue un défi considérable en matière d'accès. Le coût de construction de nouvelles infrastructures de transport et de communication est souvent prohibitif en raison des grandes distances à franchir pour relier les territoires entre eux.

Il est deux fois plus coûteux d'entretenir et d'aménager des infrastructures de transport et de communication sur le territoire du Plan Nord que dans le sud du Québec. Par exemple, la construction de logements sociaux au Nunavik est deux fois plus coûteuse qu'ailleurs pour différentes raisons, notamment le transport des matériaux et de la main-d'oeuvre, l'hébergement des travailleurs et les exigences particulières.

Pour relever ces défis, le gouvernement confie à la Société du Plan Nord le mandat de développer en continu une vision globale et intégrée des différents modes de transport et des différents moyens de communication. Pour ce faire, la Société du Plan Nord suscitera la collaboration et la participation des ministères et des organismes publics concernés, des instances régionales, des nations autochtones et des entreprises déjà présentes sur le territoire, ou en voie de le devenir.

De plus, le gouvernement privilégiera les investissements publics qui contribuent le plus au développement d'un réseau de transport et de communication intégré et qui permettent d'accélérer la réalisation de projets de développement économique structurants.

Enfin, le gouvernement exigera des partenaires privés une contribution pour le financement des investissements en infrastructures construites essentiellement au bénéfice d'un projet de développement économique. Un partage équitable des coûts entre le gouvernement, les partenaires privés et les utilisateurs devra être assuré.

Cette approche permet de développer les réseaux d'infrastructures au rythme de la mise en valeur du potentiel économique du territoire, de minimiser l'empreinte environnementale du développement et de respecter le cadre financier du gouvernement.

4.1 DÉVELOPPER UN RÉSEAU INTÉGRÉ DE TRANSPORT

Le territoire du Plan Nord comporte des avantages stratégiques indéniables en matière d'infrastructures (figure 9) en vue de développer un réseau intégré de transport.

En matière de transport maritime, la région de la Côte-Nord compte 4 des 10 ports les plus importants du Québec pour le tonnage de marchandises manutentionnées (Sept-Îles–Pointe-Noire, Port-Cartier, Baie-Comeau et Havre-Saint-Pierre). Le port de Sept-Îles se classe même troisième port en importance au Canada pour le tonnage de vrac manutentionné. En raison de la présence de ressources minérales trés prisées par les pays émergents, les infrastructures portuaires vont connaître un développement majeur.

Le réseau aéroportuaire est également un actif important pour la région du Plan Nord. Il comprend actuellement, toutes compétences confondues,

Un partage équitable des coûts entre le gouvernement, les partenaires privés et les utilisateurs devra être assuré.

FIGURE 9

Les infrastructures de transport

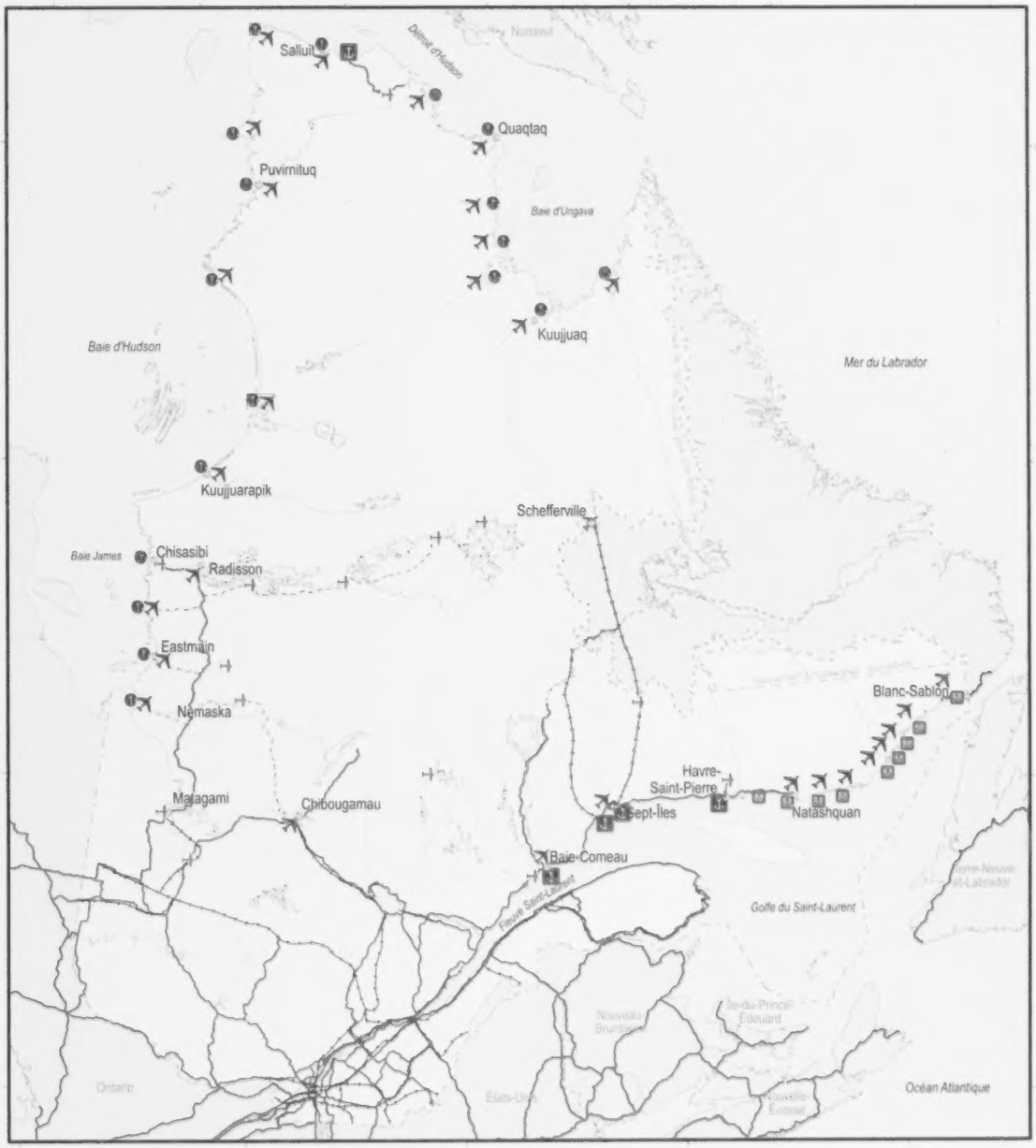

Territoire d'application du Plan Nord

Infrastructures de transport

- Aéroport du réseau supérieur; aéroport du réseau local
- Bnse-lames - aire de débarquement de marchandises
- Port; port en eau profonde
- Quai
- Chemin de fer
- Route gravelée
- Route pavée

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Données	Organisme	Année
Divisions territoriales	MRNF	2010
Infrastructures de transport	MRNF	2010

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale adjointe de l'information géographique

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2010

0 200 km

pas moins de 46 infrastructures aéroportuaires, dont 26 aéroports et 6 héliports relevant du gouvernement du Québec. En outre, Hydro-Québec possède 5 aéroports sur le territoire du Plan Nord.

Le réseau ferroviaire, dans la partie est du territoire, compte cinq réseaux privés utilisés par l'industrie minière pour le transport du minerai. À l'ouest, des lignes ferroviaires relient Matagami et Lebel-sur-Quévillon au sud du Québec et à l'Ontario. Des dessertes ferroviaires existent également entre Chapais et Chibougamau et la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le sud du Québec. Au total, c'est 1 190 km de rails qui composent le réseau de chemin de fer québécois au nord du 49e parallèle.

Le réseau routier est relativement peu développé au nord du 49e parallèle. Dans la partie ouest, il est surtout concentré sur le territoire de la Baie-James/Eeyou Istchee en raison du développement hydroélectrique. Dans la partie est, la route 138 relie Tadoussac à Natashquan, et la route 389 fait le lien entre Baie-Comeau et Fermont alors que la route 385 fait de même entre Forestville et Labrieville.

Le réseau routier est également constitué de 51 000 km de chemins forestiers. Ce réseau est stratégique, car il permet la circulation de tous les utilisateurs, qu'ils s'intéressent à la faune, aux mines, à la randonnée ou à la foresterie. La mise en valeur de territoires autrefois uniquement accessibles par la voie des airs a été rendue possible grâce aux chemins forestiers.

Le défi du Plan Nord est double. D'une part, l'intégration des différents modes de transport en un réseau stratégique et cohérent est essentielle à la mise en valeur des immenses richesses du territoire. D'autre part, en raison du fait qu'il vieillit, le réseau de transport nécessite des réfections majeures et un entretien adéquat.

Le développement d'un réseau de transport intégré nécessitera la mise en commun de l'expertise de l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux ainsi que la collaboration des intervenants régionaux et des diverses entreprises déjà à l'œuvre sur le territoire ou ayant des projets de développement. Ce sera le rôle de la Société du Plan Nord d'assurer la coordination des différents intervenants.

Le gouvernement du Québec n'a pas attendu la publication du Plan Nord pour investir dans les infrastructures de transport. Dès le budget 2009, le gouvernement a annoncé un programme de réfection des aéroports nordiques et la réfection de la route 389 de Baie-Comeau à Fermont. Il a également amorcé la planification du prolongement de la route 167 vers les monts Otish et de la route 138 vers Blanc-Sablon.

Dorénavant, les besoins de réfection du réseau de transport au nord du 49e parallèle seront analysés dans le cadre du Programme quinquennal des infrastructures.

Par ailleurs, l'éventuelle ouverture du passage maritime du Nord-Ouest qui permettra à terme de réduire sensiblement le temps de transport entre l'Asie et l'Europe devra être évaluée de manière à bien en saisir les avantages. Le Québec peut se positionner judicieusement sur cette nouvelle route maritime qui promet de modifier considérablement le commerce mondial.

LES RÉSEAUX MARITIME ET FERROVIAIRE ACTUELS

LE RÉSEAU MARITIME

Le réseau maritime est composé de plus d'une quarantaine d'infrastructures maritimes réparties dans les 32 municipalités et villages nordiques. Ces infrastructures sont pour la plupart des quais, des quais flottants, des brise-lames et des rampes de mise à l'eau.

Le réseau maritime comprend également 4 des 10 plus importants ports du Québec pour le tonnage manutentionné, soit les ports de Sept-Îles–Pointe-Noire, Port-Cartier, Baie-Comeau et Havre-Saint-Pierre, tous sur la Côte-Nord.

Le Nord-du-Québec compte un quai privé en eau profonde situé à Baie-Déception pour la mine Raglan. Il convient aussi de souligner les services de desserte maritimes pour la Moyenne et la Basse-Côte-Nord.

La région de la Côte-Nord est également reliée à la rive sud du fleuve Saint-Laurent par un traversier entre Baie-Comeau, Godbout et Matane. Un traversier-rail relie également Baie-Comeau et Sept-Îles à Matane. Finalement, un traversier relie Blanc-Sablon à Sainte-Barbe, une île de Terre-Neuve-et-Labrador.

LE RÉSEAU FERROVIAIRE

Dans la partie est du territoire, cinq réseaux ferroviaires privés sont utilisés par l'industrie minière pour transporter le minerai :

- ArcelorMittal Mines Canada inc. dispose d'une voie ferrée de la mine de Mont Wright à Port-Cartier;
- Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. (TFT) relie Emeril Junction (Labrador) à Schefferville;
- Chemin de fer Arnaud exploite une liaison entre Pointe-Noire et Sept-Îles;
- Quebec North Shore and Labrador Railway Company Inc. relie Sept-Îles à Emeril Junction (Labrador);
- Compagnie de chemin de fer de la rivière Romaine relie Havre-Saint-Pierre au lac Tio.

À l'ouest, des lignes ferroviaires relient Matagami et Lebel-sur-Quévillon à l'Abitibi-Témiscamingue, au sud du Québec et à l'Ontario. Des dessertes ferroviaires existent également entre Chapais et Chibougamau et la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le sud du Québec.

pas moins de 46 infrastructures aéroportuaires, dont 26 aéroports et 6 héliports relevant du gouvernement du Québec. En outre, Hydro-Québec possède 5 aéroports sur le territoire du Plan Nord.

Le réseau ferroviaire, dans la partie est du territoire, compte cinq réseaux privés utilisés par l'industrie minière pour le transport du minerai. À l'ouest, des lignes ferroviaires relient Matagami et Lebel-sur-Quévillon au sud du Québec et à l'Ontario. Des dessertes ferroviaires existent également entre Chapais et Chibougamau et la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le sud du Québec. Au total, c'est 1 190 km de rails qui composent le réseau de chemin de fer québécois au nord du 49e parallèle.

Le réseau routier est relativement peu développé au nord du 49e parallèle. Dans la partie ouest, il est surtout concentré sur le territoire de la Baie-James/Eeyou Istchee en raison du développement hydroélectrique. Dans la partie est, la route 138 relie Tadoussac à Natashquan, et la route 389 fait le lien entre Baie-Comeau et Fermont alors que la route 385 fait de même entre Forestville et Labrieville.

Le réseau routier est également constitué de 51 000 km de chemins forestiers. Ce réseau est stratégique, car il permet la circulation de tous les utilisateurs, qu'ils s'intéressent à la faune, aux mines, à la randonnée ou à la foresterie. La mise en valeur de territoires autrefois uniquement accessibles par la voie des airs a été rendue possible grâce aux chemins forestiers.

Le défi du Plan Nord est double. D'une part, l'intégration des différents modes de transport en un réseau stratégique et cohérent est essentielle à la mise en valeur des immenses richesses du territoire. D'autre part, en raison du fait qu'il vieillit, le réseau de transport nécessite des réfections majeures et un entretien adéquat.

Le développement d'un réseau de transport intégré nécessitera la mise en commun de l'expertise de l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux ainsi que la collaboration des intervenants régionaux et des diverses entreprises déjà à l'œuvre sur le territoire ou ayant des projets de développement. Ce sera le rôle de la Société du Plan Nord d'assurer la coordination des différents intervenants.

Le gouvernement du Québec n'a pas attendu la publication du Plan Nord pour investir dans les infrastructures de transport. Dès le budget 2009, le gouvernement a annoncé un programme de réfection des aéroports nordiques et la réfection de la route 389 de Baie-Comeau à Fermont. Il a également amorcé la planification du prolongement de la route 167 vers les monts Otish et de la route 138 vers Blanc-Sablon.

Dorénavant, les besoins de réfection du réseau de transport au nord du 49e parallèle seront analysés dans le cadre du Programme quinquennal des infrastructures.

Par ailleurs, l'éventuelle ouverture du passage maritime du Nord-Ouest qui permettra à terme de réduire sensiblement le temps de transport entre l'Asie et l'Europe devra être évaluée de manière à bien en saisir les avantages. Le Québec peut se positionner judicieusement sur cette nouvelle route maritime qui promet de modifier considérablement le commerce mondial.

LES RÉSEAUX MARITIME ET FERROVIAIRE ACTUELS

LE RÉSEAU MARITIME

Le réseau maritime est composé de plus d'une quarantaine d'infrastructures maritimes réparties dans les 32 municipalités et villages nordiques. Ces infrastructures sont pour la plupart des quais, des quais flottants, des brise-lames et des rampes de mise à l'eau.

Le réseau maritime comprend également 4 des 10 plus importants ports du Québec pour le tonnage manutentionné, soit les ports de Sept-Îles–Pointe-Noire, Port-Cartier, Baie-Comeau et Havre-Saint-Pierre, tous sur la Côte-Nord.

Le Nord-du-Québec compte un quai privé en eau profonde situé à Baie-Déception pour la mine Raglan. Il convient aussi de souligner les services de desserte maritimes pour la Moyenne et la Basse-Côte-Nord.

La région de la Côte-Nord est également reliée à la rive sud du fleuve Saint-Laurent par un traversier entre Baie-Comeau, Godbout et Matane. Un traversier-rail relie également Baie-Comeau et Sept-Îles à Matane. Finalement, un traversier relie Blanc-Sablon à Sainte-Barbe, une île de Terre-Neuve-et-Labrador.

LE RÉSEAU FERROVIAIRE

Dans la partie est du territoire, cinq réseaux ferroviaires privés sont utilisés par l'industrie minière pour transporter le minerai :

- ArcelorMittal Mines Canada inc. dispose d'une voie ferrée de la mine de Mont Wright à Port-Cartier;
- Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. (TFT) relie Emeril Junction (Labrador) à Schefferville;
- Chemin de fer Arnaud exploite une liaison entre Pointe-Noire et Sept-Îles;
- Quebec North Shore and Labrador Railway Company Inc. relie Sept-Îles à Emeril Junction (Labrador);
- Compagnie de chemin de fer de la rivière Romaine relie Havre-Saint-Pierre au lac Tio.

À l'ouest, des lignes ferroviaires relient Matagami et Lebel-sur-Quévillon à l'Abitibi-Témiscamingue, au sud du Québec et à l'Ontario. Des dessertes ferroviaires existent également entre Chapais et Chibougamau et la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le sud du Québec.

LE RÉSEAU ROUTIER ACTUEL

Dans la partie ouest, le réseau routier est surtout concentré sur le territoire de la Baie-James/ Eeyou Istchee :

- La route 109 relie Matagami à Amos;
- La route de la Baie-James relie Chisasibi et Radisson à Matagami;
- La route 113 relie Chibougamau à l'Abitibi-Témiscamingue;
- La route du Nord relie Chibougamau à Nemaska, puis à la route de la Baie-James;
- La route 167 relie Mistissini et Chibougamau à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- La route Transtaïga longe sur quelque 670 km, dans l'axe est-ouest, les installations hydroélectriques du complexe La Grande jusqu'au réservoir de Caniapiscau.

Dans la partie est :

- La route 138 relie Tadoussac et Natashquan;
- La route 389 relie Baie-Comeau et Fermont;
- La route 385 relie Forestville et Labrieville.

Le réseau routier est également constitué d'un réseau de 51 000 km de chemins forestiers.

LE RÉSEAU AÉROPORTUAIRE ACTUEL

Le réseau aéroportuaire en place comprend, toutes compétences confondues, 46 infrastructures, dont 26 aéroports et 6 héliports relevant du gouvernement du Québec.

Toutes ces infrastructures permettent notamment d'établir un lien entre les aéroports de Montréal ainsi que de Québec et :

- Les 14 villages nordiques du Nunavik;
- 5 communautés cries;
- Lebel-sur-Quévillon;
- Matagami;
- Chibougamau;
- Chapais;
- Radisson;
- Fermont;
- Schefferville;
- Sept-Îles;
- Baie-Comeau;
- Des municipalités ainsi que des localités de la Minganie et de la Basse-Côte-Nord.

Hydro-Québec possède cinq aéroports situés à Nemaska, La Grande 3, La Grande 4, La Grande Rivière et La Forge 2.

Un aéroport privé est utilisé pour l'exploitation de la mine Raglan au Nunavik.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT : LE PLAN D'ACTION

Le gouvernement privilégiera l'établissement d'un réseau de transport intégré. Pour ce faire, il adopte une nouvelle approche qui consiste à maximiser la contribution des projets de développement d'infrastructures à l'établissement de ce réseau.

Il sera essentiel que les investisseurs privés soient partenaires dans la mise en place des infrastructures de transport. Différents modèles d'affaires seront élaborés pour répondre aux spécificités de chacun des projets de développement économique. Les partenaires privés contribueront financièrement aux projets d'infrastructures liés directement à leurs projets d'investissement.

Le gouvernement privilégie les projets d'infrastructures de transport qui permettent d'accéder aux territoires au plus grand potentiel économique.

Par ailleurs, le gouvernement entend mettre l'accent sur la réfection et l'entretien du réseau actuel afin de consolider les acquis.

Les priorités d'action en matière de transport sont les suivantes :

Faire des études pour évaluer la faisabilité de la construction d'un lien terrestre (routier ou ferroviaire) de Kuujjuaq vers le sud.	MTQ	
Faire des études sur la faisabilité de l'aménagement et la rentabilité d'un port en eau profonde à Whapmagoostui-Kuujjuarapik et de la construction d'un lien terrestre vers Radisson.	MTQ	
Prolonger la route 167 vers les monts Otish.	MTQ	MRNF
Voir à la réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont.	MTQ	
Poursuivre l'amélioration des aéroports.	MTQ	MRNF
Poursuivre le prolongement de la route 138 entre Natashquan et Kegaska.	MTQ	
Prolonger la route 138 par la construction d'un lien entre Kegaska et Blanc-Sablon.	MTQ	
Mener un projet pilote concernant les modalités nordiques des normes (poids) de transport.	MTQ	MRNF
Dresser la liste des besoins des promoteurs et des entreprises.	Promoteurs/ Entreprises	
Déterminer avec les intervenants concernés les meilleurs tracés pour servir un maximum d'usages.		
Participer à la construction, à l'entretien et au financement des accès.		

LE RÉSEAU ROUTIER ACTUEL

Dans la partie ouest, le réseau routier est surtout concentré sur le territoire de la Baie-James/ Eeyou Istchee :

- La route 109 relie Matagami à Amos;
- La route de la Baie-James relie Chisasibi et Radisson à Matagami;
- La route 113 relie Chibougamau à l'Abitibi-Témiscamingue;
- La route du Nord relie Chibougamau à Nemaska, puis à la route de la Baie-James;
- La route 167 relie Mistissini et Chibougamau à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- La route Transtaïga longe sur quelque 670 km, dans l'axe est-ouest, les installations hydroélectriques du complexe La Grande jusqu'au réservoir de Caniapiscau.

Dans la partie est :

- La route 138 relie Tadoussac et Natashquan;
- La route 389 relie Baie-Comeau et Fermont;
- La route 385 relie Forestville et Labrieville.

Le réseau routier est également constitué d'un réseau de 51 000 km de chemins forestiers.

LE RÉSEAU AÉROPORTUAIRE ACTUEL

Le réseau aéroportuaire en place comprend, toutes compétences confondues, 46 infrastructures, dont 26 aéroports et 6 héliports relevant du gouvernement du Québec.

Toutes ces infrastructures permettent notamment d'établir un lien entre les aéroports de Montréal ainsi que de Québec et :

- Les 14 villages nordiques du Nunavik;
- 5 communautés cries;
- Lebel-sur-Quévillon;
- Matagami;
- Chibougamau;
- Chapais;
- Radisson;
- Fermont;
- Schefferville;
- Sept-Îles;
- Baie-Comeau;
- Des municipalités ainsi que des localités de la Minganie et de la Basse-Côte-Nord.

Hydro-Québec possède cinq aéroports situés à Nemaska, La Grande 3, La Grande 4, La Grande Rivière et La Forge 2.

Un aéroport privé est utilisé pour l'exploitation de la mine Raglan au Nunavik.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT : LE PLAN D'ACTION

Le gouvernement privilégiera l'établissement d'un réseau de transport intégré. Pour ce faire, il adopte une nouvelle approche qui consiste à maximiser la contribution des projets de développement d'infrastructures à l'établissement de ce réseau.

Il sera essentiel que les investisseurs privés soient partenaires dans la mise en place des infrastructures de transport. Différents modèles d'affaires seront élaborés pour répondre aux spécificités de chacun des projets de développement économique. Les partenaires privés contribueront financièrement aux projets d'infrastructures liés directement à leurs projets d'investissement.

Le gouvernement privilégie les projets d'infrastructures de transport qui permettent d'accéder aux territoires au plus grand potentiel économique.

Par ailleurs, le gouvernement entend mettre l'accent sur la réfection et l'entretien du réseau actuel afin de consolider les acquis.

Les priorités d'action en matière de transport sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Faire des études pour évaluer la faisabilité de la construction d'un lien terrestre (routier ou ferroviaire) de Kuujjuaq vers le sud.	MTQ	
Faire des études sur la faisabilité de l'aménagement et la rentabilité d'un port en eau profonde à Whapmagoostui-Kuujjuarapik et de la construction d'un lien terrestre vers Radisson.	MTQ	
Prolonger la route 167 vers les monts Otish.	MTQ	MRNF
Voir à la réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont.	MTQ	
Poursuivre l'amélioration des aéroports.	MTQ	MRNF
Poursuivre le prolongement de la route 138 entre Natashquan et Kegaska.	MTQ	
Prolonger la route 138 par la construction d'un lien entre Kegaska et Blanc-Sablon.	MTQ	
Mener un projet pilote concernant les modalités nordiques des normes (poids) de transport.	MTQ	MRNF
Dresser la liste des besoins des promoteurs et des entreprises.	Promoteurs/ Entreprises	
Déterminer avec les intervenants concernés les meilleurs tracés pour servir un maximum d'usages.		
Participer à la construction, à l'entretien et au financement des accès.		

4.2 LES INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les télécommunications sont aujourd'hui essentielles à toute forme de développement économique et social. Les différentes technologies actuellement utilisées ne permettent de répondre qu'en partie aux besoins des communautés et des entreprises.

Au cours des dernières années, la réalisation des projets de déploiement de nouvelles infrastructures de télécommunications dans le cadre des initiatives gouvernementales, notamment le programme Villages branchés du Québec, a permis d'améliorer les services à l'échelle scolaire et municipale.

Au Nunavik, l'Administration régionale Kativik, par le rehaussement de la capacité satellitaire amorcée en 2007, a contribué à améliorer les services offerts dans l'enseignement. Les élèves de la Commission scolaire Kativik peuvent dorénavant avoir accès à Internet dans toutes les écoles et ainsi trouver des contenus pédagogiques en ligne. Cette infrastructure d'accès à Internet est également mise à profit par les entreprises et les citoyens. Cependant, toute amélioration des services suppose une augmentation importante du coût de la bande passante requise.

À la Baie-James, le déploiement de l'infrastructure en fibre optique est terminé et l'acceptation finale des travaux est prévue pour la mi-mai 2011. La mise en service graduelle se fera au cours des prochains mois. Elle permettra aux élèves des deux commissions scolaires de la région (Commission scolaire de la Baie-James et Commission scolaire crie) d'avoir accès à des services équivalents à ceux des autres régions du Québec. Cette infrastructure sera aussi mise à la disposition des promoteurs locaux afin de leur assurer un accès Internet haute vitesse.

Sur la Basse-Côte-Nord, le projet de déploiement est actuellement en phase d'ingénierie et les travaux devraient débuter au cours des prochains mois.

Considérant les coûts très élevés pour accéder à ces services dans les régions nordiques, des mesures concrètes devront être rapidement mises en place pour offrir des services tels qu'Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire, qui contribuent également à la qualité de la vie des familles et des jeunes d'aujourd'hui.

De même, la formation à distance, qui peut constituer, dans certains cas, une solution appropriée pour ces régions, exigera des moyens de communication efficaces. En outre, les entreprises privées qui s'installeront sur le territoire du Plan Nord ajouteront une pression additionnelle en termes de besoins en services à large bande passante. À cet égard, la mise en place d'un réseau de télécommunications approprié le long des voies d'accès au territoire du Plan Nord facilitera du même coup l'organisation d'opérations de dépannage ou d'interventions d'urgence.

Le gouvernement privilégiera donc, dans un premier temps, l'amélioration des réseaux de télécommunications afin d'accroître l'accessibilité aux territoires du Nord et de faciliter le développement entrepreneurial. Cela permettra aux communautés d'obtenir de meilleurs services dans plusieurs domaines tels que ceux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

LES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ACTUELS

LE NUNAVIK : LES TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITE

L'ARK exploite un réseau de télécommunications par satellite qui relie les 14 villages nordiques. Ce réseau régional fournit l'accès Internet aux écoles, aux municipalités, au service de police régional, aux résidences privées, aux entreprises et aux organismes. Un projet d'amélioration des télécommunications par satellite, piloté par l'ARK, a été amorcé en 2007 en vue d'accroître la capacité satellitaire actuelle afin de permettre l'accès à plusieurs services à distance comme la télémédecine.

LE TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES/EEYOU ISTCHEE : LA FIBRE OPTIQUE

Sur le territoire de la Baie-James/Eeyou Istchee, le réseau de communication Eeyou, composé de communautés cries et jamésiennes, a reçu, en avril 2010, 19,2 M$, soit 9,6 M$ provenant du Québec en vertu du programme Villages branchés et 9,6 M$ du gouvernement fédéral pour permettre la mise en place d'une infrastructure de télécommunications. Les organismes locaux y contribuent également pour 9,6 M$. Utilisant principalement la technologie de la fibre optique, ce réseau à large bande passante est destiné à desservir tout le territoire de la Baie-James/Eeyou Istchee. Il devrait entrer en service à l'été 2011.

LA BASSE-CÔTE-NORD : UNE INFRASTRUCTURE MIXTE HERTZIENNE ET TERRESTRE

Sur la Basse-Côte-Nord, la technologie la mieux adaptée en matière de télécommunications consiste à utiliser une infrastructure mixte hertzienne[1] et terrestre. La Commission scolaire du Littoral et la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent ont reçu une aide financière de 7,8 M$ provenant du programme Villages branchés du gouvernement du Québec pour la mise en place d'une infrastructure de télécommunications reliant leurs bâtiments respectifs.

1. Transmission des ondes électromagnétiques qui permettent notamment de capter les ondes de la radio et de la télévision.

4.2 LES INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les télécommunications sont aujourd'hui essentielles à toute forme de développement économique et social. Les différentes technologies actuellement utilisées ne permettent de répondre qu'en partie aux besoins des communautés et des entreprises.

Au cours des dernières années, la réalisation des projets de déploiement de nouvelles infrastructures de télécommunications dans le cadre des initiatives gouvernementales, notamment le programme Villages branchés du Québec, a permis d'améliorer les services à l'échelle scolaire et municipale.

Au Nunavik, l'Administration régionale Kativik, par le rehaussement de la capacité satellitaire amorcée en 2007, a contribué à améliorer les services offerts dans l'enseignement. Les élèves de la Commission scolaire Kativik peuvent dorénavant avoir accès à Internet dans toutes les écoles et ainsi trouver des contenus pédagogiques en ligne. Cette infrastructure d'accès à Internet est également mise à profit par les entreprises et les citoyens. Cependant, toute amélioration des services suppose une augmentation importante du coût de la bande passante requise.

À la Baie-James, le déploiement de l'infrastructure en fibre optique est terminé et l'acceptation finale des travaux est prévue pour la mi-mai 2011. La mise en service graduelle se fera au cours des prochains mois. Elle permettra aux élèves des deux commissions scolaires de la région (Commission scolaire de la Baie-James et Commission scolaire crie) d'avoir accès à des services équivalents à ceux des autres régions du Québec. Cette infrastructure sera aussi mise à la disposition des promoteurs locaux afin de leur assurer un accès Internet haute vitesse.

Sur la Basse-Côte-Nord, le projet de déploiement est actuellement en phase d'ingénierie et les travaux devraient débuter au cours des prochains mois.

Considérant les coûts très élevés pour accéder à ces services dans les régions nordiques, des mesures concrètes devront être rapidement mises en place pour offrir des services tels qu'Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire, qui contribuent également à la qualité de la vie des familles et des jeunes d'aujourd'hui.

De même, la formation à distance, qui peut constituer, dans certains cas, une solution appropriée pour ces régions, exigera des moyens de communication efficaces. En outre, les entreprises privées qui s'installeront sur le territoire du Plan Nord ajouteront une pression additionnelle en termes de besoins en services à large bande passante. À cet égard, la mise en place d'un réseau de télécommunications approprié le long des voies d'accès au territoire du Plan Nord facilitera du même coup l'organisation d'opérations de dépannage ou d'interventions d'urgence.

Le gouvernement privilégiera donc, dans un premier temps, l'amélioration des réseaux de télécommunications afin d'accroître l'accessibilité aux territoires du Nord et de faciliter le développement entrepreneurial. Cela permettra aux communautés d'obtenir de meilleurs services dans plusieurs domaines tels que ceux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

LES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ACTUELS

LE NUNAVIK : LES TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITE

L'ARK exploite un réseau de télécommunications par satellite qui relie les 14 villages nordiques. Ce réseau régional fournit l'accès Internet aux écoles, aux municipalités, au service de police régional, aux résidences privées, aux entreprises et aux organismes. Un projet d'amélioration des télécommunications par satellite, piloté par l'ARK, a été amorcé en 2007 en vue d'accroître la capacité satellitaire actuelle afin de permettre l'accès à plusieurs services à distance comme la télémédecine.

LE TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES/EEYOU ISTCHEE : LA FIBRE OPTIQUE

Sur le territoire de la Baie-James/Eeyou Istchee, le réseau de communication Eeyou, composé de communautés cries et jamésiennes, a reçu, en avril 2010, 19,2 M$, soit 9,6 M$ provenant du Québec en vertu du programme Villages branchés et 9,6 M$ du gouvernement fédéral pour permettre la mise en place d'une infrastructure de télécommunications. Les organismes locaux y contribuent également pour 9,6 M$. Utilisant principalement la technologie de la fibre optique, ce réseau à large bande passante est destiné à desservir tout le territoire de la Baie-James/Eeyou Istchee. Il devrait entrer en service à l'été 2011.

LA BASSE-CÔTE-NORD : UNE INFRASTRUCTURE MIXTE HERTZIENNE ET TERRESTRE

Sur la Basse-Côte-Nord, la technologie la mieux adaptée en matière de télécommunications consiste à utiliser une infrastructure mixte hertzienne[1] et terrestre. La Commission scolaire du Littoral et la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent ont reçu une aide financière de 7,8 M$ provenant du programme Villages branchés du gouvernement du Québec pour la mise en place d'une infrastructure de télécommunications reliant leurs bâtiments respectifs.

1. Transmission des ondes électromagnétiques qui permettent notamment de capter les ondes de la radio et de la télévision.

INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS : LE PLAN D'ACTION

Les priorités d'action en matière de télécommunications sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Investir dans des infrastructures de télécommunications.	MAMROT et MRNF	MDEIE
Faire connaître leurs moyens de communication actuels, le cas échéant, et leurs intentions d'investissement dans ces domaines.	Promoteurs/ entreprises	
S'ouvrir à des partenariats prévoyant, par exemple, le partage de leurs installations au profit des communautés ou des investissements dans des projets conjoints.		

Dans la MRC de la Minganie, des macareux, aussi appelés perroquets de mer.
© Christian Chevalier

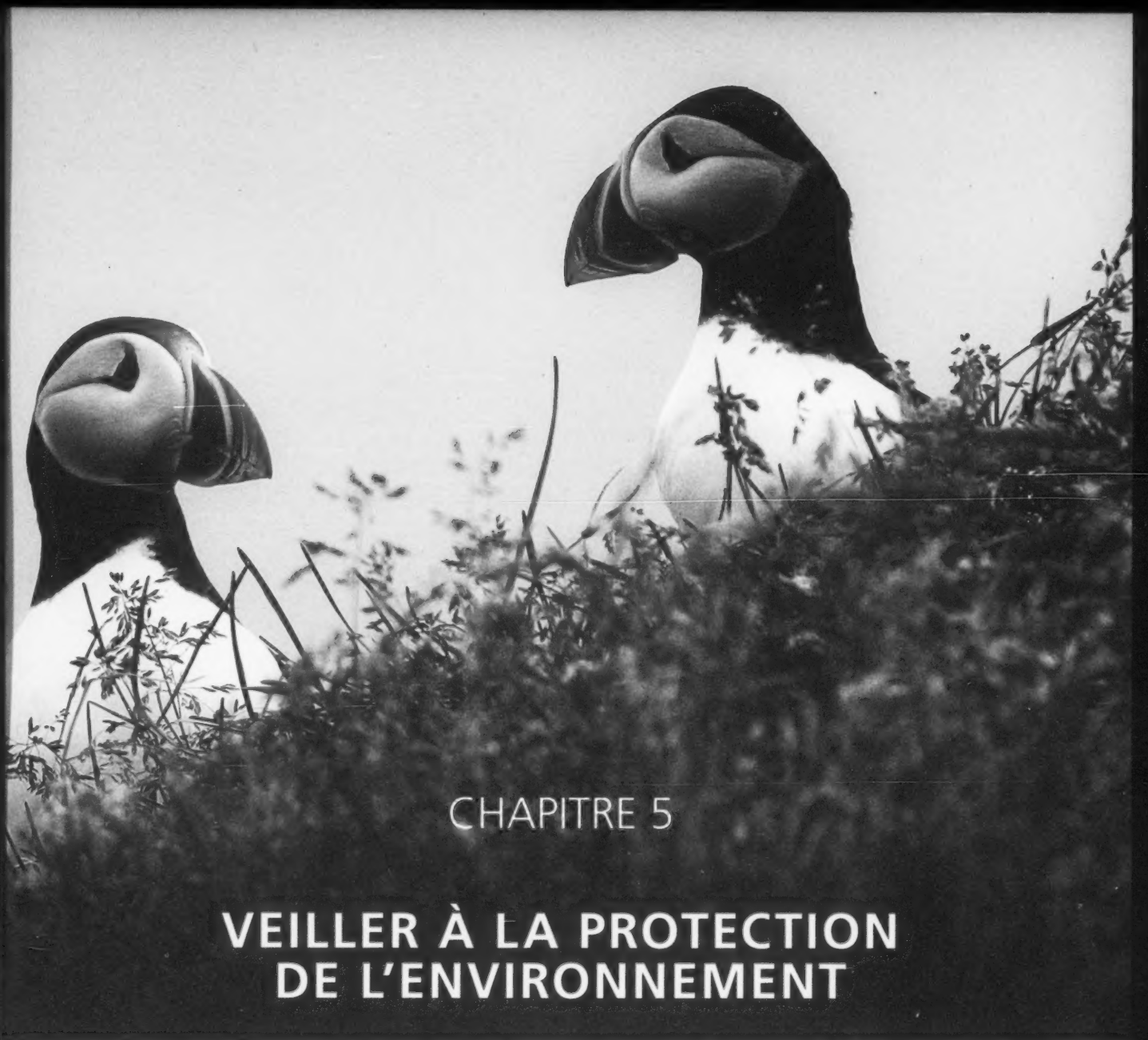

CHAPITRE 5

VEILLER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

À toutes les étapes de planification et de réalisation des projets proposés dans le cadre du Plan Nord, la protection de l'environnement et des écosystèmes nordiques particulièrement sensibles aux changements climatiques et aux perturbations pouvant découler des interventions humaines sera au cœur des décisions.

Ce souci de la protection de l'environnement et de la biodiversité sera partie intégrante de tous les projets de développement associés au Plan Nord.

5.1 UN TERRITOIRE FRAGILE ET EN CHANGEMENT

Le Québec est riche d'un patrimoine unique de la nordicité. On peut encore compter sur de très vastes étendues de territoires et de rivières intacts ou très peu perturbés. **La biodiversité de ce vaste territoire où l'empreinte humaine est encore faible constitue un symbole identitaire important pour les gens qui occupent ce territoire et pour toute la population du Québec.**

C'est dans cette perspective, mais aussi parce que les connaissances actuelles sur la biodiversité nordique sont encore à parfaire, que la composante environnementale est au premier rang dans la démarche du Plan Nord. Pour bien protéger la biodiversité, il faut d'abord mieux la connaître, la décrire et la cartographier pour l'intégrer dans la prise de décision. À défaut de cette connaissance, il faudra agir avec précaution et veiller à protéger l'environnement au meilleur des connaissances actuelles. Il importe d'intégrer aux décisions d'aménagement les processus de planification écologique afin de garantir le maintien de la biodiversité et la conservation des territoires, et ainsi mieux respecter la capacité de support des écosystèmes. Le défi est de taille compte tenu de la complexité des écosystèmes nordiques, de la vastitude du territoire et de la dynamique des changements climatiques qui le caractérise.

Les changements climatiques sont une réalité tangible dans le Nord. À preuve, le gouvernement collabore déjà avec l'Administration régionale Kativik et la communauté de Salluit, au Nunavik, à l'élaboration de solutions visant à parer aux difficultés résultant de la dégradation du pergélisol[1] qui nuisent à l'aménagement et au développement de ce village. Plusieurs bâtiments y sont construits sur des terrains fragilisés par des tassements et des déformations du sol. En outre, les infrastructures aéroportuaires et routières du Nunavik sont touchées par le dégel du pergélisol qui est cause d'affaissements et de fissures.

Il importe d'intégrer aux décisions d'aménagement les processus de planification écologique afin de garantir le maintien de la biodiversité et la conservation des territoires.

La modification des conditions de glace et du régime de tempêtes, induite par les changements climatiques, pourrait également nuire à l'intégrité des infrastructures maritimes. Ainsi, le ministère des Transports du Québec, en collaboration avec le consortium Ouranos[2] sur la climatologie régionale et l'adaptation aux effets des changements climatiques, a lancé un projet de recherche visant à anticiper les effets potentiels des changements climatiques sur les infrastructures maritimes du Nunavik en vue de trouver des solutions permettant de s'y adapter, le cas échéant.

1. Couche de sol ou de roches, à une profondeur variable sous la surface terrestre, dans laquelle la température a été continuellement inférieure à 0 °C pour au moins quelques années. Elle existe là où le réchauffement estival n'atteint pas la base de la couche de sol gelé. [www.granddictionnaire.com].

2. **Ouranos** est un consortium qui intègre quelque 250 scientifiques et professionnels issus de diverses disciplines. Il a pour mission l'acquisition et le développement de connaissances sur les changements climatiques et leurs effets ainsi que sur les vulnérabilités socioéconomiques et environnementales, de façon à informer les décideurs sur l'évolution du climat et à les conseiller pour identifier, évaluer, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation locales et régionales. [www.ouranos.ca/fr]

Par ailleurs, les régions côtières, notamment celle de la Côte-Nord, où tous les aménagements se situent le long des berges, sont exposées à l'augmentation des précipitations, du niveau des marées et de la fréquence des tempêtes. De nombreuses infrastructures routières se trouvent dans des zones vulnérables soumises à la submersion ou à l'érosion du littoral.

Enfin, les redoux[3] plus fréquents, qui découlent du réchauffement du climat, ont pour leur part des répercussions sur la migration des animaux et augmentent la vulnérabilité des forêts et des cultures maraîchères aux insectes.

À cause de tous ces aspects, le Nord est un lieu d'observation privilégié pour l'étude des divers phénomènes environnementaux et écologiques. Les régions nordiques à l'échelle mondiale contribuent à un vaste effort international d'inventaire de la biodiversité et des divers paramètres environnementaux. Le Nord est donc aussi un terrain de recherche qui requiert une importante collaboration internationale.

5.2 LES MOYENS POUR ASSURER DES PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE EFFICACES

Dans le cadre du Plan Nord, l'assurance d'un développement durable et d'une gestion environnementale passe nécessairement par une bonne planification des projets. Le gouvernement s'engage à ce que les projets qui se réaliseront le soient dans le respect des lois et des règlements environnementaux du Québec, donc au terme d'analyses environnementales rigoureuses et respectueuses des processus déjà en place et des populations concernées.

Notamment, plusieurs des projets devront faire l'objet d'un processus d'évaluation environnementale. Ces évaluations permettent, avant la réalisation de projets, de considérer, d'analyser et d'interpréter l'ensemble des facteurs qui exercent une influence sur les écosystèmes, les ressources et la qualité de la vie des individus et des collectivités. Compte tenu du vaste territoire couvert par le Plan, un projet sera analysé en fonction d'un processus ou d'un autre, selon sa localisation. En effet, le processus d'évaluation environnementale varie selon qu'un projet se situe à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire couvert par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ).

Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social : Le territoire conventionné de la CBJNQ regroupe le Nunavik, la région de la Baie-James/Eeyou Istchee et l'Abitibi, ainsi que le territoire de Moinier (région située au nord-ouest de Schefferville). Ce vaste territoire est soumis à deux processus d'analyse selon qu'un projet est localisé au nord ou au sud du 55e parallèle[4].

3. Adoucissement de la température en hiver. [www.granddictionnaire.com].

4. **Au sud du 55e parallèle sur le territoire de la CBJNQ** : Ce territoire est visé par le chapitre 22 de la CBJNQ et concerne le territoire cri. L'évaluation de l'assujettissement ou non des projets est effectuée par le Comité d'évaluation (COMEV) composé de six représentants dont deux du Québec, deux du Canada et deux de l'Administration régionale crie. Le Comev prépare aussi les directives d'études d'impact des projets assujettis. Les projets assujettis à cette procédure d'évaluation des impacts sont soumis pour analyse et recommandation au Comité d'examen composé de trois membres québécois et de deux membres cris. La sous-ministre en titre du MDDEP qui agit comme administrateur provincial de la Convention émet les directives d'étude d'impacts et les autorisations à la suite des recommandations de ces comités nordiques. **Au nord du 55e parallèle sur le territoire de la CBJNQ** : Ce territoire est visé par le chapitre 23 de la Convention et concerne le territoire du Nunavik. L'assujettissement et l'évaluation des projets soumis à la procédure d'évaluation des impacts sont examinés par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik qui transmet ses décisions à l'administrateur provincial pour mise en application.

Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement à l'extérieur des territoires conventionnés de la CBJNQ : Pour la région de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, tout comme pour le reste du Québec, les projets, s'ils sont visés par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, seront analysés en vertu des articles 31.1 et suivants de la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2). Ces projets pourront être soumis au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) pour la tenue d'audiences publiques.

Par ailleurs, il est possible que certains des projets soumis à une évaluation environnementale en vertu de l'une ou l'autre des procédures québécoises soient également visés en vertu des règles prévues par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (L. C. 1992, ch. 37).

5.3 DES ENGAGEMENTS POUR ASSURER LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET EN FAVORISER UNE UTILISATION DURABLE

Bien que les ressources des territoires nordiques semblent immenses, leur mise en valeur doit tenir compte de l'équilibre des écosystèmes et de leur capacité de support.

Les défis qu'imposent la prévention des répercussions sur la biodiversité de même que la conservation de l'intégrité de l'ensemble des espèces et des écosystèmes nécessitent l'adoption de mesures visant à minimiser l'empreinte écologique des activités de mise en valeur du territoire et des ressources naturelles.

Ainsi est-il important d'intégrer à la réalisation de tous les projets de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire des mesures d'atténuation et de mitigation à l'endroit, notamment, des espèces menacées et vulnérables de même que des écosystèmes rares, exceptionnels ou fragiles.

Une telle démarche doit incorporer des processus de suivi et de contrôle ainsi que des bilans de la biodiversité à l'échelle du territoire. Les expériences développées dans le cadre de l'aménagement forestier écosystémique[5] par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pourraient servir de référence pour l'implantation de telles mesures.

Tout en respectant l'ensemble des processus associés aux évaluations environnementales, le gouvernement prend deux engagements principaux afin d'assurer la protection de l'environnement sur le territoire du Plan Nord.

5. L'« aménagement écosystémique » des forêts permet d'assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle. Ce concept est au cœur de la récente Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Le Québec privilégie désormais ce moyen pour assurer l'aménagement durable de ses forêts. [www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-ecosystemique.jsp].

5.3.1 Consacrer la moitié du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité

Le gouvernement entend consacrer, à terme, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité. Il vise ainsi à établir un équilibre entre les types de développement et les formes de conservation, dans une perspective de développement durable du territoire.

Pour atteindre ce but, le gouvernement mettra des terres du domaine de l'État situées sur le territoire du Plan Nord à l'abri des activités industrielles, en recourant à divers mécanismes encadrés par une loi.

La loi servira principalement à préciser les éléments suivants :

- le processus général et la nature de la mise en réserve des superficies consacrées à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité, à l'exception des aires protégées;
- la définition de la notion d'activités industrielles;
- le processus de mise en place de la décision gouvernementale et son arrimage avec les exercices de planification territoriale.

Avant le dépôt d'un tel projet de loi, le gouvernement entend consulter la population sur les mesures qu'il envisage de prendre en vue de donner suite à son engagement à l'égard de la protection de l'environnement, de la sauvegarde de la biodiversité et de l'utilisation du territoire à des fins non industrielles.

Le gouvernement vise ainsi à établir un équilibre entre les types de développement et les formes de conservation, dans une perspective de développement durable du territoire.

DES PRINCIPES ENCADRANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL

1) **Permettre aux générations actuelles de répondre à leurs besoins, mais s'assurer que les générations futures auront aussi la possibilité de répondre aux leurs.**
2) **Garantir aux populations d'aujourd'hui et de demain que les services écologiques que procurent actuellement les écosystèmes et la biodiversité du territoire du Plan Nord seront maintenus, voire améliorés.**
3) **Prévoir une démarche dynamique de délimitation du territoire qui sera soustrait aux activités industrielles afin de s'adapter à l'évolution des connaissances et des réalités sociales, économiques et environnementales.**
4) **Garantir, par la mise en œuvre de mécanismes d'information, de consultation et de partenariat éventuel, une prise en considération des intérêts, des besoins et des préoccupations exprimés par les communautés autochtones, régionales et locales.**

Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement à l'extérieur des territoires conventionnés de la CBJNQ : Pour la région de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, tout comme pour le reste du Québec, les projets, s'ils sont visés par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, seront analysés en vertu des articles 31.1 et suivants de la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2). Ces projets pourront être soumis au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) pour la tenue d'audiences publiques.

Par ailleurs, il est possible que certains des projets soumis à une évaluation environnementale en vertu de l'une ou l'autre des procédures québécoises soient également visés en vertu des règles prévues par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (L. C. 1992, ch. 37).

5.3 DES ENGAGEMENTS POUR ASSURER LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET EN FAVORISER UNE UTILISATION DURABLE

Bien que les ressources des territoires nordiques semblent immenses, leur mise en valeur doit tenir compte de l'équilibre des écosystèmes et de leur capacité de support.

Les défis qu'imposent la prévention des répercussions sur la biodiversité de même que la conservation de l'intégrité de l'ensemble des espèces et des écosystèmes nécessitent l'adoption de mesures visant à minimiser l'empreinte écologique des activités de mise en valeur du territoire et des ressources naturelles.

Ainsi est-il important d'intégrer à la réalisation de tous les projets de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire des mesures d'atténuation et de mitigation à l'endroit, notamment, des espèces menacées et vulnérables de même que des écosystèmes rares, exceptionnels ou fragiles.

Une telle démarche doit incorporer des processus de suivi et de contrôle ainsi que des bilans de la biodiversité à l'échelle du territoire. Les expériences développées dans le cadre de l'aménagement forestier écosystémique[5] par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pourraient servir de référence pour l'implantation de telles mesures.

Tout en respectant l'ensemble des processus associés aux évaluations environnementales, le gouvernement prend deux engagements principaux afin d'assurer la protection de l'environnement sur le territoire du Plan Nord.

5. L'« aménagement écosystémique » des forêts permet d'assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle. Ce concept est au cœur de la récente Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Le Québec privilégie désormais ce moyen pour assurer l'aménagement durable de ses forêts. [www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-ecosystemique.jsp].

5.3.1 Consacrer la moitié du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité

Le gouvernement entend consacrer, à terme, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité. Il vise ainsi à établir un équilibre entre les types de développement et les formes de conservation, dans une perspective de développement durable du territoire.

Pour atteindre ce but, le gouvernement mettra des terres du domaine de l'État situées sur le territoire du Plan Nord à l'abri des activités industrielles, en recourant à divers mécanismes encadrés par une loi.

La loi servira principalement à préciser les éléments suivants :

- le processus général et la nature de la mise en réserve des superficies consacrées à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité, à l'exception des aires protégées;
- la définition de la notion d'activités industrielles;
- le processus de mise en place de la décision gouvernementale et son arrimage avec les exercices de planification territoriale.

Avant le dépôt d'un tel projet de loi, le gouvernement entend consulter la population sur les mesures qu'il envisage de prendre en vue de donner suite à son engagement à l'égard de la protection de l'environnement, de la sauvegarde de la biodiversité et de l'utilisation du territoire à des fins non industrielles.

DES PRINCIPES ENCADRANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL

1) **Permettre aux générations actuelles de répondre à leurs besoins, mais s'assurer que les générations futures auront aussi la possibilité de répondre aux leurs.**
2) **Garantir aux populations d'aujourd'hui et de demain que les services écologiques que procurent actuellement les écosystèmes et la biodiversité du territoire du Plan Nord seront maintenus, voire améliorés.**
3) **Prévoir une démarche dynamique de délimitation du territoire qui sera soustrait aux activités industrielles afin de s'adapter à l'évolution des connaissances et des réalités sociales, économiques et environnementales.**
4) **Garantir, par la mise en œuvre de mécanismes d'information, de consultation et de partenariat éventuel, une prise en considération des intérêts, des besoins et des préoccupations exprimés par les communautés autochtones, régionales et locales.**

Le potentiel de mise en valeur des ressources naturelles et le potentiel de conservation basé sur la valeur écologique du territoire visé par le Plan Nord sont encore largement méconnus. Une démarche globale d'acquisition de connaissances permettra de veiller à ce que les décisions prises dans le contexte du Plan Nord s'appuient sur des données multidisciplinaires — environnementales, écologiques, socioéconomiques, etc. — offrant un maximum de fiabilité. Les projets, de nature industrielle ou autre, se développeront de manière graduelle, notamment au fur et à mesure que les connaissances concernant le territoire seront disponibles.

Dans un tel contexte, il est essentiel de prévoir la détermination de nouveaux potentiels de développement économique, de conservation ou autres, et leur mise en valeur éventuelle. Le processus proposé déterminera, dans le cadre d'une démarche de planification écologique, les territoires mis à l'abri d'activités industrielles et ceux qui devraient être mis en réserve au-delà des mécanismes prévus pour les aires protégées et de substitution.

Une démarche globale d'acquisition de connaissances permettra de veiller à ce que les décisions prises dans le contexte du Plan Nord s'appuient sur des données multidisciplinaires offrant un maximum de fiabilité.

5.3.2 Compléter le réseau d'aires protégées

La constitution, d'ici à 2015, d'un réseau d'aires protégées représentant au moins 12 % de la superficie couverte par le Plan Nord représente un élément important des engagements pris par le gouvernement à l'égard de la protection de ce territoire, mais également de l'ensemble du territoire québécois.

Au 31 décembre 2010, le Québec comptait 136 042 km² d'aires protégées, soit environ 8,16 % de l'ensemble de son territoire. Or, le territoire d'application du Plan Nord couvre une superficie de 1,2 million de kilomètres carrés, soit plus de 70 % du territoire québécois. La proportion d'aires protégées dans cette zone est actuellement de 9,4 %. Le territoire nordique québécois aura contribué de façon notable à ces gains du fait que :

- la proportion d'aires protégées en zone boréale a progressé de 2,5 % en 2002 à 9 % en 2009;
- les rivières Ashuapmushuan (Saguenay–Lac-Saint-Jean), Moisie (Côte-Nord), Harricana (Nord-du-Québec), Natashquan (Côte-Nord), George (Nord-du-Québec) et Koroc (Nord-du-Québec), qui comptent parmi les plus belles du Québec, ont été protégées sur une grande partie de leur parcours;
- d'importants systèmes d'eau douce ont également été mis en réserve de façon substantielle; c'est le cas, entre autres, des lacs Mistassini et Albanel ainsi que des lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau-Claire, dans la région du Nord-du-Québec;

il y a actuellement sur l'ensemble du territoire du Québec 30 aires protégées de plus de 1 000 km², dont 2 de plus de 10 000 km², et une proportion importante d'entre elles ont été créées sur le territoire du Plan Nord;

enfin, deux parcs nationaux[6] ont été créés depuis 2002 sur le territoire du Plan Nord et d'autres projets permettront à ce territoire, dans un avenir rapproché, de contribuer de façon importante à l'expansion de la superficie du réseau québécois de parcs nationaux.

L'établissement de nouvelles aires protégées en vue d'atteindre la cible d'au moins 12 % d'ici à 2015 s'effectuera selon un processus mettant à contribution toutes les parties prenantes et se caractérisant, entre autres, par les éléments suivants :

le renforcement du processus actuel de consultation et d'information du public et des divers intervenants du territoire, et ce, en amont de la prise de décision gouvernementale concernant la création de ces nouvelles aires protégées;

la consultation des communautés autochtones, en amont également du processus décisionnel, ainsi que la prise en considération de leurs droits et de leurs préoccupations relativement à la création et la gestion de ces aires;

l'arrimage entre les processus de création d'aires protégées et les processus d'affectation et de planification de l'aménagement du territoire, dans un contexte de gestion intégrée; et

la prise en compte des enjeux socioéconomiques, notamment en considérant les droits consentis sur le territoire, les répercussions économiques pouvant toucher les entreprises du secteur des ressources naturelles, les répercussions sociales pour les communautés, de même que les besoins actuels et futurs d'accès au territoire.

Ainsi, en 2015, au moins 12 % du territoire d'application du Plan Nord répondra aux critères internationaux de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en matière d'aires protégées, et les territoires déterminés seront inscrits au Registre des aires protégées.

6. Il s'agit du parc national des Pingualuit et du parc national Kuururjuaq.

DES PAYSAGES MAGNIFIQUES

LE PARC NATIONAL DES PINGUALUIT

En 2004, le gouvernement a inauguré le parc national des Pingualuit, le tout premier parc à voir le jour au Nunavik. Aménagé de concert avec l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik, le parc national des Pingualuit couvre une superficie de 1 133,9 km².

Sa principale caractéristique est le cratère des Pingualuit (anciennement appelé cratère du Nouveau-Québec). D'origine météoritique, il s'agit d'un des plus jeunes et des mieux conservés au monde. La cuvette créée lors de cet impact est maintenant remplie d'une eau exceptionnellement pure.

Le parc protège également de nombreux attraits propres à cette portion de l'Ungava, dont une partie de l'aire de mise bas du troupeau de caribous de la rivière aux Feuilles.

Le parc est situé au sud-ouest de la collectivité inuite de Kangiqsujuaq.

LE PARC NATIONAL KUURURJUAQ

Le parc national Kuururjuaq est le second parc à avoir été créé au Nunavik en collaboration avec les organisations inuites. Il a été inauguré en 2009.

Il est situé à l'est de la baie d'Ungava et présente des paysages parmi les plus spectaculaires au Québec. Complètement à l'est du parc, le mont D'Iberville domine le massif des monts Torngat avec ses 1 646 m d'altitude qui en font le plus haut sommet du Québec. Du haut de ces montagnes, on observe le travail des glaciers qui ont creusé de vastes amphithéâtres et les fjords majestueux de la mer du Labrador.

C'est dans ces montagnes que la rivière Koroc prend sa source. Le parc national Kuururjuaq protège la presque totalité du bassin versant de cette rivière aux eaux limpides, ponctuée de cascades et de chutes.

LA CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET DE LA BIODIVERSITÉ : LE PLAN D'ACTION

D'ici à 2015, l'implantation du processus de mise en réserve de territoires à l'abri d'activités industrielles comprendra les actions suivantes :

- La tenue de consultations publiques concernant les processus, les mécanismes et les orientations permettant de respecter l'engagement formulé;
- La préparation d'un encadrement législatif et l'adoption d'une loi de mise en œuvre;
- La mise en place d'une démarche globale d'acquisition de connaissances et de planification écologique concernant le territoire;
- La mise en application des mécanismes de substitution pour des superficies du territoire qui seront affectées à des fins industrielles;
- L'amorce d'une planification écologique permettant de caractériser les territoires à soustraire des activités industrielles et de mettre en réserve certaines de ces parties de territoires;
- L'amorce de la démarche de mise en réserve, par décisions gouvernementales, de territoires consacrés à des activités à caractère non industriel.

De plus en 2015, au moins 12 % de la superficie du territoire couvert par le Plan Nord devra être affectée à la création d'aires protégées. Les principaux statuts juridiques qu'on leur attribuera seront ceux de parc national, de réserve de biodiversité, de réserve aquatique, de réserve écologique et d'habitat faunique.

De plus, quelque 31 034 km² seront ajoutés au réseau actuel des aires protégées pour respecter l'ambitieux engagement gouvernemental.

Le gouvernement prépare la planification des ajouts au réseau actuel des aires protégées à partir de nouvelles orientations découlant du Portrait du réseau des aires protégées – Période 2002-2009[7], lequel a établi les carences à combler en ce qui a trait, notamment, à la représentativité de la conservation de la biodiversité.

Il souhaite enfin poursuivre ses travaux concernant la démarche du Plan Nord avec le secteur environnemental. À cet égard, il pourra compter sur les travaux de réflexion de la nouvelle Table de concertation sur la conservation créée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il s'agit d'un aspect important de la démarche de développement durable dans lequel le gouvernement s'est engagé.

7. [www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/portrait02-09/fr/intro.pdf]

DES PAYSAGES MAGNIFIQUES

LE PARC NATIONAL DES PINGUALUIT

En 2004, le gouvernement a inauguré le parc national des Pingualuit, le tout premier parc à voir le jour au Nunavik. Aménagé de concert avec l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik, le parc national des Pingualuit couvre une superficie de 1 133,9 km^2.

Sa principale caractéristique est le cratère des Pingualuit (anciennement appelé cratère du Nouveau-Québec). D'origine météoritique, il s'agit d'un des plus jeunes et des mieux conservés au monde. La cuvette créée lors de cet impact est maintenant remplie d'une eau exceptionnellement pure.

Le parc protège également de nombreux attraits propres à cette portion de l'Ungava, dont une partie de l'aire de mise bas du troupeau de caribous de la rivière aux Feuilles.

Le parc est situé au sud-ouest de la collectivité inuite de Kangiqsujuaq.

LE PARC NATIONAL KUURURJUAQ

Le parc national Kuururjuaq est le second parc à avoir été créé au Nunavik en collaboration avec les organisations inuites. Il a été inauguré en 2009.

Il est situé à l'est de la baie d'Ungava et présente des paysages parmi les plus spectaculaires au Québec. Complètement à l'est du parc, le mont D'Iberville domine le massif des monts Torngat avec ses 1 646 m d'altitude qui en font le plus haut sommet du Québec. Du haut de ces montagnes, on observe le travail des glaciers qui ont creusé de vastes amphithéâtres et les fjords majestueux de la mer du Labrador.

C'est dans ces montagnes que la rivière Koroc prend sa source. Le parc national Kuururjuaq protège la presque totalité du bassin versant de cette rivière aux eaux limpides, ponctuée de cascades et de chutes.

D'ici à 2015, l'implantation du processus de mise en réserve de territoires à l'abri d'activités industrielles comprendra les actions suivantes :

- La tenue de consultations publiques concernant les processus, les mécanismes et les orientations permettant de respecter l'engagement formulé;
- La préparation d'un encadrement législatif et l'adoption d'une loi de mise en œuvre;
- La mise en place d'une démarche globale d'acquisition de connaissances et de planification écologique concernant le territoire;
- La mise en application des mécanismes de substitution pour des superficies du territoire qui seront affectées à des fins industrielles;
- L'amorce d'une planification écologique permettant de caractériser les territoires à soustraire des activités industrielles et de mettre en réserve certaines de ces parties de territoires;
- L'amorce de la démarche de mise en réserve, par décisions gouvernementales, de territoires consacrés à des activités à caractère non industriel.

De plus en 2015, au moins 12 % de la superficie du territoire couvert par le Plan Nord devra être affectée à la création d'aires protégées. Les principaux statuts juridiques qu'on leur attribuera seront ceux de parc national, de réserve de biodiversité, de réserve aquatique, de réserve écologique et d'habitat faunique.

De plus, quelque 31 034 km^2 seront ajoutés au réseau actuel des aires protégées pour respecter l'ambitieux engagement gouvernemental.

Le gouvernement prépare la planification des ajouts au réseau actuel des aires protégées à partir de nouvelles orientations découlant du Portrait du réseau des aires protégées – Période 2002-2009[7], lequel a établi les carences à combler en ce qui a trait, notamment, à la représentativité de la conservation de la biodiversité.

Il souhaite enfin poursuivre ses travaux concernant la démarche du Plan Nord avec le secteur environnemental. À cet égard, il pourra compter sur les travaux de réflexion de la nouvelle Table de concertation sur la conservation créée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il s'agit d'un aspect important de la démarche de développement durable dans lequel le gouvernement s'est engagé.

7. [www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/portrait02-09/fr/intro.pdf]

Les priorités d'action en matière de conservation des écosystèmes et de la biodiversité sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Augmenter le niveau des connaissances à des fins de décision, de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ainsi que de protection de l'environnement.	MDDEP	MRNF
Compléter et diffuser l'Atlas sur la biodiversité du Québec nordique.	MDDEP	Fondation Prince Albert II de Monaco, Ouranos, MRI
Créer des parcs nationaux.	MDDEP	
Mettre en réserve plus de 31 000 km² de territoires avec, entre autres, le statut de réserves de biodiversité projetées ou de réserves aquatiques projetées.	MDDEP	MRNF
Adopter un cadre législatif relatif à l'engagement visant à consacrer 50 % du territoire concerné à des activités à caractère non industriel et coordonner sa mise en œuvre.	MDDEP	
Participer aux initiatives de protection du territoire.	Communautés locales et autochtones	
Promouvoir l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.		
Travailler avec les partenaires à la mise en valeur écologique du patrimoine naturel.		
Respecter la mise à l'abri de terres publiques et les aires protégées.	Promoteurs/ Entreprises	
Adopter des pratiques respectueuses de la protection de l'environnement.		
Adopter dans chacun de leurs projets des plans de protection, de mitigation ou de restauration de l'environnement.		

Train acheminant du concentré de minerai de fer sur la Côte-Nord
© Association minière du Québec

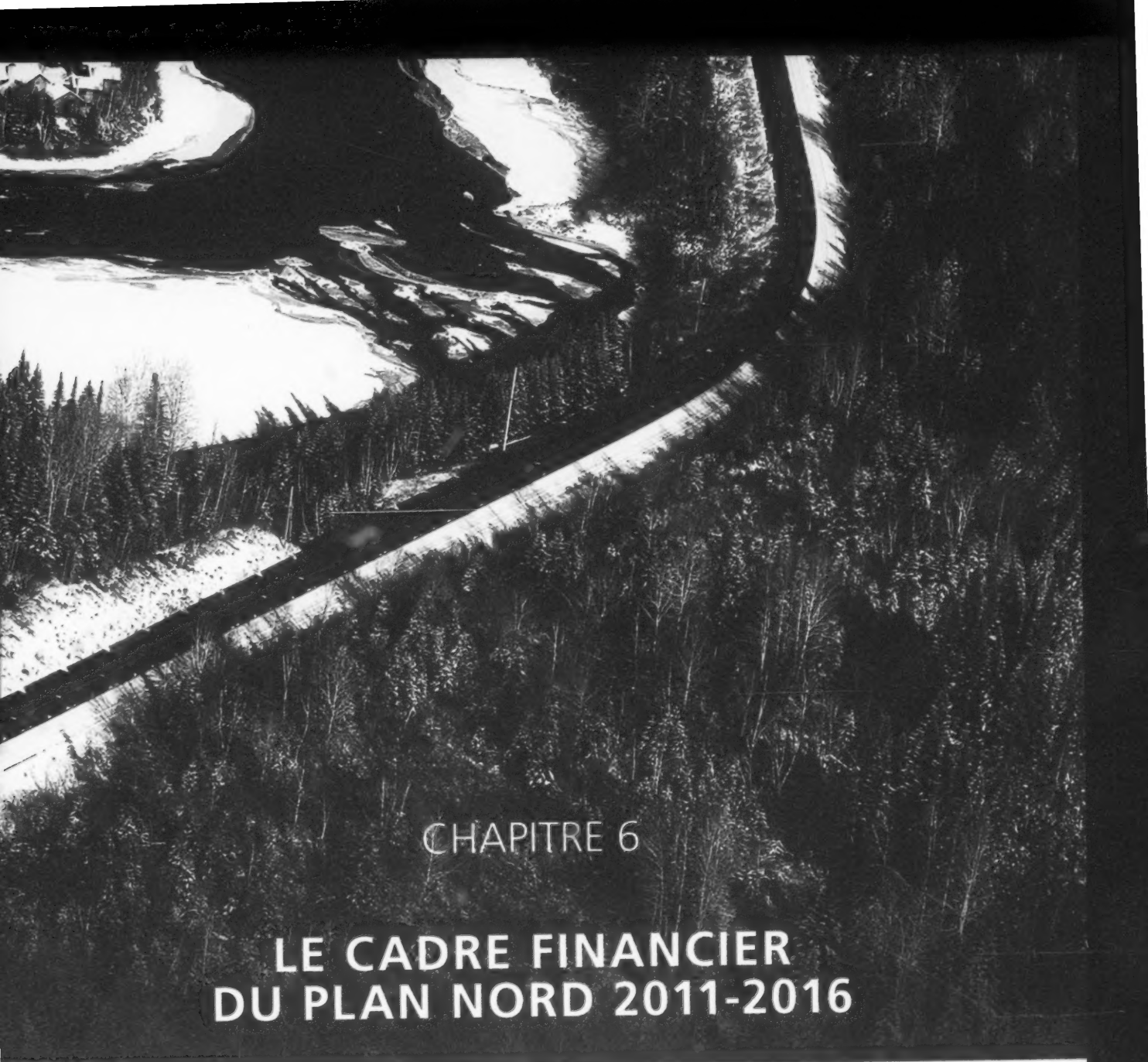

CHAPITRE 6

LE CADRE FINANCIER DU PLAN NORD 2011-2016

Le Plan Nord est ambitieux et nécessite des investissements substantiels. En même temps, sa mise en œuvre doit respecter le cadre financier global du gouvernement, soit le plan de retour à l'équilibre budgétaire et la réduction du poids de la dette.

Pour atteindre ses deux objectifs, le gouvernement met en place un financement novateur, et ce, à plusieurs égards :

- Premièrement, des contributions seront exigées des partenaires privés pour le financement des investissements en infrastructures construites essentiellement au bénéfice d'un projet de développement économique.
- Deuxièmement, une partie des revenus fiscaux découlant des projets de développement économique, comme les projets miniers et hydroélectriques (y compris la taxe sur les services publics), seront réinjectés dans le déploiement du Plan Nord.
- Troisièmement, les retombées fiscales directes et indirectes liées aux projets d'infrastructures publiques seront aussi mises à contribution pour le financement du Plan Nord.
- Quatrièmement, Hydro-Québec contribuera annuellement au financement des projets sur le territoire du Plan Nord.

Ce financement novateur permet d'établir un lien direct entre l'activité économique déclenchée par le Plan Nord et les ressources investies pour aménager les infrastructures et améliorer les services destinés aux habitants du territoire du Plan Nord.

Ainsi, la qualité de la vie des populations du territoire s'améliorera dès le début du déploiement du Plan Nord et au rythme du développement des activités économiques.

Cette approche a également l'avantage de protéger le cadre financier du gouvernement. Si, par exemple, l'activité économique minière s'accroît, le gouvernement pourra accélérer le déploiement du Plan Nord en raison des revenus fiscaux supérieurs.

En période de ralentissement économique, le gouvernement pourra ralentir le rythme de ses investissements pour préserver l'équilibre budgétaire. Ce financement novateur respecte le fait que les activités économiques liées aux ressources naturelles sont très sensibles aux cycles économiques.

6.1 CRÉATION DU FONDS DU PLAN NORD

Afin de mettre en œuvre ce plan d'affaires, le gouvernement met en place un fonds à fin déterminée, le Fonds du Plan Nord, consacré à la mise en œuvre du Plan Nord.

C'est dans le Fonds du Plan Nord que seront injectées les retombées fiscales découlant des nouveaux projets miniers, des nouveaux projets d'Hydro-Québec et des nouveaux projets en infrastructures.

La proportion des montants prélevés sur les revenus autonomes qui seront injectés dans le Fonds du Plan Nord sera déterminée pour une période de cinq ans. Ils seront révisés annuellement afin de tenir compte de l'état d'évolution des projets entrepris et des retombées fiscales effectivement reçues par le gouvernement.

De plus, une contribution d'Hydro-Québec pour le financement des projets sociaux, fixée à 10 millions de dollars par année, alimentera également le Fonds du Plan Nord.

Ce financement novateur permet d'établir un lien direct entre l'activité économique déclenchée par le Plan Nord et les ressources investies pour aménager les infrastructures et améliorer les services destinés aux habitants du territoire du Plan Nord.

Par ailleurs, les revenus des redevances hydrauliques continueront d'être versés au Fonds des générations qui a été créé pour réduire le poids de la dette publique. Le gouvernement a défini une politique selon laquelle les redevances hydrauliques sont versées au Fonds des générations et cette politique sera maintenue.

6.2 LE PLAN D'ACTION 2011-2016 DU PLAN NORD : DES INVESTISSEMENTS DE 1,625 MILLIARD DE DOLLARS

Le premier plan d'action du Plan Nord couvrira la période 2011-2016. Il planifie des interventions totales de 1,625 milliard de dollars sur cinq ans, soit 1,191 milliard de dollars dans le développement des infrastructures, 382 millions de dollars dans les mesures sociales et 52 millions de dollars dans le financement de la Société du Plan Nord et des activités de démarchage de partenaires investisseurs à l'étranger.

Infrastructures : 1,2 milliard de dollars

Plus précisément, le Plan quinquennal 2011-2016 prévoit les investissements suivants en infrastructures au cours des cinq prochaines années, soit :

- 821 millions de dollars pour les infrastructures de transport;
- 370 millions de dollars pour les autres infrastructures, soit les infrastructures concernant le logement, la santé, l'éducation, la culture et la création de parcs et d'aires protégées.

Au chapitre des infrastructures de transport, le gouvernement investira d'abord dans les projets qui permettent d'accéder aux zones qui présentent le plus grand potentiel de développement économique. Les investissements gouvernementaux seront ainsi liés de façon prioritaire aux projets énergétiques et miniers ainsi qu'aux autres projets de développement les plus prometteurs.

LE FINANCEMENT DU PLAN NORD : LES SOURCES DE REVENUS AUTRES QUE LES REVENUS FISCAUX DU GOUVERNEMENT

CONTRIBUTIONS EXIGIBLES DES PARTENAIRES PRIVÉS ET PUBLICS

Le Fonds du Plan Nord financera de nouvelles infrastructures stratégiques, notamment en matière de transport. Ces infrastructures stratégiques permettront :

- **la réalisation de plusieurs projets économiques, notamment miniers et énergétiques;**
- **l'accessibilité au territoire pour de multiples usages.**

Ces nouvelles infrastructures stratégiques seront financées en partenariat avec le secteur privé et les autres paliers de gouvernement. La Société du Plan Nord développera des modèles d'affaires dans ce domaine.

Pour atteindre ses deux objectifs, le gouvernement met en place un financement novateur, et ce, à plusieurs égards :

Premièrement, des contributions seront exigées des partenaires privés pour le financement des investissements en infrastructures construites essentiellement au bénéfice d'un projet de développement économique.

Deuxièmement, une partie des revenus fiscaux découlant des projets de développement économique, comme les projets miniers et hydroélectriques (y compris la taxe sur les services publics), seront réinjectés dans le déploiement du Plan Nord.

Troisièmement, les retombées fiscales directes et indirectes liées aux projets d'infrastructures publiques seront aussi mises à contribution pour le financement du Plan Nord.

Quatrièmement, Hydro-Québec contribuera annuellement au financement des projets sur le territoire du Plan Nord.

Ce financement novateur permet d'établir un lien direct entre l'activité économique déclenchée par le Plan Nord et les ressources investies pour aménager les infrastructures et améliorer les services destinés aux habitants du territoire du Plan Nord.

Ainsi, la qualité de la vie des populations du territoire s'améliorera dès le début du déploiement du Plan Nord et au rythme du développement des activités économiques.

Cette approche a également l'avantage de protéger le cadre financier du gouvernement. Si, par exemple, l'activité économique minière s'accroît, le gouvernement pourra accélérer le déploiement du Plan Nord en raison des revenus fiscaux supérieurs.

En période de ralentissement économique, le gouvernement pourra ralentir le rythme de ses investissements pour préserver l'équilibre budgétaire. Ce financement novateur respecte le fait que les activités économiques liées aux ressources naturelles sont très sensibles aux cycles économiques.

6.1 CRÉATION DU FONDS DU PLAN NORD

Afin de mettre en œuvre ce plan d'affaires, le gouvernement met en place un fonds à fin déterminée, le Fonds du Plan Nord, consacré à la mise en œuvre du Plan Nord.

C'est dans le Fonds du Plan Nord que seront injectées les retombées fiscales découlant des nouveaux projets miniers, des nouveaux projets d'Hydro-Québec et des nouveaux projets en infrastructures.

La proportion des montants prélevés sur les revenus autonomes qui seront injectés dans le Fonds du Plan Nord sera déterminée pour une période de cinq ans. Ils seront révisés annuellement afin de tenir compte de l'état d'évolution des projets entrepris et des retombées fiscales effectivement reçues par le gouvernement.

De plus, une contribution d'Hydro-Québec pour le financement des projets sociaux, fixée à 10 millions de dollars par année, alimentera également le Fonds du Plan Nord.

Par ailleurs, les revenus des redevances hydrauliques continueront d'être versés au Fonds des générations qui a été créé pour réduire le poids de la dette publique. Le gouvernement a défini une politique selon laquelle les redevances hydrauliques sont versées au Fonds des générations et cette politique sera maintenue.

6.2 LE PLAN D'ACTION 2011-2016 DU PLAN NORD : DES INVESTISSEMENTS DE 1,625 MILLIARD DE DOLLARS

Le premier plan d'action du Plan Nord couvrira la période 2011-2016. Il planifie des interventions totales de 1,625 milliard de dollars sur cinq ans, soit 1,191 milliard de dollars dans le développement des infrastructures, 382 millions de dollars dans les mesures sociales et 52 millions de dollars dans le financement de la Société du Plan Nord et des activités de démarchage de partenaires investisseurs à l'étranger.

Infrastructures : 1,2 milliard de dollars

Plus précisément, le Plan quinquennal 2011-2016 prévoit les investissements suivants en infrastructures au cours des cinq prochaines années, soit :

821 millions de dollars pour les infrastructures de transport;

370 millions de dollars pour les autres infrastructures, soit les infrastructures concernant le logement, la santé, l'éducation, la culture et la création de parcs et d'aires protégées.

Au chapitre des infrastructures de transport, le gouvernement investira d'abord dans les projets qui permettent d'accéder aux zones qui présentent le plus grand potentiel de développement économique. Les investissements gouvernementaux seront ainsi liés de façon prioritaire aux projets énergétiques et miniers ainsi qu'aux autres projets de développement les plus prometteurs.

LE FINANCEMENT DU PLAN NORD : LES SOURCES DE REVENUS AUTRES QUE LES REVENUS FISCAUX DU GOUVERNEMENT

CONTRIBUTIONS EXIGIBLES DES PARTENAIRES PRIVÉS ET PUBLICS

Le Fonds du Plan Nord financera de nouvelles infrastructures stratégiques, notamment en matière de transport. Ces infrastructures stratégiques permettront :

- **la réalisation de plusieurs projets économiques, notamment miniers et énergétiques;**
- **l'accessibilité au territoire pour de multiples usages.**

Ces nouvelles infrastructures stratégiques seront financées en partenariat avec le secteur privé et les autres paliers de gouvernement. La Société du Plan Nord développera des modèles d'affaires dans ce domaine.

Le gouvernement annonce la mise en œuvre, au cours des cinq prochaines années, de cinq grands projets qui auront une influence majeure sur le développement économique. Il s'agit des projets suivants :

- Le prolongement de la route 138 de Natashquan à Blanc-Sablon (251 millions de dollars).
- Le prolongement de la route 167 vers les monts Otish (279 millions de dollars).
- La réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont (201 millions de dollars).
- Les études concernant un projet de lien terrestre pour relier le Nunavik au reste du Québec (57 millions de dollars).
- Les études en vue de la construction d'un port en eau profonde à Whapmagoostui-Kuujjuarapik et d'un lien terrestre vers Radisson (33 millions de dollars).

À ces projets de 821 millions de dollars s'ajoutent les 112 millions de dollars déjà annoncés pour la réfection des infrastructures aéroportuaires.

Mesures sociales : 382 millions de dollars

Le premier plan d'action du Plan Nord comprend également des dépenses de 382 millions de dollars pour des mesures essentiellement de nature sociale, soit notamment le logement, la santé, la réduction des coûts de transport et l'éducation.

Ces investissements sont essentiels : le développement du Nord et l'amélioration de la qualité de la vie de ses habitants sont intimement liés.

Enfin, le plan d'action 2011-2016 réserve également 52 millions de dollars sur l'ensemble de la période pour la mise en œuvre du Plan Nord par la Société du Plan Nord et pour les activités de démarchage auprès d'investisseurs étrangers.

TABLEAU 1
Interventions sur le territoire du Plan Nord — Plan quinquennal du Plan Nord 2011-2016 (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	TOTAL 5 ANS
Investissements en infrastructures						
– Routes	99,9	123,4	173,3	218,0	206,5	821,1
– Parcs	3,4	6,8	6,2	4,5	3,3	24,1
– Logement social (300 unités) et rénovations majeures (482 unités) au Nunavik	36,2	36,6	37,0	36,9	37,8	184,4
– Infrastructures culturelles	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	25,0
– Autres	52,1	24,1	24,2	29,2	7,1	136,7
Total partiel — Investissements en infrastructures	**196,6**	**195,9**	**245,7**	**293,6**	**259,6**	**1 191,3**
Dépenses à des fins sociales						
Logement social						
– Déficit d'exploitation des logements au Nunavik (300 unités)	0,3	1,3	2,4	3,5	4,9	12,4
– Programme d'accès à la propriété au Nunavik (200 unités)	12,4	13,0	13,6	14,3	14,9	68,2
Total partiel — Logement social	**12,7**	**14,3**	**16,0**	**17,8**	**19,8**	**80,6**
Projets socioéconomiques						
– Contribution du Fonds du Plan Nord[1]	10,0	15,0	20,0	20,0	20,0	85,0
– Contribution des MO[2] et des partenaires	5,0	7,0	10,0	10,0	10,0	42,0
Total partiel — Projets socioéconomiques	**15,0**	**22,0**	**30,0**	**30,0**	**30,0**	**127,0**
Mesures financées par les ministères et organismes						
– Mesures autofinancées[3]	43,3	45,1	23,7	25,0	19,5	156,5
– Mesures du budget 2010-2011	9,0	9,0	0,0	0,0	0,0	18,0
Total partiel — Mesures autofinancées	**52,3**	**54,1**	**23,7**	**25,0**	**19,5**	**174,6**
Budget de fonctionnement de la Société du Plan Nord et prospection d'investissements[4]	**5,0**	**10,0**	**12,0**	**12,2**	**12,8**	**52,0**
Total partiel — Dépenses	**85,0**	**100,4**	**81,7**	**85,0**	**82,1**	**434,2**
TOTAL — INTERVENTIONS SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD	**281,6**	**296,3**	**327,3**	**378,5**	**341,7**	**1 625,5**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre.
(1) Y compris la contribution d'Hydro-Québec de 10 M$ par année.
(2) Ministères et organismes.
(3) Y compris la contribution des partenaires.
(4) Financés par le Fonds du Plan Nord.

6.3 INVESTISSEMENT QUÉBEC : PRISES DE PARTICIPATION

Avec l'appui d'Investissement Québec, le gouvernement négociera des participations dans les projets afin de s'assurer que les habitants du Nord et l'ensemble des Québécois bénéficient directement des richesses mises en valeur sur leur territoire.

Tel que cela a été annoncé dans le discours sur le budget 2011-2012, une dotation de **500 millions de dollars** sera effectuée par le gouvernement au cours des cinq prochaines années afin de conclure des participations dans les projets à venir. La gestion de cette dotation sera confiée à Investissement Québec. Celle-ci négociera des prises de participation sur une base d'affaires, avec un objectif de rendement.

- Les participations pourront suivre un modèle de coentreprise.
- Les participations pourront prendre la forme d'achats de capital-actions ou d'investissements sous forme de débentures convertibles.

Pour chacun des projets, le mode d'intervention sera sélectionné en fonction des risques courus, du rendement anticipé et du niveau d'implication souhaité. Investissement Québec appuiera le gouvernement dans la sélection des projets, en utilisant comme critères leur rentabilité et leur caractère structurant pour le territoire.

L'autorisation du gouvernement sera requise :

- pour les participations supérieures à 30 % du coût du projet — ce pourcentage pouvant être plus élevé si l'acquisition de titres de participation a une valeur inférieure à 10 millions de dollars;
- pour la prise de contrôle d'une entreprise;
- pour toute prise de participation de plus de 50 millions de dollars dans un projet.

Investissement Québec pourra compléter le montage financier d'un projet avec ses propres outils de financement.

UN EXEMPLE RÉCENT DE PARTICIPATION

STORNOWAY

En raison d'une entente conclue en décembre 2010, Investissement Québec détient 37 % de Stornoway.

- Investissement Québec obtiendra 25 % des actions ordinaires avec droit de vote.
- Investissement Québec obtiendra également des actions convertibles sans droit de vote, de façon à ce que sa participation totale dans Stornoway s'établisse à 37 %.

En plus de cette participation, Investissement Québec obtiendra une royauté[1] de 2 % de la valeur de la production minière du projet Renard, important gisement de diamants non exploité et situé dans le Nord-du-Québec. Le projet diamantifère Renard est situé à environ 350 km au nord de Chibougamau, dans la région de la Baie-James. En mai 2010, le potentiel de production du projet était estimé à environ 30 millions de carats de diamants sur une durée d'exploitation minière de 25 ans.

RIGUEUR ET TRANSPARENCE DANS LA GESTION

Le modèle d'affaires mis en place par le gouvernement pour assurer la réalisation du Plan Nord comprendra des processus d'autorisation et de reddition de comptes exemplaires afin que ce grand projet puisse se dérouler avec toute la rigueur et la transparence requises.

L'ENCADREMENT DU FONDS DU PLAN NORD

Le ministre des Finances sera responsable du Fonds du Plan Nord. Il élaborera le projet de loi autorisant la création du Fonds.

La gestion du Fonds du Plan Nord sera assujettie à des règles strictes[2].

L'UTILISATION DES RESSOURCES DU FONDS DU PLAN NORD PAR LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Le ministère des Finances élaborera les normes à partir desquelles les sommes provenant du Fonds du Plan Nord seront utilisées par la Société du Plan Nord.

- Dans ces normes sera précisée l'utilisation des sommes provenant du fonds, selon des modalités s'apparentant à un programme normé.
- Le ministère des Finances pourra exiger de la Société du Plan Nord la disponibilité des données nécessaires aux analyses des besoins financiers justifiant les sommes versées.
- Le ministère des Finances pourra également demander une reddition de comptes plus détaillée de l'utilisation des sommes provenant du Fonds par la Société du Plan Nord.

Avec ces règles strictes, le gouvernement s'assurera de la bonne utilisation des fonds publics, tout en dotant le Plan Nord — et la Société du Plan Nord — des moyens nécessaires pour réaliser cet ambitieux projet.

1. Somme d'argent que l'on doit verser à échéances périodiques en contrepartie d'un avantage concédé contractuellement.
2. Voir à ce sujet : Budget 2011-2012, Plan budgétaire, *Tournés vers l'avenir*, Québec, mars 2011, page E.34.

6.3 INVESTISSEMENT QUÉBEC : PRISES DE PARTICIPATION

Avec l'appui d'Investissement Québec, le gouvernement négociera des participations dans les projets afin de s'assurer que les habitants du Nord et l'ensemble des Québécois bénéficient directement des richesses mises en valeur sur leur territoire.

Tel que cela a été annoncé dans le discours sur le budget 2011-2012, une dotation de **500 millions de dollars** sera effectuée par le gouvernement au cours des cinq prochaines années afin de conclure des participations dans les projets à venir. La gestion de cette dotation sera confiée à Investissement Québec. Celle-ci négociera des prises de participation sur une base d'affaires, avec un objectif de rendement.

Les participations pourront suivre un modèle de coentreprise.

Les participations pourront prendre la forme d'achats de capital-actions ou d'investissements sous forme de débentures convertibles.

Pour chacun des projets, le mode d'intervention sera sélectionné en fonction des risques courus, du rendement anticipé et du niveau d'implication souhaité. Investissement Québec appuiera le gouvernement dans la sélection des projets, en utilisant comme critères leur rentabilité et leur caractère structurant pour le territoire.

L'autorisation du gouvernement sera requise :

pour les participations supérieures à 30 % du coût du projet — ce pourcentage pouvant être plus élevé si l'acquisition de titres de participation a une valeur inférieure à 10 millions de dollars;

pour la prise de contrôle d'une entreprise;

pour toute prise de participation de plus de 50 millions de dollars dans un projet.

Investissement Québec pourra compléter le montage financier d'un projet avec ses propres outils de financement.

UN EXEMPLE RÉCENT DE PARTICIPATION

STORNOWAY

En raison d'une entente conclue en décembre 2010, Investissement Québec détient 37 % de Stornoway.

- Investissement Québec obtiendra 25 % des actions ordinaires avec droit de vote.
- Investissement Québec obtiendra également des actions convertibles sans droit de vote, de façon à ce que sa participation totale dans Stornoway s'établisse à 37 %.

En plus de cette participation, Investissement Québec obtiendra une royauté[1] de 2 % de la valeur de la production minière du projet Renard, important gisement de diamants non exploité et situé dans le Nord-du-Québec. Le projet diamantifère Renard est situé à environ 350 km au nord de Chibougamau, dans la région de la Baie-James. En mai 2010, le potentiel de production du projet était estimé à environ 30 millions de carats de diamants sur une durée d'exploitation minière de 25 ans.

RIGUEUR ET TRANSPARENCE DANS LA GESTION

Le modèle d'affaires mis en place par le gouvernement pour assurer la réalisation du Plan Nord comprendra des processus d'autorisation et de reddition de comptes exemplaires afin que ce grand projet puisse se dérouler avec toute la rigueur et la transparence requises.

L'ENCADREMENT DU FONDS DU PLAN NORD

Le ministre des Finances sera responsable du Fonds du Plan Nord. Il élaborera le projet de loi autorisant la création du Fonds.

La gestion du Fonds du Plan Nord sera assujettie à des règles strictes[2].

L'UTILISATION DES RESSOURCES DU FONDS DU PLAN NORD PAR LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Le ministère des Finances élaborera les normes à partir desquelles les sommes provenant du Fonds du Plan Nord seront utilisées par la Société du Plan Nord.

- Dans ces normes sera précisée l'utilisation des sommes provenant du fonds, selon des modalités s'apparentant à un programme normé.
- Le ministère des Finances pourra exiger de la Société du Plan Nord la disponibilité des données nécessaires aux analyses des besoins financiers justifiant les sommes versées.
- Le ministère des Finances pourra également demander une reddition de comptes plus détaillée de l'utilisation des sommes provenant du Fonds par la Société du Plan Nord.

Avec ces règles strictes, le gouvernement s'assurera de la bonne utilisation des fonds publics, tout en dotant le Plan Nord — et la Société du Plan Nord — des moyens nécessaires pour réaliser cet ambitieux projet.

1. Somme d'argent que l'on doit verser à échéances périodiques en contrepartie d'un avantage concédé contractuellement.
2. Voir à ce sujet : Budget 2011-2012, Plan budgétaire, *Tournés vers l'avenir*, Québec, mars 2011, page E.34.

INVESTISSEMENT QUÉBEC : MANDAT DE DÉMARCHAGE À L'ÉTRANGER

Investissement Québec et le MDEIE auront pour mandat de susciter des occasions d'affaires sur le territoire du Plan Nord, en collaboration avec le MRNF et les autres ministères concernés. Investissement Québec réalisera des activités de démarchage auprès des futurs investisseurs à l'étranger.

Cette société d'État dispose déjà d'un savoir-faire reconnu dans le démarchage des investisseurs. De plus, depuis le regroupement effectué avec la Société générale de financement, Investissement Québec a intégré les équipes de SOQUEM ainsi que la vice-présidence de la SGF affectée aux investissements miniers.

Le nouveau mandat sous la coordination du MDEIE, s'inscrit dans la logique des modifications apportées récemment à la société d'État. Il permet de mettre au service du Plan Nord des équipes aguerries et une connaissance approfondie des secteurs concernés.

Investissement Québec pourra compter sur l'appui du réseau des délégations du Québec à l'étranger, qui a développé également une grande expertise dans le démarchage d'investissements étrangers.

Des sommes sont réservées au cours des cinq prochaines années pour effectuer ces activités de démarchage et de prospection des investissements. Elles seront puisées dans l'enveloppe de 52 millions de dollars destinée également à assumer les frais de fonctionnement de la Société du Plan Nord. Les sommes affectées au démarchage seront déposées dans le Fonds de développement économique. Elles seront par la suite transférées à Investissement Québec, pour permettre à cette dernière d'assumer le mandat qui lui sera confié.

La société d'État ne limitera pas ses activités de démarchage et de soutien aux projets du secteur minier : elle effectuera une tâche analogue pour les autres ressources à développer — soit notamment les ressources forestières, fauniques et touristiques ainsi que la première transformation des métaux et des produits du bois. De plus, elle aura le mandat de faire le suivi des entreprises qui investiront sur le territoire du Plan Nord.

En résumé : Un financement total de 2,1 milliards de dollars

Au total, le gouvernement prévoit des investissements et des dépenses de programmes de 2,1 milliards de dollars pour le premier plan d'action 2011-2016 de la mise en œuvre du Plan Nord, soit :

1,2 milliard de dollars pour les infrastructures de transport et à vocation sociale;

382 millions de dollars pour les mesures sociales en logement, santé et éducation;

52 millions de dollars pour le démarchage des investissements à l'étranger et l'administration de la Société du Plan Nord;

500 millions de dollars en avance de fonds à Investissement Québec pour la prise de participations.

Ces investissements sont financés par des méthodes de financement novatrices qui assurent la mise en œuvre du Plan Nord dans le respect du cadre financier du gouvernement, notamment le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette.

DES BÉNÉFICES POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS

Le Plan Nord est un projet d'envergure. Il créera des emplois et de la richesse au bénéfice de tous les Québécois, et ce, pour les 25 prochaines années. Plus concrètement, les retombées se déclineront de la façon suivante :

- Un minimum de 80 milliards de dollars d'investissements privés et publics :
  - 47 milliards de dollars pour le développement d'énergie renouvelable;
  - 33 milliards de dollars pour des investissements dans le domaine minier et des infrastructures publiques (routes, aéroports, etc.);
- 14 milliards de dollars de recettes fiscales pour le gouvernement;
- 20 000 emplois créés ou maintenus en moyenne par année, soit l'équivalent de 500 000 personnes-année;
- Ces investissements auront un impact majeur sur le PIB, soit une somme de 162 milliards de dollars.

INVESTISSEMENT QUÉBEC : MANDAT DE DÉMARCHAGE À L'ÉTRANGER

Investissement Québec et le MDEIE auront pour mandat de susciter des occasions d'affaires sur le territoire du Plan Nord, en collaboration avec le MRNF et les autres ministères concernés. Investissement Québec réalisera des activités de démarchage auprès des futurs investisseurs à l'étranger.

Cette société d'État dispose déjà d'un savoir-faire reconnu dans le démarchage des investisseurs. De plus, depuis le regroupement effectué avec la Société générale de financement, Investissement Québec a intégré les équipes de SOQUEM ainsi que la vice-présidence de la SGF affectée aux investissements miniers.

Le nouveau mandat sous la coordination du MDEIE, s'inscrit dans la logique des modifications apportées récemment à la société d'État. Il permet de mettre au service du Plan Nord des équipes aguerries et une connaissance approfondie des secteurs concernés.

Investissement Québec pourra compter sur l'appui du réseau des délégations du Québec à l'étranger, qui a développé également une grande expertise dans le démarchage d'investissements étrangers.

Des sommes sont réservées au cours des cinq prochaines années pour effectuer ces activités de démarchage et de prospection des investissements. Elles seront puisées dans l'enveloppe de 52 millions de dollars destinée également à assumer les frais de fonctionnement de la Société du Plan Nord. Les sommes affectées au démarchage seront déposées dans le Fonds de développement économique. Elles seront par la suite transférées à Investissement Québec, pour permettre à cette dernière d'assumer le mandat qui lui sera confié.

La société d'État ne limitera pas ses activités de démarchage et de soutien aux projets du secteur minier : elle effectuera une tâche analogue pour les autres ressources à développer — soit notamment les ressources forestières, fauniques et touristiques ainsi que la première transformation des métaux et des produits du bois. De plus, elle aura le mandat de faire le suivi des entreprises qui investiront sur le territoire du Plan Nord.

En résumé : Un financement total de 2,1 milliards de dollars

Au total, le gouvernement prévoit des investissements et des dépenses de programmes de 2,1 milliards de dollars pour le premier plan d'action 2011-2016 de la mise en œuvre du Plan Nord, soit :

1,2 milliard de dollars pour les infrastructures de transport et à vocation sociale;

382 millions de dollars pour les mesures sociales en logement, santé et éducation;

52 millions de dollars pour le démarchage des investissements à l'étranger et l'administration de la Société du Plan Nord;

500 millions de dollars en avance de fonds à Investissement Québec pour la prise de participations.

Ces investissements sont financés par des méthodes de financement novatrices qui assurent la mise en œuvre du Plan Nord dans le respect du cadre financier du gouvernement, notamment le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette.

DES BÉNÉFICES POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS

Le Plan Nord est un projet d'envergure. Il créera des emplois et de la richesse au bénéfice de tous les Québécois, et ce, pour les 25 prochaines années. Plus concrètement, les retombées se déclineront de la façon suivante :

- Un minimum de 80 milliards de dollars d'investissements privés et publics :
  - 47 milliards de dollars pour le développement d'énergie renouvelable;
  - 33 milliards de dollars pour des investissements dans le domaine minier et des infrastructures publiques (routes, aéroports, etc.);
- 14 milliards de dollars de recettes fiscales pour le gouvernement;
- 20 000 emplois créés ou maintenus en moyenne par année, soit l'équivalent de 500 000 personnes-année;
- Ces investissements auront un impact majeur sur le PIB, soit une somme de 162 milliards de dollars.

Aurore boreale
© Gilles Boutin

CONCLUSION

Le Nord fait partie de l'identité québécoise. Depuis toujours, il nourrit notre imaginaire. Il a marqué notre littérature et notre culture; il a façonné notre économie; nous y puisons la majeure partie de notre énergie... Et aujourd'hui, avec le Plan Nord, nous nous préparons à faire du Nord un exemple d'envergure internationale de développement durable à la faveur d'un partenariat respectueux et moderne avec les Premières Nations, les Inuits et les communautés locales.

Grâce à l'élaboration patiente et déterminée d'une vision rassembleuse et consensuelle, à l'instauration d'un instrument public de coordination, la Société du Plan Nord, et à des forums d'échange et de discussion permanents, le Plan Nord pourra se déployer de manière ordonnée et participative. De plus, des méthodes de financement novatrices permettent au Plan Nord d'avoir les moyens de ses ambitions.

Tant sur les plans du mieux-être des communautés, du développement économique et de la protection de l'environnement que sur ceux de l'acquisition des connaissances, de la recherche d'investissements et de soutien à l'innovation, la mise en œuvre du Plan Nord prendra sa place au centre de multiples réseaux. Ces réseaux, à leur tour, en faisant connaître le Plan Nord, étendront l'influence du Québec bien au-delà de ses frontières.

Le but poursuivi est de permettre que de nombreuses possibilités de développement économique se réalisent sur le territoire du Plan Nord, avec et pour les communautés qui y vivent, et ce, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. Par-dessus tout, le Plan Nord vise à ce que les générations à venir puissent continuer à s'épanouir dans ce vaste territoire unique au monde.

Le Plan Nord est porteur d'avenir. La volonté du gouvernement est, qu'à terme, le Québec devienne une référence internationale en matière de développement nordique durable.

ANNEXES

ANNEXE A
À PROPOS DE L'ÉLABORATION DU PLAN NORD

La figure A illustre la façon dont les activités d'élaboration du Plan Nord sont définies et réparties entre chacun des partenaires et le gouvernement, ainsi que les liens de communication entre chacun des groupes concernés.

FIGURE A

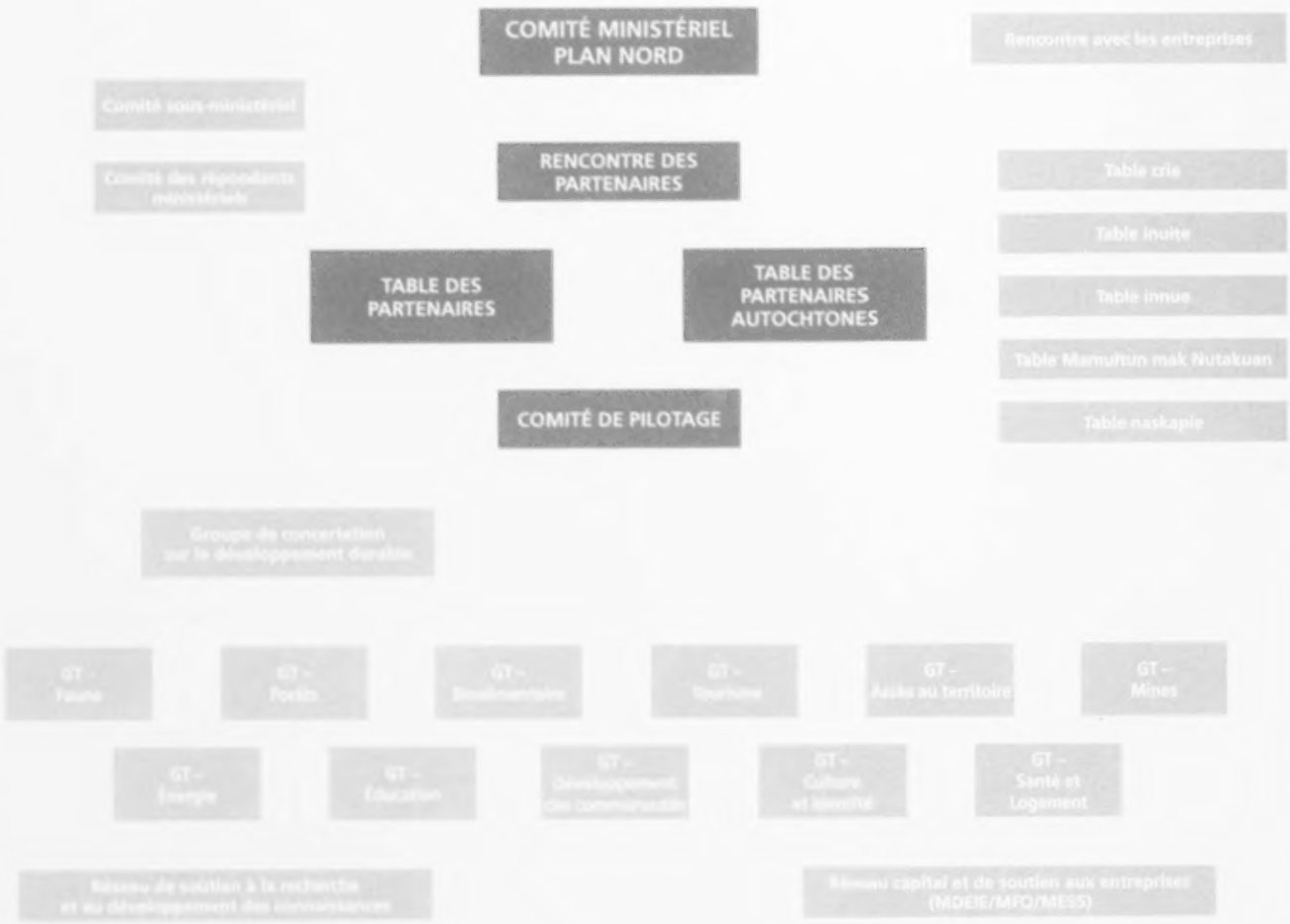

LES PRINCIPALES STRUCTURES

Le Comité ministériel du Plan Nord

La démarche est chapeautée par le Comité ministériel du Plan Nord qui a comme responsabilité d'assurer une coordination gouvernementale entre chacun des ministères concernés. Présidé par la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, ce comité est composé de seize ministres. Il est assisté par un comité de sous-ministres et un comité de répondants ministériels.

COMPOSITION DU COMITÉ MINISTÉRIEL DU PLAN NORD

Vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, présidente

Ministre responsable des Affaires autochtones

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ministre des Finances

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune

Ministre des Relations internationales

Ministre déléguée aux Services sociaux

Ministre du Tourisme

Ministre délégué aux Transports

Par ailleurs, la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, a également la responsabilité d'organiser et de présider la Rencontre des partenaires. Cette rencontre a été tenue pour la première fois le 6 novembre 2009 et a regroupé près de 200 personnes de tous les horizons.

La Table des partenaires

Constituée en collaboration avec les conférences régionales des élus (CRE) et les ministères concernés, la Table des partenaires est composée de 26 personnes venant des milieux autochtones, municipaux et régionaux ainsi que de différents secteurs d'activité tels que la protection de l'environnement, le développement durable, la recherche, la production d'énergie, l'exploration et l'exploitation minières, l'industrie forestière, l'industrie bioalimentaire, l'éducation, la main-d'œuvre, le logement, la culture, le transport, l'industrie touristique et le milieu faunique.

Son rôle consiste à conseiller le gouvernement sur les choix stratégiques qui devront être faits tout au long de la démarche du Plan Nord. Parmi les grands enjeux auxquels la Table des partenaires est amenée à réfléchir, il y a celui des questions relatives aux usages du territoire. Elle peut notamment être appelée à faire quelques arbitrages nécessaires entre les projets et les mesures présentés ou à prioriser certains échéanciers de développement.

La Table des partenaires autochtones

Des représentants des nations inuite, crie et naskapie ainsi que de certaines communautés innues participent aux rencontres de la Table des partenaires. Ces mêmes représentants siègent également à la Table des partenaires autochtones, mise en place afin de traiter des enjeux qui leur sont propres. Coprésidée par la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord ainsi que par le ministre responsable des Affaires autochtones, cette table constitue un lien direct entre les nations concernées et le gouvernement du Québec.

Une table distincte a également été créée pour chacune des nations crie, inuite et naskapie afin que leurs représentants puissent exprimer leurs opinions et leurs préoccupations ainsi que partager leurs idées au fur et à mesure que les travaux avancent. En ce qui concerne la nation innue, la table Mamuitun mak Nutakuan a été mise sur pied pour les communautés qui adhèrent à la démarche (Mashteuiatsh et Nutakuan). Par ailleurs, une table innue a également été prévue afin de permettre éventuellement aux autres communautés de participer à la démarche. Outre les deux communautés mentionnées, soulignons que les communautés d'Essipit et de Pakua Shipi suivent les travaux.

LES PRINCIPALES STRUCTURES

Le Comité ministériel du Plan Nord

La démarche est chapeautée par le Comité ministériel du Plan Nord qui a comme responsabilité d'assurer une coordination gouvernementale entre chacun des ministères concernés. Présidé par la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, ce comité est composé de seize ministres. Il est assisté par un comité de sous-ministres et un comité de répondants ministériels.

COMPOSITION DU COMITÉ MINISTÉRIEL DU PLAN NORD

Vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, présidente

Ministre responsable des Affaires autochtones

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ministre des Finances

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune

Ministre des Relations internationales

Ministre déléguée aux Services sociaux

Ministre du Tourisme

Ministre délégué aux Transports

Par ailleurs, la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, a également la responsabilité d'organiser et de présider la Rencontre des partenaires. Cette rencontre a été tenue pour la première fois le 6 novembre 2009 et a regroupé près de 200 personnes de tous les horizons.

La Table des partenaires

Constituée en collaboration avec les conférences régionales des élus (CRE) et les ministères concernés, la Table des partenaires est composée de 26 personnes venant des milieux autochtones, municipaux et régionaux ainsi que de différents secteurs d'activité tels que la protection de l'environnement, le développement durable, la recherche, la production d'énergie, l'exploration et l'exploitation minières, l'industrie forestière, l'industrie bioalimentaire, l'éducation, la main-d'œuvre, le logement, la culture, le transport, l'industrie touristique et le milieu faunique.

Son rôle consiste à conseiller le gouvernement sur les choix stratégiques qui devront être faits tout au long de la démarche du Plan Nord. Parmi les grands enjeux auxquels la Table des partenaires est amenée à réfléchir, il y a celui des questions relatives aux usages du territoire. Elle peut notamment être appelée à faire quelques arbitrages nécessaires entre les projets et les mesures présentés ou à prioriser certains échéanciers de développement.

La Table des partenaires autochtones

Des représentants des nations inuite, crie et naskapie ainsi que de certaines communautés innues participent aux rencontres de la Table des partenaires. Ces mêmes représentants siègent également à la Table des partenaires autochtones, mise en place afin de traiter des enjeux qui leur sont propres. Coprésidée par la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord ainsi que par le ministre responsable des Affaires autochtones, cette table constitue un lien direct entre les nations concernées et le gouvernement du Québec.

Une table distincte a également été créée pour chacune des nations crie, inuite et naskapie afin que leurs représentants puissent exprimer leurs opinions et leurs préoccupations ainsi que partager leurs idées au fur et à mesure que les travaux avancent. En ce qui concerne la nation innue, la table Mamuitun mak Nutakuan a été mise sur pied pour les communautés qui adhèrent à la démarche (Mashteuiatsh et Nutakuan). Par ailleurs, une table innue a également été prévue afin de permettre éventuellement aux autres communautés de participer à la démarche. Outre les deux communautés mentionnées, soulignons que les communautés d'Essipit et de Pakua Shipi suivent les travaux.

Les groupes de travail, le comité de pilotage et les réseaux de soutien

Les groupes de travail, composés de membres de la Table des partenaires, de sous-ministres associés ou adjoints ainsi que de représentants des communautés autochtones, des régions, du milieu des affaires et du milieu environnemental, ont traité d'enjeux sectoriels en déterminant les potentiels et en évaluant les perspectives de développement sur le territoire d'application du Plan. Ces 11 groupes ont élaboré également un ensemble d'orientations, de projets ou de mesures de soutien qui pourront être réalisés dans le cadre du Plan Nord.

Un comité de pilotage, formé de sous-ministres associés et adjoints et des membres de l'équipe de coordination du Plan Nord, assure le lien entre les groupes de travail et la Table des partenaires.

Par ailleurs, les groupes de travail peuvent compter sur l'expertise de divers ministères et organismes du gouvernement ainsi que sur l'appui du Réseau de soutien à la recherche et au développement des connaissances et du Réseau capital et de soutien aux entreprises. Ce dernier a été mis sur pied avec la collaboration du ministère des Finances, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ainsi que du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour, au besoin, renforcer le soutien aux entreprises et optimiser les outils de même que les leviers de financement pour les projets des entreprises dans le cadre du développement du Nord.

Enfin, un groupe de concertation sur le développement durable assure le respect d'une vision de développement durable cohérente et intégrée à l'ensemble de la démarche et propose des avenues ainsi que des pistes de réflexion dans ce domaine. Ce groupe de travail a rédigé un document, que vous trouverez à l'annexe C.

LE BILAN DES TRAVAUX

Depuis la Rencontre des partenaires, le 6 novembre 2009, la démarche du Plan Nord a connu une évolution rapide. Basés sur la vision convenue avec les partenaires, les travaux des différents groupes ont permis de nombreux échanges et l'établissement de consensus sur les principaux axes de développement du territoire visé.

La **Table des partenaires** s'est rencontrée à neuf reprises à partir de janvier 2010, en ayant toujours la volonté d'échanger sur les priorités des populations concernées, de trouver des idées novatrices pour le développement du Nord québécois et de conseiller le gouvernement dans l'élaboration du Plan Nord.

Pendant cette même période, la **Table des partenaires autochtones** s'est réunie à cinq reprises pour discuter des enjeux soulevés par la démarche avec les nations autochtones. Des rencontres politiques bilatérales ont été également tenues avec chacune des nations concernées pour s'assurer de comprendre les préoccupations propres à chacune d'elles.

De plus, les 11 **groupes de travail** et le **groupe de concertation sur le développement durable** ont approfondi la réflexion sur des secteurs spécifiques. Les résultats de leurs travaux sont les éléments qui ont inspiré le Plan Nord. Ils restent une source inestimable d'idées et de projets pour le déploiement de ce plan.

Ajoutons la mise sur pied du **Réseau de soutien à la recherche et au développement des connaissances** qui, jusqu'à maintenant, a invité plus de 170 organisations à participer à ses travaux et a obtenu environ 65 réponses positives. Cela représente une implication potentielle d'environ 1 750 chercheurs.

Finalement, le 19 mars 2010, une rencontre a été tenue avec 122 représentants d'entreprises du territoire visé ou y exerçant des activités. Cette rencontre visait à présenter la démarche du Plan Nord à ces entreprises ainsi que les possibilités qu'elle créera. De nombreux échanges ont eu lieu pendant cette rencontre et les personnes présentes ont démontré un grand intérêt pour la démarche et la volonté du gouvernement du Québec de développer un nouveau modèle de partenariat. Le **Réseau capital et de soutien aux entreprises** y contribuera.

ANNEXE B
LISTE DES MEMBRES DE LA TABLE DES PARTENAIRES

SECTEURS	RESPONSABLES	ORGANISMES
Accès au territoire	Denis Blais	Ministère des Transports du Québec
Bioalimentaire	Janita Gagnon	Pêcheries Manicouagan
CRE Nord-du-Québec – Administration régionale Kativik	Maggie Emudluk	Administration régionale Kativik
CRE Côte-Nord	Julien Boudreau	CRE Côte-Nord
CRE Saguenay–Lac-Saint-Jean	Georges Bouchard	CRE Saguenay–Lac-Saint-Jean
CRE Baie-James Développement des communautés	Gérald Lemoyne	CRE Nord-du-Québec – Baie-James
Cris	Matthew Coon Come Ashley Iserhoff	Grand Conseil des Cris Administration régionale crie
Développement durable	Suzann Méthot	Initiative boréale canadienne (Secteur Québec)
Éducation	Lyne Laporte Joly	Commission scolaire de la Baie-James
Énergie	Stéphane Bertrand	XXI[e] Congrès mondial de l'énergie — Montréal 2010
Environnement	Patrick Nadeau	Société pour la nature et les parcs du Canada — Section Québec
Faune	Norman Ouellette	Fédération des pourvoiries du Québec
Forêt	Marc Gilbert	BOISACO
Hydro-Québec	Richard Cacchione	Hydro-Québec Production
Identité et Culture Mamuitun mak Nutakuan	Chef François Bellefleur	Communauté de Nutakuan
	Chef Clifford Moar	Communauté de Mashteuiatsh
Main-d'œuvre	Danielle Delorme	Conseil régional des partenaires du marché du travail – Côte-Nord

LISTE DES MEMBRES DE LA TABLE DES PARTENAIRES (suite)

SECTEURS		RESPONSABLES	ORGANISMES
Mines	Exploration	Ghislain Poirier	Association de l'exploration minière du Québec
	Exploitation	Alain Cauchon	ArcelorMittal Mines Canada
Naskapis		Chef Louis Einish	Nation naskapie de Kawawachikamach
		Theresa Chemaganish	Société de développement des Naskapis
Recherche		Marcel Darveau	Professeur associé à l'Université Laval
Santé et Logement		Andy Moorhouse	Société Makivik
Société Makivik		Pita Aatami	Société Makivik
Tourisme		Jean Chartier	Association touristique régionale de la Baie-James

ANNEXE C
PROPOSITION DU GROUPE DE CONCERTATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présente annexe reprend le document déposé par le groupe de concertation sur le développement durable. Ce groupe est formé des délégués au développement durable de chacun des groupes de travail, des représentants à la Table des partenaires des secteurs en développement durable et en environnement et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le texte ci-dessous est le document représentant le fruit de leurs travaux et de leurs échanges en date du 12 octobre 2010. Il est publié ici à titre de contribution à la réflexion.

1. OBJECTIF DU DOCUMENT

L'objectif de ce document est de contribuer à la volonté du gouvernement du Québec de faire du Plan Nord un projet exemplaire de développement économique, socialement responsable et durable, en proposant des éléments et des pistes de réflexion pour guider les choix sous l'angle du développement durable.

Les éléments proposés par le groupe de concertation sur le développement durable ont donc pour buts de :

1) Fournir des éléments de réflexion et des voies d'analyse quant à l'établissement d'orientations ainsi qu'à l'identification et à l'élaboration de projets de développement durable;

2) Proposer et assurer aux divers groupes de travail interpellés par la démarche du Plan Nord une vision globale du développement durable, intégrée et commune, favorisant la cohérence des actions.

La démarche de travail du groupe de concertation sur le développement durable s'appuie sur la vision suivante :

> Le Plan Nord se doit d'être un projet exemplaire de développement durable qui permet le développement de la richesse collective des populations qui l'habitent et de plusieurs secteurs de son économie dans une perspective réfléchie pour l'ensemble du Québec, en prenant en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités pour répondre à leurs besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, et ce, en s'appuyant sur les forces vives du milieu et une approche d'aménagement intégrée des usages sur le territoire.

2. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : GÉRER UN ÉQUILIBRE ENTRE LES BESOINS (ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX) ACTUELS ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

La démarche du Plan Nord, qui repose avant tout sur la nécessité d'établir un partenariat entre les communautés, les acteurs du milieu et le gouvernement, s'appuie sur les attributions de la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec.

Le développement durable et la mise à l'abri d'activités industrielles de 50 % du territoire : un legs pour les générations futures

Cet engagement gouvernemental, qui permettra d'affecter 50 % du territoire du Plan Nord à des fins de protection de l'environnement et de développement récréotouristique en le soustrayant aux activités industrielles, constitue un legs pour les générations futures à la base de la démarche de développement durable du Plan Nord. Il faudra donc assurer un bon équilibre entre les activités industrielles et celles non industrielles et des mécanismes permettant de rendre cet aménagement du territoire crédible et pérenne.

La nécessité de pérenniser l'engagement : une législation

Pour bien pérenniser l'engagement visant à affecter, au fil du temps, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins non industrielles et offrir aux générations futures le potentiel d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être en sauvegardant, à leur intention, des possibilités d'usage du territoire et des ressources d'une qualité semblable ou meilleure à celle d'aujourd'hui, le gouvernement devra légiférer et adopter une loi spéciale.

« Bâtir sur l'existant »

Le développement durable du Plan Nord devra s'articuler autour des efforts de réflexion déjà consentis et en cours. Le contexte législatif propre au territoire du Plan Nord devra notamment s'appuyer sur le respect des diverses conventions, ententes et stratégies de planification qui s'appliquent déjà sur ce territoire. La Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'Entente de principe d'ordre général entre les premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada de même que les schémas d'aménagement et de développement des MRC en sont des exemples.

3. ORIENTATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN NORD

Le Plan Nord devra soutenir la réalisation de projets de développement durable en s'appuyant sur des orientations cohérentes qui permettront de répondre, dans l'ensemble, aux principales préoccupations liées à la démarche.

Assurer l'application d'une approche de développement durable centrée sur les besoins essentiels des communautés locales et autochtones du territoire visé par le Plan Nord, leur identité et le patrimoine culturel.

Appuyer un développement qui respecte la qualité de l'environnement et sa biodiversité, et qui permet un enrichissement collectif sur les plans social et économique.

Appliquer des approches intégrées d'analyse des divers usages sur le territoire qui s'articulent autour des efforts de réflexion déjà consentis ou en cours, et ce, dans le respect des cadres législatifs, des ententes et des conventions ainsi que des efforts de planification en place.

4. PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN NORD

Les préoccupations liées au développement durable du Plan Nord s'appuient sur la mise en place d'un processus permettant de bien planifier le développement et la mise en valeur du territoire d'application, en comprenant bien que chacune de ses entités géographiques et les régions du Québec sont interdépendantes et qu'elles sont complémentaires les unes des autres. La démarche devrait concourir à développer des milieux de vie prospères et des chantiers économiques durables ainsi qu'à préserver les ressources naturelles et la biodiversité pour les générations futures, et ce, dans le respect des identités culturelles des populations locales et autochtones.

Les communautés locales et les communautés autochtones au centre du développement durable du Plan Nord : l'approche sociale, l'aménagement intégré du territoire et le processus de décision

Une approche qui implique l'ensemble de la société québécoise

Dans le développement de projets et d'activités, la considération des besoins et des objectifs des communautés autochtones, ainsi que des communautés locales et régionales, doit mettre à contribution les populations du Nord et du Sud (dans les processus et les prises de décision) et se manifester par le respect des spécificités identitaires et culturelles au sein d'une approche intégrée à l'ensemble de la société québécoise.

L'aménagement intégré du territoire

La planification et la gestion intégrées des projets, des activités et des usages doivent concourir à améliorer la qualité des milieux de vie des populations locales et régionales en favorisant leur épanouissement et leur maintien sur le territoire.

Le processus de décision tient compte d'une approche concertée

Afin d'assurer une bonne gouvernance des projets et la responsabilité sociale des entreprises dans les cas de réalisations et de gestion spécifiques de projets ou d'activités, il faudra favoriser la participation des populations, des élus, des représentants des groupes et de l'ensemble des acteurs du milieu dans les processus de décision. La concertation de même qu'une information constante transmise aux parties prenantes (transparence) devraient alors être privilégiées.

La prise en compte des savoirs des communautés locales et autochtones, l'acceptation de leurs modes de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que le respect des conventions et des ententes établies, devront également s'inscrire dans la démarche.

La satisfaction des besoins essentiels : le logement, la santé, l'eau, la nourriture et l'énergie

Le développement durable ne peut être envisagé au sein d'une population si les besoins essentiels de logement et de santé ainsi que l'accès à de l'eau et à de la nourriture de qualité ne peuvent être assurés. L'accès à l'énergie est aussi un besoin essentiel pour plusieurs communautés qui en sont actuellement dépendantes. Les projets ou les activités de développement, notamment ceux visant l'amélioration des infrastructures, doivent donc concourir à renforcer la qualité de la vie des populations concernées, à combler des besoins de base incontournables ainsi qu'à favoriser leur adaptation aux différents changements et leur sécurité.

La protection du patrimoine culturel et le respect des cultures et de l'identité

La protection du patrimoine matériel et immatériel ainsi que la reconnaissance du droit au développement et à la mise en valeur de la culture des communautés nordiques doivent être au centre du développement durable. Cette dimension fondamentale du respect de l'identité culturelle doit être au cœur de l'élaboration de nouveaux projets d'intérêt ou d'envergure concernant les collectivités, en mettant à contribution les communautés régionales, les artistes et les artisans ainsi que les différents acteurs du domaine culturel, y compris la recherche et les modes de prise de décision des communautés. Le Plan Nord devra favoriser le développement de projets et d'activités culturelles contribuant à l'émancipation des populations.

La nécessité de protéger l'environnement et la biodiversité : poursuite de l'agrandissement du réseau d'aires protégées, maintien des services écologiques rendus par les écosystèmes et application réglementaire rigoureuse sur les projets actuels et à venir

Le développement durable ne peut se faire sans le respect et la préservation du milieu naturel et par une réelle planification des besoins et des activités, présentes et futures. Avec l'engagement de protéger 50 % du territoire visé par le Plan Nord, l'un des moyens d'atteindre cet objectif de protection et de maintien de la biodiversité est de poursuivre l'agrandissement de son réseau d'aires protégées et de maintenir les services écologiques sur le territoire. Le gouvernement devra poursuivre son action dans cette direction et assurer la protection du patrimoine naturel. Il importe également d'intégrer aux décisions d'aménagement les processus de planification écologique afin de garantir le maintien de la biodiversité et la conservation des territoires, et ainsi mieux respecter la capacité de support des écosystèmes.

Les projets de développement actuels et à venir devront respecter rigoureusement les exigences des lois et des règlements. Ils pourront être bonifiés au terme du processus d'évaluation environnementale par l'application de mesures d'atténuation limitant les effets négatifs sur le milieu ou de mesures compensatoires, et même, dans certains cas, amener des instances à soustraire des territoires à des activités incompatibles ou trop dommageables pour l'environnement et la biodiversité.

L'importance primordiale de l'éducation, de la formation et du développement de la main-d'œuvre

Pour contribuer activement à leur essor, les communautés doivent avoir accès à de bons services d'éducation et aux savoirs, scientifiques et traditionnels. Il s'agit d'une des clés du développement durable à long terme d'une population pour qu'elle s'implique et participe aux projets de développement socioéconomiques.

Des formations spécifiques et spécialisées devront également être rendues accessibles aux personnes qui habitent le territoire pour leur permettre de travailler aux nouveaux projets et ainsi combler les besoins importants en main-d'œuvre nordique. L'implication du gouvernement par l'entremise du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi Plus et par une réponse concertée et adaptée aux besoins spécifiques des régions en matière d'emploi et de développement de la main-d'œuvre, devra être maintenue pour assurer un soutien accru aux personnes et aux entreprises des régions nordiques.

Le développement de l'économie sociale et de systèmes coopératifs

La force et la pérennité d'une communauté reposent également sur sa capacité à générer elle-même sa richesse et à atteindre une certaine indépendance économique. Pour ce faire, la prise en charge locale du développement économique pourrait se réaliser à partir de différentes options financières, notamment en privilégiant l'économie sociale et les divers modes de coopération. Une éducation à l'entrepreneuriat serait également souhaitable pour développer une grande autonomie des populations concernées et favoriser l'émergence de projets dans les milieux.

Les communications comme vecteur essentiel du développement durable

Dans le but de maximiser les potentiels immenses du milieu nordique, les moyens de communication doivent être développés en regard des besoins des communautés, de leurs activités socioéconomiques, de leurs objectifs et des nouveaux projets. Il s'agit d'une condition qui favorise prioritairement le développement des collectivités et, ce faisant, la réalisation de projets socioéconomiques.

Les transports comme vecteur essentiel de développement des ressources pouvant contribuer au développement des communautés

Pour optimiser les bienfaits à court et à long terme que peut apporter un développement des modes de transport, les nouveaux besoins devront être analysés en prenant en compte les différents défis relatifs à l'accès au territoire ainsi que les conséquences sur l'environnement, les communautés et l'économie. Des consultations publiques auprès des communautés et divers processus d'évaluation (sur l'environnement et les domaines socioenvironnemental et socioéconomique) seront souhaitables pour faire les meilleurs choix. Il s'agit d'une condition essentielle au développement des collectivités qui contribue souvent d'une façon importante à l'augmentation de l'activité économique.

L'accroissement de la richesse collective et régionale par une bonne intégration des approches et des projets sectoriels : forêts, mines, énergie, faune, industrie bioalimentaire, tourisme, etc.

La démarche amorcée dans le cadre du Plan Nord devra se faire selon une approche qui permettra de mettre en valeur le plein potentiel de chacun des secteurs économiques tout en considérant l'importance de développer la richesse collective des territoires nordiques et du reste du Québec. En accordant une importance particulière à la prise en charge du développement par les populations ainsi qu'en instaurant des mécanismes souples d'échanges et de concertation, les différents acteurs du milieu devront faire de cette approche concertée un exemple à suivre.

Le Plan Nord devra bien intégrer les démarches proposées par chacun des groupes de travail formés et, éventuellement, les projets majeurs structurants. L'analyse horizontale élargie des divers chantiers de travail, faite sous l'angle du développement durable, c'est-à-dire d'une prise en compte des principes et d'un souci constant d'intégrer aux préoccupations économiques celles des dimensions environnementale et sociale, est essentielle. De plus, le développement des projets et des activités qui auront des répercussions socioéconomiques bénéfiques sur le milieu concerné devra également être favorisé.

Il serait donc pertinent que les autorités responsables de la démarche du Plan Nord se donnent tous les moyens structurels et les ressources nécessaires pour réaliser cet important mandat d'analyse, d'intégration d'information et de planification globale de cette démarche.

S'ouvrir au changement

Le développement durable représente, pour l'ensemble des intervenants du Plan Nord, une occasion qu'on ne peut pas se permettre de manquer. Par la prise en compte des besoins des différentes communautés relativement à une approche concertée de création de richesse collective, le développement durable implique de revoir les façons de faire et d'accepter d'agir autrement.

5. LISTE DES OUTILS VISANT À SOUTENIR LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Prise en compte des principes de développement durable de la Loi sur le développement durable.

Développement ou adaptation d'outils pour appuyer la réflexion conduisant à l'élaboration ou à la bonification de projets sectoriels à la suite de la prise en compte des principes.

Autres outils d'analyse et d'amélioration de démarches ou de projets :

- Études d'impact : environnemental, social
- Évaluations environnementales stratégiques (EES)
- Analyses économiques et socioéconomiques
- Analyses des marchés
- Sondages ou enquêtes auprès des populations
- Consultations du milieu (communautés concernées)
- Audiences publiques environnementales du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Propositions de mesures d'atténuation (environnementales) ou compensatoires.

ANNEXE D

POPULATIONS ET TERRITOIRES INCLUS DANS LE PLAN NORD[1]

SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

MRC OU TERRITOIRE ÉQUIVALENT	COMMUNAUTÉ	STATUT
Le Domaine-du-Roy (MRC)	Mashteuiatsh*	Réserve indienne
Maria-Chapdelaine (MRC)	Girardville	Municipalité
	Notre-Dame-de-Lorette	Municipalité
	Saint-Stanislas	Municipalité
Le Fjord-du-Saguenay (MRC)	———	———

CÔTE-NORD

MRC OU TERRITOIRE ÉQUIVALENT	COMMUNAUTÉ	STATUT
La Haute-Côte-Nord (MRC)	Essipit*	Réserve indienne
Manicouagan (MRC)	Baie-Comeau	Ville
	Baie-Trinité	Village
	Chute-aux-Outardes	Village
	Franquelin	Municipalité
	Godbout	Village
	Pessamit*	Réserve indienne
	Pointe-aux-Outardes	Village
	Pointe-Lebel	Village
	Ragueneau	Paroisse
Caniapiscau (MRC)	Fermont	Ville
	Kawawachikamach	Terres réservées aux Naskapis
	Matimekosh/Lac-John	Réserve indienne
	Schefferville	Ville
Sept-Rivières (MRC)	Port-Cartier	Ville
	Sept-Îles	Ville
	Uashat-Maliotenam	Réserve indienne
Minganie (MRC)	Aguanish	Municipalité
	Baie-Johan-Beetz	Municipalité
	Havre-Saint-Pierre	Municipalité
	Longue-Pointe-de-Mingan	Municipalité
	Mingan (Ekuanishit)	Réserve indienne
	Natashquan	Canton
	Nutakuan	Réserve indienne
	Rivière-au-Tonnerre	Municipalité
	Rivière-Saint-Jean	Municipalité
Golfe-du-Saint-Laurent (MRC)	Blanc-Sablon	Municipalité
	Bonne-Espérance	Municipalité
	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Municipalité
	Gros-Mécatina	Municipalité
	La Romaine (Unamen Shipu)	Réserve indienne
	Pakuashipi	Établissement indien
	Saint-Augustin	Municipalité

NORD-DU-QUÉBEC

MRC OU TERRITOIRE ÉQUIVALENT	COMMUNAUTÉ	STATUT
Administration régionale Kativik (Territoire équivalent)	Akulivik	Village nordique
	Aupaluk	Village nordique
	Inukjuaq	Village nordique
	Ivujivik	Village nordique
	Kangiqsuallujjuaq	Village nordique
	Kangiqsujuaq	Village nordique
	Kangirsuk	Village nordique
	Kiggaluk (Chisasibi)	Terres de catégorie I pour les Inuits
	Kuujjuaq	Village nordique
	Kuujjuarapik	Village nordique
	Puvirnituq	Village nordique
	Quaqtaq	Village nordique
	Salluit	Village nordique
	Tasiujaq	Village nordique
	Umiujaq	Village nordique
Administration régionale crie (Territoire équivalent)	Chisasibi	Village cri
	Eastmain	Village cri
	Mistissini	Village cri
	Nemiscau	Village cri
	Oujé-Bougoumou	Établissement indien
	Waskaganish	Village cri
	Waswanipi	Village cri
	Wemindji	Village cri
	Whapmagoostui	Village cri
Autres municipalités de la Baie-James (Territoire équivalent)	Baie-James	Municipalité
	Chapais	Ville
	Chibougamau	Ville
	Lebel-sur-Quévillon	Ville
	Matagami	Ville

* Ces communautés ne résident pas sur le territoire du Plan Nord, mais elles sont signataires de l'EPOG qui concerne l'utilisation d'une partie du territoire visé.

1. Les données de cette annexe son tirées du Répertoire des municipalités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. [www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites].

ANNEXE E
INITIATIVES SECTORIELLES

Les priorités d'action pour appuyer les communautés sont les suivantes :

Réduire le coût de la vie au Nunavik, principalement les coûts liés à l'alimentation et au transport.	SAA	MTQ
Créer un fonds de développement coopératif du Nunavik.	MDEIE	
Poursuivre la mise en œuvre du Fonds pour la réalisation d'initiatives régionales et locales (FRIRL).	MRNF	
Mettre en place des mesures d'accompagnement gouvernemental pour les communautés visées par les grands projets.	Gouvernement du Québec	
Prendre en compte les réalités nordiques dans l'élaboration de la stratégie québécoise de l'entrepreneuriat.	MDEIE	MELS, SAA, MESS
Sensibiliser davantage les entreprises implantées dans le Nord québécois aux enjeux du développement durable.	MDEIE	MDDEP

Les priorités d'action en matière d'éducation sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Développer un programme de recherche pour la persévérance et la réussite scolaires des Autochtones.	MELS	
Offrir des possibilités de cheminements scolaires adaptés aux élèves du Nunavik.	MELS	
Mettre sur pied le programme « Échelon » pour la réussite scolaire, développé par la Commission scolaire du Nunavik.	MELS	
Réaliser le projet « Nunavik Sivuniksavut » pour développer le sentiment d'identité chez les jeunes Inuits.	MELS	
Assurer le suivi du programme de formation des maîtres de la nation naskapie avec l'Université McGill.	MELS	
Réaménager le centre multifonctionnel de la Commission scolaire de la Baie-James.	MELS	
Mettre en place des centres multifonctionnels dans divers points de service sur le territoire pour offrir des programmes de formation professionnelle.	MELS	
Mettre en place un nouveau mécanisme de coordination régionale visant l'accélération du développement des services universitaires (en formation ainsi qu'en recherche et développement), particulièrement sur la Côte-Nord, de façon à mieux appuyer le développement socioéconomique sur le territoire du Plan Nord.	MELS	MCCCF
Faire valoir auprès des jeunes l'importance de la poursuite des études.	Communautés locales et autochtones	
Créer des alliances dans les communautés pour stimuler la persévérance scolaire chez les jeunes.		
Dresser la liste des compétences requises, en qualité et en nombre, pour chaque projet dès l'étape de l'élaboration.	Promoteurs/ Entreprises	
Participer avec les partenaires de l'éducation et les communautés à un état des lieux et des besoins et, si nécessaire, investir avec les partenaires dans le développement des points de service.		

Les priorités d'action en matière de main-d'œuvre sont les suivantes :

Dresser un profil de la main-d'œuvre sur le territoire du Plan Nord et en assurer la mise à jour périodique.	MESS	
Produire un atlas permettant de mieux comprendre les mouvements migratoires de la main-d'œuvre active sur le territoire du Plan Nord et en assurer la mise à jour périodique.	MESS	
Mettre en œuvre un projet majeur pour faciliter l'accès au marché du travail des Cris.	MESS	FED
Soutenir des projets majeurs de création et de maintien d'emplois, notamment dans le domaine minier.	MESS	
Regrouper les offres d'emploi des entreprises qui recrutent sur le territoire du Plan Nord dans le service Web Placement en ligne d'Emploi-Québec.	MESS	
Établir un port d'attache pour les employés d'Hydro-Québec à l'aéroport de Chapais-Chibougamau.	Hydro-Québec	
Créer un nouveau comité dans la structure de concertation du Plan Nord sur la main-d'œuvre et le marché du travail.	MESS	MRNF
Stimuler l'adhésion de la population aux projets de développement économique.	Communautés locales et autochtones	
Valoriser l'obtention de qualifications professionnelles.		
Collaborer avec les partenaires pour faciliter l'aménagement de lieux de formation.		
Établir avec les partenaires des calendriers de formation faisant en sorte que la main-d'œuvre soit prête au bon moment.	Promoteurs/ Entreprises	
Investir dans le développement de lieux de formation et l'installation d'équipements adéquats.		
Contribuer à l'embauche et au recrutement de formateurs.		

Les priorités d'action en matière de logement sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Construire des logements sociaux au Nunavik — programme de rattrapage (300 unités).	SHQ	
Mettre en œuvre un nouveau programme favorisant l'accession à la propriété résidentielle au Nunavik (200 unités).	SHQ	
Poursuivre la rénovation du parc de logements sociaux du Nunavik (482 unités).	SHQ	
Réaliser des projets additionnels sur le territoire du Plan Nord grâce au programme AccèsLogis Québec, à l'extérieur du Nunavik.	SHQ	
Fournir une main-d'œuvre pour participer à la construction d'habitations.	Communautés locales et autochtones	
Faciliter l'octroi de terrains et le développement des services adéquats lors de l'instauration de nouveaux quartiers.		
Faire connaître précisément le nombre de personnes, travailleurs de l'extérieur et leurs familles, susceptibles de venir s'installer dans la région du projet.	Promoteurs/ Entreprises	
Investir avec les communautés et les partenaires dans le développement d'habitations et d'infrastructures communautaires.		

Les priorités d'action en matière de santé sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Mettre en place l'infrastructure et la structure nécessaires pour permettre la création d'un véritable réseau de télésanté au Nunavik.	MSSS	
Mettre en place un processus formel d'évaluation d'impact sur la santé des projets de développement du Plan Nord.	MSSS	
Créer un comité sur les questions relatives à la justice et à la sécurité publique dans le cadre de la démarche du Plan Nord.	MJQ, MSP	MRNF
Faire la promotion de saines habitudes de vie.	Communautés locales et autochtones	
Préparer des programmes de santé-sécurité au travail adaptés aux milieux.	Promoteurs/ Entreprises	
Investir dans le développement d'infrastructures communautaires à des fins de services de santé ou sociaux ou prêter à la communauté des locaux pouvant servir à ces usages.		

Les priorités d'action en matière de culture et d'identité sont les suivantes :

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Signer des ententes de coopération culturelle avec les nations autochtones, les conférences régionales des élus et les partenaires nordiques.	MCCCF	SAA, MRI
Renouveler ou conclure des ententes entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et des nations autochtones ou des instances régionales.	MCCCF	MRI
Consolider ou créer des établissements multifonctionnels et construire des centres culturels pour préserver, développer et diffuser la culture et les arts.	MCCCF	FED, MELS, MTO
Favoriser les artistes du Nord dans l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement.	MCCCF	
Soutenir des expositions permanentes sur les cultures autochtones.	MCCCF	
Moduler des programmes et des services afin de permettre un accès à la culture aux partenaires nordiques.	MCCCF	
Mettre sur pied un cadre d'échanges entre la jeunesse établie sur le territoire et celle du reste du Québec.	SAJ	
Appuyer un projet de série documentaire pour promouvoir le Plan Nord et le Nord québécois.	Gouvernement du Québec	Télé-Québec
Promouvoir leur culture et faciliter les échanges entre les communautés dans une dynamique de partage et de compréhension réciproque.	Communautés locales et autochtones	
Faire connaître aux partenaires, entreprises et travailleurs venus de l'extérieur l'importance de la préservation des cultures.		
Démontrer une ouverture constante aux cultures autochtones en prévoyant, par exemple, des séances de familiarisation pour leurs employés venus de l'extérieur.	Promoteurs/ Entreprises	
Développer des approches en matière d'organisation du travail qui prennent en compte ces différences culturelles.		
Investir avec les partenaires dans des infrastructures communautaires et culturelles.		

Les priorités d'action en matière de développement énergétique sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Réaliser les projets déjà décrits par Hydro-Québec dans son plan stratégique 2009-2013 : - le suréquipement de la centrale Sainte-Marguerite-3 d'une puissance installée de 440 MW; - les gains en puissance installée de la centrale Jean-Lesage (120 MW); - les gains en puissance installée de la centrale René-Lévesque (210 MW).	Hydro-Québec	
Appuyer le développement de projets industriels non reliés au réseau principal en élaborant, réalisant et exploitant des projets de production hydroélectrique permettant de répondre spécifiquement aux besoins en énergie et en puissance de tels projets industriels.	Hydro-Québec	
Réaliser une étude approfondie des sites offrant un potentiel hydroélectrique et éolien sur le territoire du Plan Nord pour l'alimentation en énergie renouvelable des communautés et des projets industriels et miniers hors réseau.	Hydro-Québec	
Réaliser un projet pilote de couplage éolien-diesel pour alimenter un réseau isolé d'une communauté du Nunavik.	Hydro-Québec	
Financer les études requises pour des projets de développement de parcs d'hydroliennes.	MRNF — Énergie	

Les priorités d'action dans le domaine minier sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Investir pour l'acquisition et l'intégration de connaissances géoscientifiques dans le système d'information géominière (SIGEOM).	MRNF — Mines	
Coordonner les actions du gouvernement concernant la réfection du chemin de fer entre Emeril Junction (Labrador) et Schefferville.	MDEIE	
Évaluer la possibilité de créer un crédit d'impôt à la biodiversité pour encourager la participation des investisseurs à des projets de valorisationou de restauration des écosystèmes.	MRNF — Mines	ARQ, MFQ, MDDEP
Poursuivre la restauration des sites d'exploitation et des sites d'exploration abandonnés sur les territoires du Nunavik et de la Baie-James/Eeyou Istchee.	MRNF — Mines	

Les priorités d'action dans le domaine forestier sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Acquérir des connaissances sur la végétation au nord du 53e parallèle.	MRNF — Forêts	MDDEP ACRIGéo
Poursuivre les travaux du Comité scientifique sur la limite nordique des forêts attribuables.	MRNF — Forêts	ACRIGéo
Reboiser les landes forestières au sud de la limite des forêts attribuables.	MRNF — SOR	MRNF — Forêts
Implanter des forêts de proximité dans les régions concernées.	MRNF — Forêts	
S'assurer que les traitements sylvicoles atteindront les rendements optimaux.	MRNF — Forêts	MRNF — SOR
Accroître la rentabilité des investissements sylvicoles.		
Soutenir des initiatives permettant l'utilisation de la biomasse forestière en réalisant des études, des analyses de marché, des inventaires et en recherchant des utilisations (énergie, produits dérivés du bois, etc.) et de bonnes pratiques.	MRNF — Forêts	MDEIE, MRI
Soutenir le développement d'un créneau interrégional dans le domaine du bois.	MDEIE	MRNF — Forêts
Viser la certification des pratiques forestières et des territoires sous aménagement.	MRNF — SOR	MRNF — Forêts
Harmoniser le régime forestier adapté de la Paix des braves et celui de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.	MRNF — Forêts	MRNF — SOR
Prendre en charge l'aménagement durable des forêts et la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique en pessière.	MRNF — SOR	MRNF — Forêts
Accroître la concertation sociale et l'harmonisation des usages avec la collaboration des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire, des CRE – CRRNT, et lors de la consultation de plans d'aménagement forestier.	MRNF — SOR	MRNF — Forêts
Développer l'architecture nordique et en faire la promotion.	MRNF — Forêts	
Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables, y compris une adaptation nordique du concept de la forêt de proximité.	MRNF — Forêts	MRNF — SOR

Les priorités d'action dans le domaine faunique sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DE LA FAUNE EN MILIEU NORDIQUE METTANT EN ŒUVRE TROIS VOLETS :		
Développement d'activités liées aux ressources fauniques sur le territoire; • appuyer des projets d'activités diversifiées liées aux ressources fauniques, • promouvoir et susciter l'intérêt des jeunes pour les diverses activités fauniques, • rejoindre la clientèle internationale par des activités de démarchage, • développer et offrir un programme de formation adaptée à la réalité du Nord québécois afin d'offrir des services fauniques de qualité répondant aux attentes de la clientèle, entre autres la formation des guides et des assistants de protection de la faune issus des communautés autochtones.	MRNF — Faune	
Participation des communautés nordiques au développement et aux usages associés aux ressources fauniques sur le territoire; • maintenir et créer des emplois, • encourager les initiatives portant sur la sensibilisation et l'éducation de la population concernant les ressources fauniques et leurs utilisations ainsi que les diverses cultures autochtones sur le territoire du Plan Nord, • mieux faire connaître la nordicité de ce territoire et des communautés qui y vivent afin d'attirer de nouvelles clientèles nationales et internationales et ainsi développer un territoire ouvert, multipliant les échanges avec l'extérieur et atteignant une reconnaissance internationale en matière de développement durable.	MRNF — Faune	
Acquisition de connaissances sur la faune nordique et ses habitats; • accroître les connaissances sur les activités de prélèvement et les différentes espèces exploitées, • documenter la diversité et l'abondance d'espèces ou d'habitats fauniques, • évaluer l'effet de l'ouverture du territoire, des activités anthropiques ou des changements climatiques sur les ressources fauniques.	MRNF — Faune	

Les priorités d'action en matière de tourisme sont les suivantes :

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mettre en œuvre la stratégie touristique.	MTO	
Soutenir le développement et la structuration de l'offre touristique nordique en misant sur le développement durable.	MTO	
Miser sur la formation des ressources humaines en tourisme.	MTO	
Faire la promotion et la mise en marché des destinations nordiques afin de les positionner sur l'échiquier nordique mondial.	MTO	MRI
Planifier et mettre en place un réseau d'accueil, d'information et de mise en valeur touristiques, avec les communautés locales et régionales.	MTO	
Suivre l'évolution du développement et de la mise en valeur touristiques de la destination nordique québécoise.	MTO	

Les priorités d'action dans le secteur bioalimentaire sont les suivantes :

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mettre en place un réseau de recherche bioalimentaire au nord du 49e parallèle.	MAPAQ	FED
Appuyer l'implantation de serres en milieu nordique.	MAPAQ	MRNF, MDEIE
Élaborer une stratégie de développement des produits forestiers non ligneux.	MAPAQ	MRNF — Forêts, FED, MDEIE
Mettre en place une stratégie de développement durable de la filière « petits fruits nordiques ».	MAPAQ	MRNF — Forêts, MDEIE
Développer une stratégie commune de promotion des produits locaux et des produits du terroir à l'extérieur des régions visées, notamment par l'utilisation de termes valorisants.	MAPAQ	MTO, MDEIE, MCCCF
Mettre sur pied un réseau de soutien au développement de la commercialisation des produits régionaux et des produits du terroir sur le marché intrarégional, particulièrement pour approvisionner les cuisines des restaurants, des pourvoiries, des grands chantiersde construction ainsi que les collectivités situées plus au nord.	MAPAQ	MRNF — Faune, MSSS, MAMROT, Hydro-Québec, MTO

Les priorités d'action en matière de transport sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Faire des études pour évaluer la faisabilité de la construction d'un lien terrestre (routier ou ferroviaire) de Kuujjuaq vers le sud.	MTQ	
Faire des études sur la faisabilité de l'aménagement et la rentabilité d'un port en eau profonde à Whapmagoostui-Kuujjuarapik et de la construction d'un lien terrestre vers Radisson.	MTQ	
Prolonger la route 167 vers les monts Otish.	MTQ	MRNF
Voir à la réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont.	MTQ	
Poursuivre l'amélioration des aéroports.	MTQ	MRNF
Poursuivre le prolongement de la route 138 entre Natashquan et Kegaska.	MTQ	
Prolonger la route 138 par la construction d'un lien entre Kegaska et Blanc-Sablon.	MTQ	
Mener un projet pilote concernant les modalités nordiques des normes (poids) de transport.	MTQ	MRNF
Dresser la liste des besoins des promoteurs et des entreprises.	Promoteurs/ Entreprises	
Déterminer avec les intervenants concernés les meilleurs tracés pour servir un maximum d'usages.		
Participer à la construction, à l'entretien et au financement des accès.		

Les priorités d'action en matière de télécommunications sont les suivantes :

OBJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Investir dans des infrastructures de télécommunications.	MAMROT et MRNF	MDEIE
Faire connaître leurs moyens de communication actuels, le cas échéant, et leurs intentions d'investissement dans ces domaines.	Promoteurs/ Entreprises	
S'ouvrir à des partenariats prévoyant, par exemple, le partage de leurs installations au profit des communautés ou des investissements dans des projets conjoints.		

Les priorités d'action en matière de conservation des écosystèmes et de la biodiversité sont les suivantes :

PROJETS	RESPONSABLES	MINISTÈRES OU ORGANISMES PARTICIPANTS
Augmenter le niveau des connaissances à des fins de décision, de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ainsi que de protection de l'environnement.	MDDEP	MRNF
Compléter et diffuser l'Atlas sur la biodiversité du Québec nordique.	MDDEP	Fondation Prince Albert II de Monaco, Ouranos, MRI
Créer des parcs nationaux.	MDDEP	
Mettre en réserve plus de 31 000 km² de territoires avec, entre autres, le statut de réserves de biodiversité projetées ou de réserves aquatiques projetées.	MDDEP	MRNF
Adopter un cadre législatif relatif à l'engagement visant à consacrer 50 % du territoire concerné à des activités à caractère non industriel et coordonner sa mise en œuvre.	MDDEP	
Participer aux initiatives de protection du territoire.	Communautés locales et autochtones	
Promouvoir l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.		
Travailler avec les partenaires à la mise en valeur écologique du patrimoine naturel.		
Respecter la mise à l'abri de terres publiques et les aires protégées.	Promoteurs/ Entreprises	
Adopter des pratiques respectueuses de la protection de l'environnement.		
Adopter dans chacun de leurs projets des plans de protection, de mitigation ou de restauration de l'environnement.		

ANNEXE F

ORGANIGRAMMES DES LIENS ENTRE LES ACTEURS PARTICIPANT À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NORD

Organigramme de la structure de financement

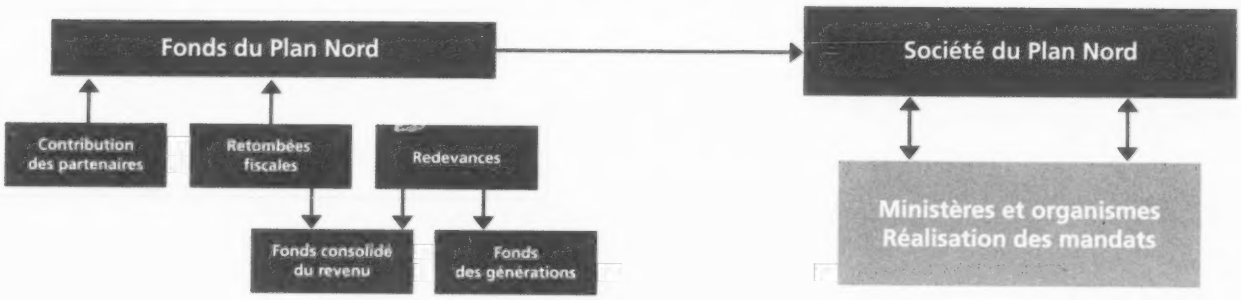

ANNEXE G
LISTES DES FIGURES, DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Le territoire d'application du Plan Nord
Figure 2	Les communautés autochtones
Figure 3	Répartition par groupe d'âge de la population de l'ensemble du Québec et du territoire du Plan Nord, 2006
Figure 4	Le potentiel éolien
Figure 5	Le potentiel minier
Figure 6	Les grandes zones de végétation
Figure 7	Les territoires fauniques
Figure 8	Les aires protégées
Figure 9	Les infrastructures de transport
Figure A	La structure organisationnelle de la démarche d'élaboration du Plan Nord

SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

ACRIgéo	Approche de coopération en réseau pour l'information géographique
ARK	Administration régionale Kativik
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CFP	Centre de formation professionnelle
COMEV	Comité d'évaluation
CRE	Conférence régionale des élus
CRRNT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
ENRQC	Entente sur les nouvelles relations entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec
EPOG	Entente de principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada
FED	Gouvernement du Canada
IOC	Iron Ore Company
MRC	Municipalité régionale de comté
MW	Mégawatts
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Organigramme de la structure de financement

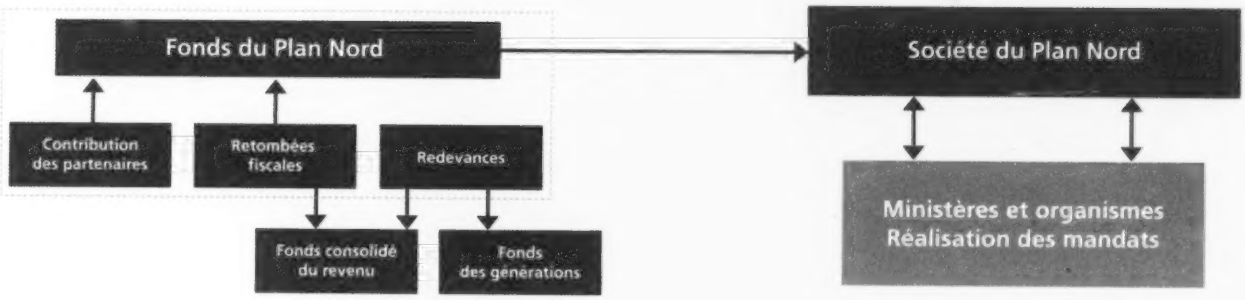

ANNEXE G
LISTES DES FIGURES, DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Le territoire d'application du Plan Nord
Figure 2	Les communautés autochtones
Figure 3	Répartition par groupe d'âge de la population de l'ensemble du Québec et du territoire du Plan Nord, 2006
Figure 4	Le potentiel éolien
Figure 5	Le potentiel minier
Figure 6	Les grandes zones de végétation
Figure 7	Les territoires fauniques
Figure 8	Les aires protégées
Figure 9	Les infrastructures de transport
Figure A	La structure organisationnelle de la démarche d'élaboration du Plan Nord

SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

ACRIgéo	Approche de coopération en réseau pour l'information géographique
ARK	Administration régionale Kativik
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CFP	Centre de formation professionnelle
COMEV	Comité d'évaluation
CRE	Conférence régionale des élus
CRRNT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
ENRQC	Entente sur les nouvelles relations entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec
EPOG	Entente de principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada
FED	Gouvernement du Canada
IOC	Iron Ore Company
MRC	Municipalité régionale de comté
MW	Mégawatts
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

ARQ	Agence du revenu du Québec
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MRI	Ministère des Relations internationales
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MRNF — Énergie	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Secteur de l'énergie
MRNF — Faune	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Faune Québec
MRNF — Forêts	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Forêt Québec
MRNF — Mines	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Secteur des mines
MRNF — SOR	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Secteur des opérations régionales
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports du Québec
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SGF	Société générale de financement
SHQ	Société d'habitation du Québec
SOQUEM	Société québécoise d'exploration minière